Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
des comptes et de la gestion
du Conseil d'Etat pour l'exercice 2006

(Du 19 mars 2007)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances (CGF) chargée de l'examen des comptes et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2006.

Composition de la CGF (exercice 2006-2007)

Au début de l'année 2007, certaines mutations ont provoqué la modification du bureau ainsi que de certaines sous-commissions. Ces mutations sont les suivantes:

Dès le 30 janvier 2007, MM. Charles Häsler, Gilbert Hirschy et Adrien Laurent ont respectivement remplacé MM. Rolf Graber, Patrick Erard et Mme Diane Reinhard, démissionnaires. Dès le 5 mars 2007, M. Daniel Schürch a remplacé M. Jean-Nathanaël Karakash également démissionnaire.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante.

Composition du bureau (exercice 2006-2007)

Président: M. Jean-Bernard Wälti
Vice-président: M. Claude Borel, (jusqu'au 5 mars 2007: M. Jean-Nathanaël Karakash)
Rapporteur: M. Olivier Haussener

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) – Autorités:*
   M. Bertrand Nussbaumer, président, MM. Olivier Haussener et Jean-Bernard Wälti

2. *Département de la santé et des affaires sociales (DSAS):*
   Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente, Mme Monika Maire-Hefti et M. Hugues Bertrand Chantraine

3. *Département de la gestion du territoire (DGT):*
   M. Charles Häsler, président, MM. Martial Debély et Gilbert Hirschy

4. *Département de l'économie (DEC):*
   M. Philippe Haeberli, président, MM. Adrien Laurent et Jean-Charles Legrix

5. *Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS):*
   M. Claude Borel, président, MM. Jean-Claude Baudoin et Daniel Schürch.

Remarque

La partie du rapport de la sous-commission DGT concernant la gestion a été rédigée par M. Rolf Graber, président de la sous-commission jusqu'au 30 janvier 2007, alors que la partie concernant les comptes a été rédigée par M. Charles Häsler, président de la sous-commission dès le 31 janvier 2007.

Fonctionnement et organisation de la commission

Dans le cadre de son fonctionnement et de l'organisation de ses travaux, l'ensemble de la commission estime que la planification des travaux adoptée pour les comptes 2006 ne permet pas d'accomplir un travail serein et efficace. A l'instar des derniers budgets, il est souhaité qu'à l'avenir, les prochaines planifications laissent le temps aux commissaires de faire leur travail. Ces reproches proviennent essentiellement du manque de temps pour l'analyse des dossiers, ainsi qu'à la distribution tardive de documents nécessaires à la préparation des séances de sous-commissions. Plusieurs sous-commissions ne disposaient pas au préalable du rapport de leur département, ce qui évidemment complique le travail et peut le rendre superficiel.

Outre le problème de planification, une réflexion avec le Conseil d'Etat devra également être menée en ce qui concerne la pertinence de maintenir le délai d'un mois pour envoyer certains rapports de la commission de gestion et des finances (budget, comptes) aux députés. La possibilité de présenter les comptes à la session du Grand Conseil du mois de mai a également été évoquée.

Travaux sur les comptes 2006

Après le travail préparatoire des sous-commissions, la commission plénière s'est réunie le 5 mars 2007 toute la journée pour l'examen des comptes et de la gestion et le 19 mars 2007 pour l'adoption du présent rapport, toujours en présence du Conseil d'Etat.

Bien que pour certains tardivement, dans le cadre de ses travaux, la commission a eu à sa disposition les documents suivants:

– comptes détaillés de l'Etat pour l'exercice 2006, du 13 février 2007;
– rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 13 février 2007;
– rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion pendant l'exercice 2006 (document de travail);
– rapports des cinq département sur l'exercice 2006;
– rapport d'activité de l'année 2006 du contrôle cantonal des finances (anciennement service de l'inspection des finances);
– rapport du service de l'inspection des finances sur le projet d'amélioration de la gestion budgétaire au travers du principe d'échéance, du 11 septembre 2006.

La CGF regrette que le rapport de gestion du Tribunal cantonal ne soit pas disponible.

1. COMPTES

1.1. Partie générale

1.1.1. Considérations générales

Les comptes 2006 de l'Etat de Neuchâtel présentent un excédent de revenus de 8,5 millions de francs.

Ce résultat est le premier résultat positif depuis 1990 et comprend de surcroît l'application complète du principe d'échéance. L'Etat a ainsi pu assurer le financement de l'entier de son fonctionnement et de ses investissements, ainsi qu'il a encore pu compter sur un certain nombre de liquidités supplémentaires, qui ont permis de diminuer la dette, qui passe au-dessous de la barre de 1,5 milliard de francs.

En comparaison avec le budget 2006 modifié (excédent de charges de 43,5 millions de francs), budget qui ne tenait pas compte de l'application du principe d'échéance (charge nette de 36,6 millions), l'excédent de revenus représenterait 45,1 millions de francs, soit une différence positive de 88,6 millions de francs par rapport au budget.

Il est heureux de constater qu'à l'instar de pratiquement tous les autres cantons suisses et de la Confédération, notre canton présente également des comptes bien plus favorables que budgétisés.

Les comptes 2006 se caractérisent principalement par les cinq facteurs suivants:

– les effets escomptés des mesures d'accompagnements du budget 2006;
– une forte progression des recettes fiscales des personnes morales;
– l'application complète du principe d'échéance;
– la maîtrise des dépenses de personnel et des biens, services et marchandises;
– un faible niveau des investissements.

En effet, le bouclement positif des comptes 2006 n'aurait pu se faire sans une forte progression des recettes fiscales des personnes morales (+ 25,8 millions de francs), qui traduit enfin en termes financiers la reprise économique tant attendue ces dernières années, ainsi que par les mesures d'accompagnement du budget 2006 destinées à améliorer la situation financière de l'Etat pour un montant de près de 106 millions de francs.

Sans ces mesures, pour certaines temporaires, qui ont fait l'objet d'intenses débats et négociations en automne 2005 lors du budget, nous serions aujourd'hui toujours confrontés à un déficit de l'ordre d'environ 61 millions de francs, soit un déficit comparable aux exercices 2004 et 2005 tout en ayant bénéficié de revenus supplémentaires dus à la bonne marche de l'économie. Cette situation aurait fait que notre canton se serait vraisemblablement retrouvé dans la plus mauvaise position financière de l'ensemble des cantons, en tout cas en Suisse romande.

L'application complète du principe d'échéance a été accueillie positivement par la commission de gestion et des finances. En effet, cette modification de comptabilisation de certaines charges et recettes supprime l'année de décalage et devrait à l'avenir nous permettre de mieux maîtriser nos finances. De plus, par ce changement, le canton de Neuchâtel fait un pas important dans la perspective du nouveau modèle de comptes harmonisé des cantons suisses. Il est également à relever que ce principe d'échéance permettra d'alléger quelque peu les comptes 2007.

La maîtrise de nos dépenses dans les secteurs du personnel et des biens, services et marchandises participe également à l'amélioration du résultat.

Il est à relever que cette maîtrise tient surtout à la rigueur manifestée par le Conseil d'Etat dans la gestion des mouvements de personnel, notamment l'attention soutenue qu'il met pour veiller au respect des arrêtés qu'il a adoptés au mois de mars 2006, arrêtés qui ont pour principe que tout remplacement, toute compensation d'une diminution du temps de travail doit fait l'objet d'une demande de dérogation au Conseil d'Etat selon une procédure bien établie. Cette attention extrêmement soutenue que porte le gouvernement à la gestion des ressources humaines est à l'origine de l'économie que l'on constate.

Les comptes 2006 enregistrent pour la première fois les effets concrets sur une année de la cantonalisation d'un certain nombre d'établissements, en particulier des différences assez sensibles en terme de charges de personnel dans le cadre des établissements d'enseignement désormais cantonalisés, en particulier le Lycée Jean-Piaget. Cela confirme que le choix qui a été fait d'envisager cette cantonalisation dans la deuxième phase de désenchevêtrement apporte un certain nombre d'avantages sur le plan de la gestion.

Afin de mieux apprécier le résultat des comptes 2006, il est nécessaire de différencier la provenance par nature de l'amélioration, selon qu'elle soit conjoncturelle, donc difficilement maîtrisable, ou structurelle, avec des améliorations prévisibles sur une plus longue durée.

L'analyse du Conseil d'Etat laisse ressortir que 60% de l'amélioration relèvent de la conjoncture (revenus fiscaux supplémentaires, or de la BNS), et que 40% relèvent d'éléments structurels (mesures ciblées sur les tâches, mesures salariales). La conjugaison des éléments conjoncturels et structurels permet de dégager plus vite que prévu les premiers effets bénéfiques de la politique rigoureuse que mène le Conseil d'Etat.

Parmi les éléments qui participent à l'amélioration des comptes, il faut aussi souligner un volume d'investissements nets extrêmement faible (49,1 millions de francs), soit 17,2 millions inférieurs au budget, lié à des reports de travaux, notamment en matière de routes et de protection des eaux.

Ce niveau des investissements influence de façon significative le degré d'autofinancement qui atteint 253,2% avant l'application du principe d'échéance contre – 6% aux comptes 2005 sans tenir compte de l'or de la BNS.

1.1.2. Compte de fonctionnement

Sans tenir compte des opérations liées à l'application complète du principe d'échéance, les revenus sont supérieurs de 3,3% aux prévisions budgétaires, alors que les charges sont elles inférieures de 1,8%.

En comparaison avec les comptes 2005 et en faisant abstraction des opérations liées à l'or de la BNS et du principe d'échéance, les revenus progressent de 123,2 millions de francs (+ 7,5%), tandis que les charges diminuent de 0,6 million de francs.

En ce qui concerne le détail des charges brutes par département, tous les départements, à l'exception du DJSF, présentent des résultats meilleurs que budgétisés.

L'augmentation des charges du DJSF provient du niveau toujours très élevé des non-valeurs fiscales (17,2 millions de francs) et de l'amortissement de créances irrécouvrables d'amendes et de frais judiciaires. Concernant les non-valeurs fiscales, il est expliqué que lors de l'élaboration du budget, on s'est fondé sur la situation à fin 2004 en matière de contentieux. Si l'on se réfère à l'annexe 3 du rapport du Conseil d'Etat, on voit qu'à fin 2004, on avait un recul assez important des créances encore en suspens au niveau du contentieux, puisqu'elles avaient passé de 43,3 millions de francs en 2003 à 30,8 millions en 2004. Cet élément-là, ajouté au fait que logiquement, la conjoncture devrait se traduire par une diminution des créances au contentieux, avait effectivement amené à une évaluation un peu plus positive que celle des années précédentes. Contrairement à ce que l'on avait pu imaginer, 2005 s'est traduit par un montant important de nouvelles créances transmises au contentieux, avec comme conséquence que le solde à fin 2005 des créances encore en suspens était plus élevé que celui auquel on pouvait s'attendre.

Cela laisse présager qu'au cours des années à venir, nous devrions encore nous attendre à un niveau d'amortissements en matière de contentieux relativement important. Il y a un effet passager, qui est l'accélération de la taxation et le suivi plus précis et plus rapide au niveau des offices des poursuites – si l'on traite plus rapidement les cas, on a plus rapidement les amortissements dans les comptes –, mais cela traduit aussi d'autres aspects. Le montant très élevé des nouvelles créances qui ont été transmises montre quand même que, conjoncture favorable ou pas, il demeure malheureusement toujours un nombre de contribuables qui ont de grandes difficultés, pas seulement pour le contentieux fiscal, mais de façon beaucoup plus globale. Si l'on prend les chiffres qui ont été publiés par les offices des poursuites, le nombre de poursuites engagées est resté très important.

En ce qui concerne la classification fonctionnelle avant le principe d'échéance, les trois secteurs "Santé", "Prévoyance sociale" et "Enseignement et formation" constituent toujours plus du 75% des charges nettes de l'Etat.

Le recul de 9,6 millions de francs enregistré dans le secteur "Enseignement et formation" est la conséquence des mesures salariales et la réduction des subventions qui touchent les salaires subventionnés du corps enseignant.

La forte augmentation de 13 millions de francs dans le secteur "Prévoyance sociale" concerne l'AVS/AI (+ 6,2 millions, dont 4,6 millions de provision RPT), de l'assurance-maladie (+ 2 millions dont une diminution des subsides fédéraux de 1,5 million), des établissements spécialisés (+ 2 millions) et de l'aide sociale (+ 3,1 millions).

Des crédits complémentaires pour un montant de 3,67 millions de francs ont été octroyés par le Conseil d'Etat dans le cadre des comptes de fonctionnement.

1.1.3. Compte des investissements

Les dépenses nettes d'investissements sont très nettement inférieures à celles budgétisées (– 17,2 millions de francs). Les travaux routiers prévus dans les dixième et onzième étapes d'aménagement des routes cantonales ont été fortement ralentis. Les subventions pour les stations d'épuration ou les constructions scolaires sont aussi inférieures aux montants prévus.

Le Conseil d'Etat a octroyé des crédits complémentaires et des nouveaux crédits non prévus au budget pour un montant de 1,27 million de francs durant l'année 2006.

Plus en détail, les travaux concernant l'évitement de Corcelles se poursuivent à un rythme normal et le calendrier sera tenu. S'agissant du chantier entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, on a pris un peu de retard dû à la rigueur de l'hiver 2005-2006, mais l'hiver 2006-2007 permet de rattraper ce retard et l'ouverture de ce tronçon sera respectée selon le calendrier prévu. Concernant Vauseyon-Peseux, les travaux ont été engagés et les délais seront tenus. S'agissant de l'entretien des routes nationales (crédit voté pour l'entretien de l'autoroute entre Saint-Blaise et Le Landeron/La Neuveville, projet UplaNS), la première étape entre Cornaux et La Neuveville va se terminer cette année et la deuxième de Saint-Blaise à Cornaux a déjà démarré. Une information de l'Office fédéral des routes dit que la Confédération désire mettre les millions de francs qui ont été engagés à disposition sans retard et ainsi tenir le programme prévu.

1.1.4. Financement

L'année 2006 voit les recettes du compte de fonctionnement couvrir entièrement les dépenses nettes de fonctionnement et d'investissement. Cela contribue à réduire la dette consolidée. Le degré d'autofinancement des investissement passe de – 6% aux comptes 2005 (sans l'or BNS) à 253,2% (avant principe d'échéance) et 178,4% (après principe d'échéance) pour les comptes 2006. Il avait été budgétisé un taux de 62,3%. Au vu de ces résultats, les valeurs limites selon le frein à l'endettement sont plus qu'atteintes.

1.1.5. Appréciation de la commission

Dans sa grande majorité, la CGF a accueilli avec satisfaction et une certaine prudence les comptes 2006. En effet, la politique rigoureuse adoptée par le gouvernement est saluée et c'est avec un certain soulagement qu'il est constaté que les efforts importants consentis par tous ont porté leurs fruits et n'ont pas été vains, quand bien même certaines décisions prises ont parfois été assez douloureuses pour toute une partie de la population. La planification financière et le programme de législature sont respectés. Toutefois, la situation reste préoccupante, car tous ces résultats positifs n'auraient pu être atteints sans les mesures qui ont accompagné le budget 2006. Cela démontre la rigueur et les efforts que nous devons poursuivre dans notre gestion financière.

L'amélioration de l'encaissement des impôts (+ 18 millions de francs) se manifeste aussi au niveau des liquidités.

Malgré ces résultats réjouissants, il est relevé que sans mesures d'accompagnement, il existe toujours un déséquilibre entre les charges et les recettes. Cela amène certains à dire qu'il faudrait donc inverser cette tendance pour les prochaines années afin que nous puissions présenter des budgets et des comptes où les mesures structurelles soient plus importantes que les mesures conjoncturelles, de telle manière à ce que nous puissions consolider de façon durable les prestations de l'Etat.

Maintenant que nous avons fait deux exercices sous la nouvelle législature, un commissaire réitère son souhait d'ouvrir un grand débat au sein de la CGF sur le rôle et les missions de l'Etat dans le canton et que chaque parti puisse apporter sa vision, de telle manière à pouvoir réellement redéfinir les futures structures et besoins.

Le résultat des comptes 2006 conforte certains commissaires de ne pas avoir accepté à l'époque la proposition du Conseil d'Etat d'appliquer ces mesures sur une période de deux ans.

Le faible niveau des investissements est apprécié de façon différenciée. Pour un commissaire, le fait d'avoir 17 millions de francs d'investissements en moins par rapport au budget l'interpelle quelque peu. Il semble que lorsque l'on vote des investissements, après les avoir déjà diminués d'une manière significative, on devrait quand même pouvoir s'y tenir. Cela dit, la dernière page du rapport du Conseil d'Etat montre le parallélisme entre la dette consolidée et l'importance des investissements et on ne peut pas oublier non plus que notre dette consolidée a en partie été le fruit d'investissements énormes, pour ne pas dire disproportionnés, pendant une assez longue période. Qu'il y ait maintenant un petit retour de manivelle et que l'on ait un peu moins d'investissements que budgétisé est regrettable, mais trouve aussi son reflet dans les chiffres.

Un autre commissaire n'est pas tout à fait d'accord avec la diminution importante des investissements par rapport à ceux des années précédentes, notamment pour les routes nationales, voire les futures routes principales. Il rappelle que cet argent est aussi le fruit des récoltes dans la poche des contribuables et des automobilistes. Il n'y a pas que de l'argent de l'impôt classique qui finance l'entretien de notre patrimoine, il y a bien d'autres taxes complémentaires. Lorsque l'on voit les comptes 2006 en noir, ne perdons pas de vue que nous

avons parfois aussi transformé la taxe automobiles en impôt de solidarité et l'argent qui vient de Berne en impôt écologique. A signaler qu'en 2 ans, il y a 30 millions de francs qui sont rentrés dans la caisse générale d'un argent pris dans la poche des automobilistes.

Les recettes fiscales des personnes morales prennent une part prépondérante au résultat positif des comptes 2006. Si l'évaluation des recettes fiscales des personnes physiques est relativement précise, il n'en n'est pas de même en ce qui concerne celle des entreprises. Il est vrai que la dépendance que l'on a par rapport à la volatilité de ces ressources est extrêmement pénible dans la gestion des finances publiques. Lorsque l'on voit les écarts que chaque collectivité publie aujourd'hui entre ses budgets et ses comptes, cela rend la conduite politique extrêmement difficile. Les collectivités publiques devraient peut-être avoir à disposition une autre approche ou d'autres outils en ce qui concerne la détermination et la comptabilisation de l'impôt des personnes morales. On constate que les cycles économiques sont toujours plus rapprochés et de fortes variabilités dans l'entrée des personnes morales. Cela tient aussi aux changements intervenus dans le fonctionnement des entreprises, dans la comptabilisation, dans l'extension de leurs domaines d'activités et peut-être que les collectivités publiques doivent avoir une approche différenciée de celle des personnes physiques.

Un commissaire rappelle qu'il y a quelques années, la CGF avait émis l'exigence que l'on examine les rentrées des personnes physiques au travers d'un prisme, qui était celui de Corcelles-Cormondrèche. La CGF souhaiterait également disposer de plus d'informations et de détails quant aux plus importantes entreprises, ceci afin de mieux évaluer les risques.

La réflexion portant sur la création d'un fonds d'égalisation des recettes pourrait se faire à certaines conditions. Pour l'instant, le Conseil d'Etat n'a pas d'autres éléments que ceux fournis dans son rapport.

Toujours en ce qui concerne les recettes fiscales, un commissaire relève que les 26 millions de francs supplémentaires qui sont arrivés des entreprises sont bons à prendre pour les comptes 2006. Il convient toutefois de relever qu'alors que les entreprises font éclater leurs bénéfices, le revenu des personnes physiques n'augmente pas. Le revenu des personnes physiques provient pourtant des salaires qu'elles reçoivent de ces entreprises, ce qui montre bien que la répartition de la richesse produite par ces entreprises ne va pas aux salariés, mais d'abord aux actionnaires et ensuite à la fiscalité des collectivités publiques. C'est un véritable problème pour notre canton et on peut légitimement s'interroger quant à ce non-report sur les personnes physiques des bénéfices des entreprises.

Il est également rappelé que si cette année l'on peut se féliciter du résultat positif des comptes, résultat obtenu principalement grâce à la mise en place des mécanismes financiers, à une volonté sans faille du Conseil d'Etat ainsi qu'aux fruits de la reprise économique, il ne faudrait pas oublier que les comptes se sont également gagnés au budget. L'attitude positive et constructive ainsi que les négociations entre les différents groupes politiques, lors de l'élaboration du budget, ont permis d'obtenir un résultat qui respectait l'équilibre des efforts.

Si le chef du DJSF a exprimé le souhait qu'il y ait deux paix qui président au redressement cantonal, la paix fiscale et la paix salariale, une autre commissaire tenait à en exprimer une troisième, la paix sociale, alors qu'un autre en évoquait une quatrième, la paix politique.

Cependant, la prudence émise par le gouvernement pour les prochaines années est compréhensible, mais certains commissaires rappellent que les mesures prises dans le secteur du social ou de la culture et qui touchent des populations parfois extrêmement fragiles ne nous ont même pas permis de nous mettre au niveau de la moyenne suisse, alors que concernant le niveau des impôts, le canton de Neuchâtel reste parmi les cantons les plus chers de Suisse. Il existe donc toujours encore un déséquilibre à ce niveau-là.

Une commissaire fait une lecture différenciée des comptes. Au plan des chiffres, les comptes 2006 peuvent être considérés comme très bons, puisque l'on finit avec un excédent de revenus de 8,5 millions de francs, en y incluant le principe d'échéance dans sa totalité sur une seule année. C'est important, même si le chef du DJSF souligne qu'il y a 100 millions de francs de mesures d'accompagnement, dont 13 millions qui proviennent du social. Pour cette commissaire, ce problème va rester prépondérant. En effet, le budget 2006 a été accepté à l'unanimité, après un certain nombre de négociations. Mais à la lecture des documents (rapports des sous-commissions et rapports des départements), il n'y a pas trace de l'effet de ces négociations. C'est une déception que de ne pas avoir d'explications sur le million octroyé pour l'entretien des routes, sur les 900.000 francs pour les prestations complémentaires ou encore sur les montants dévolus à la création en matière culturelle.

Cette commissaire estime que la CGF est probablement un des plus importants outils de travail du Grand Conseil et il devrait y avoir dans chacun des rapports des départements, un rapport à la CGF sur cette partie. Pour en revenir aux 13 millions de francs qui ont été économisés dans le social, avec des comptes qui sont aussi bons, il va être difficilement acceptable que rien ne soit fait pour les personnes qui ont le plus souffert durant l'année 2006. Ce n'est pourtant pas quelques millions qui auraient pu être remis pour des personnes qui ont vécu en-dessous du minimum vital qui auraient péjoré les comptes.

A part cette absence de correction, il y a un certain nombre d'autres éléments qui sont inquiétants. Par exemple la diminution de personnel dans différents secteurs, sans mesures de restructuration déjà en place. A l'office des bourses, on n'a pas distribué les bourses, parce qu'il n'y avait pas assez de monde. Ce sont des éléments qui donnent un très mauvais signe et ne peuvent pas être considérés comme des mesures structurelles, mais des baisses de prestations. C'est valable dans d'autres secteurs que le social, comme à la culture ou dans les écoles, où l'on ressent une pression sur le personnel. Sur cet aspect-là, les comptes ne sont donc pas non plus satisfaisants, raison pour laquelle, vraisemblablement, les comptes 2006 auront du mal à être acceptés. Son groupe n'est pas opposé aux économies, ni contre les restructurations, mais il faut se méfier du court terme, surtout en politique.

Le Conseil d'Etat tient à préciser qu'il a tenu ses engagements. En effet, dans le domaine de l'aide matérielle et de l'assurance-maladie, il n'y a pas eu de modifications budgétaires décidées par la CGF ou votées par le Grand Conseil au mois de décembre 2005, mais le DSAS applique avec nuances et bon sens la rigueur budgétaire qui avait été définie s'agissant entre autres des normes CSIAS et de la politique de subventionnement des primes d'assurance-maladie.

Concernant les 100.000 francs pour la création culturelle, ce montant a été attribué au fonds, ce qui signifie que le DECS a moins entamé la fortune du fonds au niveau des attentes et des demandes qui ont pu être faites par les milieux culturels. Cela a permis de répondre aux demandes faites par les milieux culturels. Le DECS n'a pas refusé de projet, compte tenu des critères qui sont maintenant ceux figurant dans la politique culturelle. Il convient de rappeler que ce qui était mis en parallèle avec les montants attribués, c'est l'arrêté des 10%, donc les personnes qui ont demandé des soutiens financiers dans le monde de création ont aussi dépendu de cette arrêté, avec une diminution de 10% des subventions. Le montant demandé était donc automatiquement diminué de 10% sur le montant reçu.

En ce qui concerne l'office des bourses, il n'y a pas eu de diminution de personnel, mais ce petit office, exclusivement féminin, est composé de deux collaboratrices qui sont actuellement soit en congé-maternité, soit en arrêt de travail pour difficultés de grossesse. Le Conseil d'Etat a donc dû prendre une mesure consistant à engager une personne qui puisse remplacer ces deux personnes.

De plus, la rigueur que manifeste le Conseil d'Etat dans la conduite des ressources humaines n'est pas une rigueur totalement aveugle. Lorsque le Conseil d'Etat constate qu'il y a des problèmes dans un office ou un service, il donne les dérogations nécessaires pour résoudre la situation, comme il l'a d'ailleurs fait à l'office des bourses. En outre, les délais de carence sont de 3 mois à l'Etat et de 6 mois à la ville de Neuchâtel.

1.1.6. Examen de détail

Tribunal cantonal

Les membres de la CGF regrettent de ne pas avoir reçu le rapport de gestion du Tribunal cantonal, comme ils le recevaient normalement chaque année en même temps que les rapports de gestion des autres départements.

1.2. Examen par département

Les sous-commissions rapportent par le biais de leurs présidents.

1.2.1. Autorités

1.2.1.1. Généralités

La sous-commission a siégé le mardi 20 février 2007 pour examiner les comptes 2006 du DJSF et des Autorités. Le chef du DJSF était accompagné du secrétaire général et de l'adjoint au chef du service financier. Le chancelier d'Etat et la secrétaire générale de la chancellerie ont participé à l'examen des comptes des Autorités.

Pour accomplir son travail, la sous-commission s'est appuyée sur l'examen des comptes fournis, avec les divers commentaires, ainsi que le rapport spécifique concernant le Conseil d'Etat et la chancellerie.

1.2.1.2. Remarques sur les comptes

Chancellerie

Les achats effectués par la chancellerie sont inférieurs à 100.000 francs. Ils ne sont pas soumis à la loi sur les marchés publics. En cas d'achat d'une certaine importance, la chancellerie effectue un appel d'offres auprès de trois fournisseurs au moins.

Service du Grand Conseil

La gestion du personnel de ce service n'est pas facile. En raison notamment du rythme de travail et des horaires imposés par certaines commissions, plusieurs collaboratrices ont quitté leur fonction durant l'année écoulée. Le manque de personnel a provoqué un retard important dans la réalisation de diverses tâches de secrétariat et de rédaction des procès-verbaux des séances du Grand Conseil. La sous-commission exprime sa reconnaissance pour le travail important, mais néanmoins parfois ingrat, fourni par les collaboratrices de ce service.

1.2.2. Département de la justice, de la sécurité et des finances

1.2.2.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie au complet les mardi 20 et mercredi 21 février 2007 pour examiner les comptes 2006 du Département de la justice, de la sécurité et des finances. Les séances se sont déroulées en présence du chef du département, du secrétaire général et de l'adjoint du chef du service financier. Les chefs ou adjoints de tous les services du département ont assisté partiellement aux séances, ainsi que la secrétaire générale adjointe et le chargé de missions. Les autorités judiciaires ont également été présentes, lors de l'examen des comptes concernant la justice.

Pour permettre à la sous-commission de faire son travail, le département a mis à notre disposition les comptes 2006, avec les divers commentaires, le rapport du département, ainsi qu'un aperçu général des comptes du département. Ces divers documents ont facilité notre travail d'examen et d'analyse. Ils ont également servi pour l'élaboration de ce rapport. La sous-commission remercie tous les responsables rencontrés pour leur ouverture, leur volonté de collaboration et leur engagement.

1.2.2.2. Appréciation générale

Enveloppe attribuée du DJSF

La lecture des chiffres du DJSF est toujours difficile dans la mesure où le département enregistre des éléments sur lesquels il n'a aucune prise directe, comme les recettes fiscales, les intérêts de la dette et des mouvements de trésorerie. Pour obtenir l'enveloppe du DJSF, il faut donc déduire des charges nettes figurant au rapport à l'appui des comptes les éléments dont le détail est donné ci-après (voir tableau 2 ci-après). Le tableau 1 ci-après donne un aperçu global de ces calculs qui permettent d'aboutir à "l'enveloppe en charges nettes" du DJSF. Cette enveloppe est le résultat

de la soustraction des charges et des recettes qui relèvent en priorité de la responsabilité du département et sur lesquelles il agit réellement.

A ceci s'ajoute l'imputation du principe d'échéance, opération comptable qui "allège" les comptes 2006 du DJSF de près de 1,9 million de francs. Sur la base du tableau 1, on observe que les charges nettes du DJSF des comptes, avant imputation du principe d'échéance, ont été bien maîtrisées puisqu'elles sont de 1,9 million de francs inférieures au budget 2006. Rappelons que les comptes 2005 ont ceci de particulier qu'ils enregistrent les mouvements liés à l'encaissement des versements de la BNS (– 425 millions de francs).

Tableau 1

	Avec recettes fiscales, parts aux recettes fédérales, intérêts et revenus des biens				Enveloppes en charges nettes			
Services	**Cptes 2006** *Fr.*	**Budget 2006** *Fr.*	**Différence** *Fr.*	**Cptes 2005** *Fr.*	**Cptes 2006** *Fr.*	**Budget 2006** *Fr.*	**Différence** *Fr.*	**Cptes 2005** *Fr.*
Secr. gén.	861.002	685.900	175.102	846.272	861.002	685.900	175.102	846.272
Off. organis.	218.430	348.000	– 129.570	296.095	218.430	348.000	– 129.570	296.095
P.fam&égal	262.814	289.800	– 26.986	274.960	262.814	289.800	– 26.986	274.960
Ser. justice	– 3.791.971	– 7.579.900	3.787.929	– 6.128.870	– 4.910.665	– 7.579.900	2.669.235	– 6.128.869
Trib.canton.	3.586.815	3.538.400	48.415	3.435.328	3.586.815	3.538.400	48.415	3.435.328
Trib.districts	4.510.423	4.880.600	– 370.177	4.643.323	4.510.423	4.880.600	– 370.177	4.643.323
Trib. fiscal	335.816	359.100	– 23.284	341.296	335.816	359.100	– 23.284	341.296
Aut.concilia.	618.633	628.700	– 10.067	616.868	618.633	628.700	– 10.067	616.868
Min. public	1.712.099	1.735.500	– 23.401	1.719.342	1.712.099	1.735.500	– 23.401	1.719.342
Juges instr.	2.900.477	3.379.900	– 479.423	2.917.059	2.900.477	3.379.900	– 479.423	2.917.059
Serv. pénit.	5.627.558	4.623.400	1.004.158	5.256.420	5.627.558	4.623.400	1.004.158	5.256.420
Prison prév. Chx-de-Fds	3.248.169	3.264.900	– 16.731	3.015.893	3.248.169	3.264.900	– 16.731	3.015.893
EEPBellevu e Gorgier	2.411.605	2.658.500	– 246.895	2.262.605	2.411.605	2.658.500	– 246.895	2.262.605
EEP Ronde	854.822	1.010.700	– 155.878	1.005.260	854.822	1.010.700	– 155.878	1.005.260
Serv. prob.	1.043.525	1.124.900	– 81.375	1.141.655	1.043.525	1.124.900	– 81.375	1.141.655
Pol. canton.	37.728.393	38.265.700	– 537.307	37.870.032	37.739.392	38.265.700	– 526.308	38.039.782
ERAP	–	–	–	–	–	–	–	–
Serv.sécur. civile &milit.	1.462.775	1.805.400	– 342.625	1.206.814	2.050.269	2.255.400	– 205.131	1.898.057
Ets mil. expl.& adm.	220.848	157.700	63.148	364.873	220.848	157.700	63.148	364.873
Serv. fin.	– 258.830.440	– 162.429.500	– 96.400.940	– 104.533.966	3.279.647	6.411.500	– 3.131.853	431.067.670
Serv.contrib	– 872.386.308	– 824.762.200	– 47.624.108	– 806.216.084	11.062.218	11.637.800	– 575.582	11.684.320
Serv. jurid.	2.243.644	2.272.100	– 28.456	2.103.713	2.243.644	2.272.100	– 28.456	2.103.713
Serv. ress. humaines	2.578.943	3.629.600	– 1.050.657	2.879.295	2.578.943	3.629.600	– 1.050.657	2.879.295
Serv. trait. information	13.362.610	13.791.000	– 428.390	14.212.833	13.362.610	13.791.000	– 428.390	14.212.833
STI, Entité neuchât.	–	–	–	–	–	–	–	–
Gér. imm.	6.029.621	5.541.600	488.021	6.229.592	6.109.324	6.359.300	– 249.976	6.047.296
Adm.caisse pensions	– 278.821	– 337.200	58.380	– 253.193	– 278.821	– 337.200	58.380	– 253.192
Service des communes	449.436	450.600	– 1.164	463.564	449.436	450.600	– 1.164	463.564
Total	**– 1.043.019.083**	**– 900.666.800**	**– 142.352.283**	**– 824.029.020**	**102.099.031**	**105.841.900**	**– 3.742.869**	**530.151.718**

Tableau 2

Comptes		C2006 *Fr.*	B2006 *Fr.*	C2005 *Fr.*
330010	Perte sur débiteurs	1.118.694.–		
330010	Perte sur débiteurs	797.–		
440410	Redevances poids lourds	– 11.796.–		– 169.750.–
440320	Taxe d'exemption obligation de servir	– 587.494.–	– 450.000.–	– 691.243.–
318320	Frais d'emprunts			
321300	Dettes à court terme	3.158.–	15.000.–	11.279.–
322300	Intérêts s/dettes à moyen et long termes	77.043.951.–	55.953.000.–	61.222.994.–
322330	Disagios/placements	4.935.–		
323300	Dettes envers des entités particulières	150.972.–	333.000.–	251.620.–
329800	Intérêts dus aux contribuables	701.994.–	500.000.–	507.504.–
329910	Pertes de changes	3.417.–		176.–
330300	Remises et non-valeurs fiscales	17.166.630.–	12.500.000.–	17.415.898.–
390710	Fds aide communes			
420300	Intérêts sur c/courants bancaires et CCP	– 773.350.–	– 445.000.–	– 492.611.–
421300	Intérêts sur créances	– 3.068.004.–	– 1.300.000.–	– 1.334.556.–
421310	Intérêts dus par les contribuables	– 6.657.153.–	– 3.870.000.–	– 5.946.787.–
422310	Revenus sur titres	– 1.488.111.–	– 481.000.–	– 1.375.866.–
424300	Bénéfices sur titres	– 47.878.–		– 599.531.–
424310	Réact. val.imm. vendus	– 120.901.–		– 545.177.–
424350	Récupération de créances amorties	– 1.107.928.–	– 500.000.–	– 277.935.–
425310	Intérêts, prêts HLM et réserve de crise	– 143.169.–	– 146.000.–	– 173.055.–
426300	Intérêts sur capital de dotation BCN	– 6.250.000.–	– 6.250.000.–	– 6.250.000.–
426310	Participation au bénéfice de la BCN	– 28.500.000.–	– 14.250.000.–	– 12.100.000.–
440300	Part à l'impôt fédéral direct	– 150.466.345.–	– 117.000.000.–	– 91.806.352.–
440310	Part à l'impôt anticipé	– 28.872.438.–	– 11.500.000.–	– 9.846.933.–
440320	Taxe d'exemption obligation de servir			
440340	Part au bénéfice de la BNS	– 94.386.917.–	– 47.400.000.–	– 58.482.863.–
440345	Part bénéfice vente or BNS			– 425.779.440.–
440350	Impôt épargne UE	– 302.949.–		
481370	Prél. rés. vers. BNS	– 35.000.000.–	– 35.000.000.–	
400300	Impôt direct, personnes physiques	– 674.488.272.–	– 673.000.000.–	– 645.626.920.–
400310	Impôt direct, à la source	– 23.706.582.–	– 21.600.000.–	– 19.497.558.–
400320	Impôt direct, travailleurs frontaliers	– 9.256.485.–	– 4.500.000.–	– 4.745.000.–
401300	Impôt direct, personnes morales	– 108.360.946.–	– 82.000.000.–	– 86.129.233.–
402300	Impôt foncier	– 5.420.313.–	– 5.300.000.–	– 5.700.009.–
403300	Impôt sur gains immobiliers	– 18.994.590.–	– 15.000.000.–	– 18.976.593.–
404300	Lods	– 24.566.906.–	– 20.000.000.–	– 22.929.422.–
405300	Emoluments de dévolution d'hérédité			
405350	Impôts sur les successions	– 18.654.433.–	– 15.000.000.–	– 14.295.670.–
330000	Immeubles patr. fin.	182.297.–	182.300.–	182.297.–
422310	Revenus sur titres	– 262.000.–	– 1.000.000.–	
		– 1.145.118.115.–	– 1.006.508.700.–	– 1.354.180.737.–

Résultats des services

Le tableau 1 montre que les services du DJSF bouclent les comptes avec des chiffres inférieurs à ceux du budget 2006, à l'exception du service de la justice (+ 2,7 millions de francs), du service pénitentiaire (+ 1 million), du secrétariat général (+ 175.102 francs), des Etablissements militaires (+ 63.148 francs), du Tribunal cantonal (+ 48.315 francs) et de la Caisse de pensions (+ 58.380 francs).

Résultats généraux

Déduction faite des recettes déterminantes de l'Etat, les comptes 2006 du DJSF sont inférieurs de 3,7 millions de francs au budget 2006, en charges nettes (cf. tableau 3 ci-après):

– Les **charges brutes** des comptes 2006 sont inférieures de quelque 1,6 million de francs au budget 2006.

– Les **revenus** sont quant à eux supérieurs de 2,1 millions de francs par rapport au budget 2006.

– Les **charges nettes** sont de 3,5% inférieures au budget 2006.

Les recettes représentent 32,1% des dépenses brutes (30,3% dans le budget 2006).

Le tableau 3 ci-après montre les principales variations, par groupes de charges et de revenus, entre les comptes et le budget:

– on relèvera tout d'abord des charges de personnel inférieures de quelque 2 millions de francs par rapport au budget 2006;

– les biens, services, marchandises (groupe 31) qui sont inférieurs de quelque 1,1 million de francs par rapport au budget;

– les dédommagements aux collectivités publiques (groupe 35) sont quant à eux de 1,4 million de francs supérieurs au budget, principalement dans le secteur pénitentiaire.

Tableau 3: vue d'ensemble des charges et des revenus

	Comptes 2006	*Budget 2006*	*Différence*	*Comptes 2005*
Charges brutes	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*
30 Charges de personnel	101.540.960.–	103.583.200.–	– 2.042.240.–	102.526.721.–
31 Biens, serv. et march.	30.553.415.–	31.695.200.–	– 1.141.785.–	29.615.296.–
32 Intérêts passifs				
33 Amortissements	4.393.288.–	4.622.800.–	– 229.512.–	366.960.895.–
34 Parts & contr. ss affect.	4.051.158.–	3.200.000.–	851.158.–	2.830.018.–
35 Dédomm. aux coll. publ.	5.554.559.–	4.106.700.–	1.447.859.–	5.144.982.–
36 Subv. accordées	1.903.053.–	1.950.800.–	– 47.747.–	1.692.669.–
37 Subv. redistribuées	680.018.–	800.000.–	– 119.982.–	2.405.976.–
38 Attrib. aux fin. spéciaux				63.800.000.–
39 Imputations internes	1.623.144.–	1.955.000.–	– 331.856.–	1.058.030.–
Total	**150.299.594.–**	**151.913.700.–**	**– 1.614.106.–**	**576.034.587.–**
Revenus				
40 Impôts.				
41 Patentes/Concessions	– 399.339.–	– 250.000.–	– 149.339.–	– 348.282.–
42 Revenus des biens	– 531.150.–	– 416.500.–	– 114.650.–	– 531.913.–
43 Contributions	– 33.838.945.–	– 30.745.400.–	– 3.093.545.–	– 30.353.372.–
44 Parts recettes ss affect.				1.–
45 Dédomm. coll. publ.	– 8.657.563.–	– 8.679.300.–	21.737.–	– 8.980.600.–
47 Subv. à redistribuer	– 680.018.–	– 800.000.–	119.982.–	– 2.405.976.–
48 Prél. s/ fin. spéciaux	– 16.093.–	– 550.300.–	534.207.–	– 60.376.–
49 Imputations internes	– 4.077.455.–	– 4.630.300.–	552.845.–	– 3.202.351.–
Total	**– 48.200.563.–**	**– 46.071.800.–**	**– 2.128.763.–**	**– 45.882.869.–**
Charges nettes	**102.099.031.–**	**105.841.900.–**	**– 3.742.869.–**	**530.151.718.–**

Les augmentations des revenus par rapport au budget 2006 touchent principalement le groupe 43:

– L'augmentation la plus importante touche le service financier (+ 2,5 millions de francs) mais elle est liée au principe d'échéance (+ 1,8) pour le compte 436340, Remboursement de frais, bordereau unique.

– La police enregistre une hausse de 680.000 francs dans ce groupe, en raison d'une modification des imputations de remboursements de traitement sous un nouveau compte (436020, + 326.870 francs) et d'une augmentation des amendes et mandats de répression (+ 199.000 francs).

1.2.2.3. Remarques sur les comptes

Politique familiale et égalité

L'office a présidé un groupe de travail interdépartemental, chargé de permettre aux collaborateurs et collaboratrices de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et d'augmenter le nombre

de femmes dans les postes à responsabilités. Ce groupe a rendu son rapport et le Conseil d'Etat doit statuer prochainement à ce sujet.

Le principe de l'ouverture d'une crèche a été adopté. Ce projet se développe en partenariat avec d'autres partenaires.

Service de la justice

Les montants accordés à titre d'assistance judiciaire sont en forte augmentation. Une décision du Tribunal fédéral a obligé à augmenter les prestations versées aux avocats.

Depuis le 1er janvier 2007, ces montants sont considérés comme des avances et sont remboursables. La mission de recouvrement de ces montants sera prochainement confiée au service de la justice.

La révision du Code pénal suisse provoque de nombreux changements. Lors d'une condamnation, les juges doivent notamment déterminer le montant des jours-amendes. La charge de travail est en forte augmentation. Les ressources actuelles en personnel sont insuffisantes de l'avis de la magistrature. Une augmentation des suppléances est à prévoir à court terme. A long terme, il est probable que la dotation en personnel du pouvoir judiciaire devra être augmentée dans le cadre de la réorganisation du pouvoir judiciaire.

Service pénitentiaire

Le service a été confronté à une augmentation sensible du nombre de journées de détention. Ce nombre record de journées de détention a notamment été atteint, en augmentant la capacité d'accueil de l'EEP Bellevue de 7 places. Ce nombre élevé de journées de détention a provoqué une charge importante de travail pour les collaborateurs du service, de l'office d'application des peines et des prisons.

Néanmoins, le nombre de journées de détention hors canton est toujours très élevé, notamment pour la prison préventive, afin d'éviter le risque de collusion. Le service pénitentiaire n'a aucun contrôle de ces placements, décidés par les juges. Le compte 351260, Placements hors canton, présente un dépassement de 35%, à savoir environ 1.130.000 francs.

Une réorganisation est en cours, selon trois axes principaux:

1. Loi d'exécution des peines et mesures, de même que du Concordat intercantonal pour adultes. Ce rapport devrait être présenté au Grand Conseil en juin 2007.
2. Crédit supplémentaire pour des transformations à La Chaux-de-Fonds et à Bellevue. Ce crédit doit permettre d'adapter les locaux actuels, de créer une section pour jeunes filles mineures (exigée par le Concordat intercantonal pour les mineur)s et d'augmenter la capacité d'accueil du pénitencier de Bellevue de 30 places. Un rapport devrait être soumis au Grand Conseil en octobre 2007.
3. Réforme des structures. Une intensification de la collaboration entre le service pénitentiaire et la probation est attendue. Ces deux services déménageront à La Chaux-de-Fonds. Les structures actuelles du service pénitentiaire devront également être optimisées.

L'office d'application des peines assume le placement des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG). Il est confronté à une augmentation de nombre de situations et à la difficulté de trouver des lieux d'exécution de ces travaux, adaptés aux ressources des personnes condamnées.

Service de probation

Le service a connu une année difficile, compte tenu de l'absence de plusieurs collaboratrices en congé-maternité. L'augmentation des journées de détention, ainsi que les nombreux placements extra-cantonaux ont encore accru la charge de travail de ses collaborateurs.

Police

L'intégration de la police locale de La Chaux-de-Fonds au sein de la police cantonale a nécessité un important engagement des responsables. L'adoption du rapport concernant la Police neuchâteloise va faciliter la mise en place de la nouvelle organisation. Vingt communes ont déjà fait part de leur souhait de signer un contrat de prestations avec les autorités cantonales avant la fin de l'année 2007.

Diverses statistiques fournies par la police satisfont particulièrement les membres de la sous-commission, notamment le taux très élevé de 40% d'élucidation des délits, la baisse importante du nombre de personnes tuées sur les routes, ainsi que la diminution du nombre de délits.

Les effectifs de l'Ecole régionale d'aspirants de police de Colombier sont satisfaisants. Une formation pour les assistants de sécurité publique est prévue en été 2007.

Service de la sécurité civile et militaire

L'année 2006 a été marquée par la réduction importante des collaborateurs à l'Arsenal, avec la suppression de 11 places de travail. La recherche de solutions pour les collaborateurs licenciés a représenté un souci important. Finalement, une solution satisfaisante a été trouvée pour chacun.

Vu la proximité des missions confiées au service de sécurité civile et militaire (SSCM) et aux établissements et installations militaires de Colombier (EIMC), le principe d'une fusion de ces deux entités a été décidé. Le rattachement administratif des EIMC au SSCM est effectif depuis le 1er janvier 2007. La fusion est actuellement étudiée de manière approfondie dans le cadre d'un projet basé sur une analyse complète des prestations. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2008.

Suite à un rapport du Contrôle des finances, un effort considérable est fait afin d'améliorer la gestion et la facturation de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Les membres de la sous-commission s'étonnent du montant important versé au fonds de réserve de la protection civile régionale. Ils expriment le souhait de voir le montant facturé par habitant diminuer ces prochaines années.

Service financier

L'introduction du principe d'échéance a considérablement influencé les comptes 2006 du service financier par rapport au budget. Divers scénarios ont été étudiés. Après avoir prévu une introduction de ce principe à 80% pour les charges et à 100% pour les recettes, l'augmentation des recettes fiscales a permis l'introduction de ce principe directement à 100% également pour les charges. Cette introduction répond également à une demande du Contrôle des finances.

Les membres de la sous-commission saluent la diminution de la dette de l'Etat. Les emprunts arrivés à échéance n'ont pas été renouvelés et aucun emprunt supplémentaire n'a été effectué. Avant la prise en compte du principe d'échéance, les comptes présentaient une diminution significative des intérêts passifs et des frais d'émission d'emprunts.

Service des contributions

La facturation d'un intérêt compensatoire n'est pas comprise par chacun. Il est rappelé que cette facturation est prévue par la loi adoptée par le Grand Conseil en 2000. Cet intérêt compensatoire est déjà pratiqué pour les personnes morales depuis 2002.

Un effort particulier a été fourni pour que le maximum de dossiers de taxation sur les gains immobiliers soit bouclé au 31 décembre 2006.

Décision a été prise de rattacher la perception de l'impôt au service des contributions dès 2008. Un projet est en cours. Par ailleurs, l'utilisation de l'informatique pour remplir sa déclaration d'impôt sera possible dès l'année prochaine.

Service juridique

Le nombre de recours augmente considérablement et charge fortement les collaborateurs du service. La moyenne journalière de recours déposés s'élève à une trentaine. Des ressources humaines supplémentaires devront être prévues si cette tendance se poursuit.

Service des ressources humaines

L'élaboration du projet de retraites anticipées, l'étude de plusieurs variantes et l'examen de nombreuses situations personnelles en lien avec ce projet ont représenté une charge importante de travail. Actuellement, quelque 80 départs sont annoncés. Tous ces départs sont des arrêts définitifs d'activité professionnelle.

Le service est également fortement sollicité par la forte augmentation de la mobilité interne. Suite aux mesures de restructuration de l'Etat, le nombre de postes de travail occupés au 31 décembre 2006 était en diminution de 112,63 équivalents plein-temps (EPT).

Service du traitement de l'information

Ce service va changer de nom et s'appellera service informatique, entité neuchâteloise, suite à l'intégration du service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les membres de la sous-commission espèrent que la Ville de Neuchâtel intègre également cette nouvelle entité.

Concernant les acquisitions de matériel informatique, un appel d'offres est fait tous les trois ans. Actuellement, seuls trois fournisseurs sont intéressés par un tel appel d'offres.

Concernant les logiciels, l'appel d'offres se fait selon les besoins. Il est aussi souvent que possible adressé aux services informatiques des autres cantons suisses.

Administration de la caisse de pensions

Les travaux en vue de la réalisation d'une caisse de pensions unique avancent de manière importante. Actuellement, sept groupes de travail sont à l'œuvre, notamment pour définir les prestations, ainsi que pour évaluer et transférer les biens dans la nouvelle caisse.

Le nouveau responsable de la caisse de pensions, M. Olivier Santschi, a une lourde charge de travail, en tenant compte qu'outre la gestion courante de la caisse, il est également mobilisé par les travaux en vue de la caisse unique et par les mesures de retraite anticipée.

Gérance des immeubles

L'avenir de ce service est en réflexion, compte tenu des discussions concernant la caisse de pensions unique.

Les membres de la sous-commission regrettent que le bâtiment des Cernets n'ait toujours pas trouvé d'acquéreur.

Service des communes

Le service est préoccupé par la situation financière de nombreuses communes. Les processus de fusion intercommunale rencontrent certaines difficultés, malgré les fonds prévus par le Grand Conseil pour favoriser ces fusions.

Il est souhaité que les communes prennent également en compte le principe d'échéance. Néanmoins, un temps important d'adaptation doit être prévu.

1.2.3. Département de la santé et des affaires sociales

1.2.3.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 22 février 2007 en présence du chef du département, M. Roland Debély, accompagné du secrétaire général et du responsable financier. Les chefs de service concernés ont accompagné les travaux de la sous-commission pour chaque secteur du DSAS: le chef du service cantonal de la santé publique (SCSP), le directeur de l'hôpital psychiatrique de Perreux, le chef du service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea), le chef du service de l'action sociale (SAS), le chef du service cantonal de l'assurance maladie (SCAM), le chef du service des établissements spécialisés (SES), et le chef du service des mineurs et tutelles (SMT).

Comme chaque année, le département avait mis à disposition de la sous-commission un rapport spécifique fournissant l'essentiel des chiffres de l'année 2006. Les tableaux illustrant les comptes sont extraits de ce rapport.

Les commissaires avaient également reçu le rapport de gestion du département juste avant la séance.

Certaines questions avaient été adressées préalablement au secrétariat du département afin que le DSAS ait l'opportunité d'y apporter les réponses circonstanciées attendues.

L'année 2006 se caractérise par un exercice comptable amélioré par rapport au budget. Etant donné que de nombreuses mesures d'économie avaient été prises dans ce secteur, que ce soit au niveau des subventions, de l'aide sociale, comme de l'aide à l'assurance-maladie, de nombreuses questions ont été évoquées sur leurs effets et les éventuelles interventions correctrices des services dans l'application de ces restrictions.

Au niveau du résultat global des comptes de l'Etat, l'exercice 2006 s'est avéré très positif. Le Conseil d'Etat a donc décidé de réaliser intégralement le principe d'échéance sur cette année comptable alors qu'elle avait été en principe prévue sur deux années dès 2007. Le DSAS est le département où cette modification est la plus spectaculaire puisque les domaines touchés sont essentiellement l'aide hospitalière, le subventionnement des homes et l'aide sociale.

Pour des raisons de lecture des chiffres, et afin qu'ils restent comparables, la sous-commission a pris l'option de travailler sur les chiffres habituels sans l'application du principe d'échéance.

Deux tableaux résument au chapitre suivant les résultats du département par secteur avant et après l'application dudit principe.

1.2.3.2. Appréciation générale

En introduction à la séance de travail, le chef du département a rappelé qu'il n'y a pas que les chiffres qui comptent, il y a aussi la responsabilité d'offrir des prestations qui répondent aux besoins.

Il a relevé ensuite que les comptes présentent une amélioration de 10 millions de francs par rapport au budget et que tous les éléments sous contrôle direct du DSAS sont maîtrisés. Le budget est quasiment respecté dans le secteur de la santé. Dans le social, on n'a pas retrouvé les effets attendus de la haute conjoncture et les coûts continuent de croître, mais l'augmentation est bien moindre que les années précédentes.

Les principaux écarts sont:

	En millions de francs
Charges:	
– charges de personnel + biens, services et marchandises	– 2,9
– aide matérielle (parts cantonale et communale ensemble)	+ 4,9
– hospitalisations hors canton	– 4,5
– secteur LESPA	– 0,7
– placements hors canton de mineurs ordonnés par l'autorité judiciaire	+ 0,9
Recettes:	
– subventions fédérales (arriérés OFAS) + part communale pour l'aide matérielle + recettes diverses	+ 7,7

Avant application du principe d'échéance							
	Comptes 2006	*Budget 2006*	*Comptes 2005*	*Différence entre C06 et B06*		*Différence entre C06 et C05*	
Charges	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*%*	*Fr.*	*%*
Charges de personnel	49.389.941.–	52.240.900.–	49.859.408.–	– 2.850.959.–	– 5,46	– 469.467.–	– 1,0
Biens, services et march.	7.307.556.–	7.393.900.–	6.925.028.–	– 86.344.–	– 1,17	382.528.–	6,0
Amortissements	3.952.081.–	3.882.300.–	3.957.072.–	69.781.–	1,80	– 4.991.–	0,0
Dédomm. aux coll. publ.	172.066.–	230.600.–	151.709.–	– 58.534.–	– 25,38	20.357.–	13,0
Subventions accordées	435.246.030.–	434.935.400.–	425.399.100.–	310.630.–	0,07	9.846.930.–	2,0
Attr. aux financ. spéciaux	793.023.–	570.000.–	571.842.–	223.023.–	39,13	221.181.–	39,0
TOTAL	**496.860.697.–**	**499.253.100.–**	**486.864.159.–**	**– 2.392.403.–**	**– 0,48**	**9.996.538.–**	**2,0**
Revenus							
Revenus des biens	314.832.–	336.000.–	321.973.–	– 21.168.–	– 6,30	– 7.141.–	– 2,0
Contributions	26.188.368.–	23.538.100.–	23.586.436.–	2.650.268.–	11,26	2.601.932.–	11,0
Parts recettes ss affect.	570.621.–	575.000.–	576.923.–	– 4.379.–	– 0,76	– 6.302.–	– 1,0
Dédomm. de coll. publ.	102.958.–	0.–	0.–	102.958.–		102.958.–	
Subventions acquises	107.134.884.–	102.212.400.–	105.484.181.–	4.922.484.–	4,82	1.650.703.–	2,0
Imputations internes	0.–	0.–	173.292.–	0.–		– 173.292.–	– 100,0
TOTAL	**134.311.664.–**	**126.661.500.–**	**130.142.805.–**	**7.650.164.–**	**6,04**	**4.168.859.–**	**3,0**
EXCEDENT CHARGES	**362.549.033.–**	**372.591.600.–**	**356.721.354.–**	**– 10.042.567.–**	**– 2,70**	**5.827.679.–**	**2,0**

Après application du principe d'échéance							
	Comptes 2006	*Budget 2006*	*Comptes 2005*	*Différence entre C06 et B06*		*Différence entre C06 et C05*	
Charges	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*%*	*Fr.*	*%*
Charges de pers.	49.389.941.–	52.240.900.–	49.859.408.–	– 2.850.959.–	– 5,46	– 469.467.–	– 1,0
Biens, serv. & march.	7.383.557.–	7.393.900.–	6.925.028.–	– 10.343.–	– 0,14	458.529.–	7,0
Amortissements	3.952.081.–	3.882.300.–	3.957.072.–	69.781.–	1,80	– 4.991.–	0,0
Dédomm. coll. publ.	172.066.–	230.600.–	151.709.–	– 58.534.–	– 25,38	20.357.–	13,0
Subv. accordées	660.812.853.–	434.935.400.–	425.399.100.–	225.877.453.–	51,93	235.413.753.–	55,0
Attr. aux fin. spéciaux	793.023.–	570.000.–	571.842.–	223.023.–	39,13	221.181.–	39,0
TOTAL	**722.503.521.–**	**499.253.108.–**	**486.864.159.–**	**223.250.413.–**	**44,72**	**235.639.362.–**	**48,0**
Revenus							
Revenus des biens	314.832.–	336.000.–	321.973.–	– 21.168.–	– 6,30	– 7.141.–	– 2,0
Contributions	26.188.368.–	23.538.100.–	23.586.436.–	2.650.268.–	11,26	2.601.932.–	11,0
Parts recettes ss aff.	570.621.–	575.000.–	576.923.–	– 4.379.–	– 0,76	– 6.302.–	– 1,0
Dédomm. coll. publ.	102.958.–	0.–	0.–	102.958.–		102.958.–	
Subv. acquises	165.855.934.–	102.212.400.–	105.484.181.–	63.643.534.–	62,27	60.371.753.–	57,0
Imputations internes	0.–	0.–	173.292.–	0.–		– 173.292.–	– 100,0
TOTAL	**193.032.714.–**	**126.661.500.–**	**130.142.805.–**	**66.371.214.–**	**52,40**	**62.889.909.–**	**48,0**
EXCED. CHARGES	**529.470.807.–**	**372.591.608.–**	**356.721.354.–**	**156.879.199.–**	**42,10**	**172.749.453.–**	**48,0**

Les comptes 2006 sont donc améliorés de 10 millions de francs par rapport au budget. Avec

l'application du principe d'échéance, l'excédent de charge se monte à 157 millions de francs, soit une péjoration de l'ordre de 167 millions induite par le principe d'échéance, ce qui est normal puisque le DSAS est le département le plus concerné par le changement proposé.
Pour le calcul de l'application du principe d'échéance, compte tenu que pour plusieurs secteurs d'activité, la remise des comptes définitifs des divers établissements aux services concernés de l'Etat s'échelonne entre le printemps et l'automne qui suivent l'exercice bouclé, c'est le budget accepté par l'Etat qui a été pris en considération.

1.2.3.3. Examen de détail

Charges de personnel

Le respect des délais de carence et la diminution progressive du nombre de postes ont été la règle, comme le montre le tableau ci-dessous.

DSAS – Evolution des postes en valeur de temps complet de 2001 à 2006								
Service	**B2001**	**B2002**	**B2003**	**B2004**	**B2005**	**B2006**	**C2006** Sit. 31.12	**Variation B06-C06**
Secrétariat général	4,00	3,50	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	**0,00**
Service de la santé publique	17,90	19,80	21,30	21,70	23,00	23,00	18,50	**– 4,50**
Service de l'action sociale	20,60	22,10	23,60	19.10	21,00	21,10	19,60	**– 1,50**
Service de l'assurance-mal.	16,40	16,40	17,00	18,00	18,00	18,00	18,00	**0,00**
Service des mineurs& tutelles	47,60	51,70	52,00	53,60	53,60	55,70	55,60	**– 0,10**
Service des établ. spéc.	0,00	0.00	0,00	4,50	4,50	4,50	3,50	**– 1,00**
Serv. méd.-psy. enf. & ados	33,55	34,32	35,57	35,50	35,50	35,75	34,98	**– 0,77**
Office accueil extra-familial	0,00	1,50	1,20	1,90	2,10	0,00	0,00	**0,00**
TOTAUX	**140,05**	**149,32**	**154,67**	**158,30**	**161,70**	**162,05**	**154,18**	**– 7,87**
Hors dotation								
Hôpital psychiatrique Perreux	*317,80*	*334,50*	*337,40*	*343,90*	*349,12*	*345,50*	*331,80*	***–13,70***

Les secteurs où l'on enregistre les principales diminutions de personnel sont: le service de la santé publique, le service de l'action sociale, le service des établissements spécialisés, l'Hôpital psychiatrique de Perreux, et dans une moindre mesure, le service médico-psychologique pour enfants et adolescents et le service des mineurs et des tutelles.

Nous reviendrons dans le chapitre consacré à la gestion du département sur les éventuelles conséquences de ces diminutions pour les prestations et pour le personnel.

Pour l'Hôpital psychiatrique de Perreux, une économie significative sous la rubrique personnel a été réalisée (– 2.074.844 francs) en adaptant l'effectif à l'activité réelle de l'hôpital, mais aussi en raison de difficultés à recruter pour certaines catégories de professions.

SCAM

Le montant total des moyens destinés à l'aide à l'assurance-maladie s'est élevé à 81.958.991 francs. Ce montant comprend le versement du contentieux aux assureurs pour les primes impayées qui s'est élevé en 2006 à 6.162.524 francs.

1.2.4. Département de la gestion du territoire

1.2.4.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 20 février 2007 pour l'examen des comptes 2006. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général ainsi que des chefs des services et offices suivants: bâtiments, ponts et chaussées, routes cantonales, protection de l'environnement, logement, cadastre et géomatique, registre foncier, forêts, conservation de la nature, faune, automobiles et navigation.

En introduction, le chef du département a constaté que le département de la gestion du territoire avait rempli la mission fixée par le Conseil d'Etat en ce qui concerne les charges de personnel et de biens, services et marchandises dans le cadre de la maîtrise des dépenses. Le service des ponts et chaussées est même allé au-delà de la cible fixée avec une diminution de la charge salariale qui dépasse les 10% demandés. Une poursuite de l'effort accompli conduirait inévitablement à l'exigence de redéfinir les missions et prestations de ce service. Si le résultat obtenu est satisfaisant au plan purement financier, il a cependant aussi pour corollaire des effets négatifs avec des investissements quasi inexistants, entraînant des retards dans l'entretien des routes et des bâtiments. Il s'agira donc rapidement de fixer les bonnes priorités pour maintenir en état le patrimoine existant.

La demande du président de la commission de gestion et des finances de traiter les sujets des marchés publics et de l'effet des réductions de personnel sur la marche des services ayant été transmise tardivement, la sous-commission décide de reprendre le thème des marchés publics lors d'une séance ultérieure réunissant les chefs des services des ponts et chaussées, des bâtiments ainsi que du cadastre et de la géomatique et en associant à la démarche Me Jeanneret, juriste et spécialiste de ce domaine.

La sous-commission remercie les chefs des services des ponts et chaussées, des bâtiments, du registre foncier ainsi que des automobiles et de la navigation des documents qu'ils lui remettent en séance et qui serviront de base à ces prochaines discussions qui doivent être comprises comme une mission de gestion et contrôle et non de surveillance.

En ce qui concerne le personnel, les réponses sont données au fur et à mesure de l'examen des différents chapitres.

Enfin, la commission regrette de ne pas disposer d'une pièce maîtresse pour son analyse à savoir le rapport du département à l'appui des comptes. Ce document n'a pas pu être remis faute de temps au vu des délais très courts fixés pour le programme de bouclement des comptes.

1.2.4.2. Examen de détail

Secrétariat général

Le remboursement partiel du prêt octroyé au Parking de la Gare SA a été décidé par la société elle-même en fonction de la marche de ses affaires. Il n'était dès lors pas possible de prévoir ce montant au moment de l'établissement du budget. Ce prêt présente un solde de 805.772,50 francs au 31 décembre 2006, mais avait à l'époque été entièrement amorti. Dès lors, les remboursements figurent en revenus au secrétariat général du département.

Office des transports

La différence importante du montant des amortissements entre le budget et les comptes provient du fait que pour le budget 2006, les amortissements ont été calculés en fonction du volume des investissements connus à fin 2004, auxquels ont été ajoutés les investissements inscrits au budget 2005. Or en 2005, compte tenu de la situation financière de l'Etat, une bonne partie des investissements prévus n'a pas été réalisée. Il faut rappeler ici que le budget 2006 a été élaboré au printemps-été 2005 et qu'à ce moment-là, les investissements réels 2005 n'étaient pas connus.

Le montant figurant aux comptes tient compte bien évidemment des investissements effectifs de 2005.

L'explication donnée ci-devant est valable pour chaque budget annuel.

En ce qui concerne l'indemnisation des coûts non couverts de la nouvelle ligne desservant La Maladière à Neuchâtel, le chef du département rappelle que les trois premières années de fonctionnement d'une nouvelle ligne ne sont pas financées au travers du pot commun, mais réparties entre la ville et le canton. Ce n'est qu'ensuite que cette ligne sera prise en charge par le pot commun.

Le chef du département signale qu'il est prévu que la communauté tarifaire intégrale entre en vigueur au 1er janvier 2009. Cette disposition permettra d'avoir des billets de transports valables sur tous les moyens de transports publics du territoire du canton de Neuchâtel, y compris les CFF et les cars postaux, et avec des prix au kilomètre égaux.

Comme l'année précédente, une longue discussion intervient sur le dossier du TRANSRUN au vu de l'absence d'utilisation en 2006 du crédit d'investissement de 1.300.000 francs voté par le Grand Conseil le 15 mars 2005, c'est-à-dire il y a maintenant près de deux ans. La sous-commission s'inquiète du retard ainsi accumulé et se fait le porte-parole des agglomérations concernées, qui ne sont pas rassurées de cette lenteur. Elle demande que soit établie une notice explicative de l'avancement et du programme de ce dossier.

Le chef du département reconnaît que dans le contexte alarmiste des finances cantonales, il a sous-estimé les moyens à donner à ce dossier. Toutefois, aujourd'hui la situation est rétablie, le Conseil d'Etat estime être dans les temps et le calendrier sera respecté. Les études qui restent à mener sont ciblées et ne sont pas d'un volume très important pour le TRANSRUN. Des études de variantes ont été réalisées au stade des avant-projets avec estimation de leur rentabilité financière, conformément aux demandes du chef de l'Office fédéral du développement territorial. Des contacts sont pris avec l'Office fédéral des transports, ainsi que des partenaires pouvant être intéressés au financement. Le projet sera présenté au Grand Conseil en automne 2007, pour être ensuite transmis à la Confédération avant le 31 décembre 2007. Dans tous les cas, le Conseil d'Etat ne peut se contenter ni du tracé ferroviaire actuel, ni du matériel vétuste utilisé par les CFF sur cette ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

Ce projet est toutefois intimement lié au RUN, c'est-à-dire au projet d'agglomération neuchâteloise. Ce dernier est aujourd'hui réalisé, des négociations sont en cours avec les régions et seule La Béroche doit encore se constituer. Le gros point qui reste à régler est d'obtenir la reconnaissance de Neuchâtel comme une agglomération auprès de la Confédération. En effet, celle-ci a publié en novembre 2006 un texte qui redéfinit l'agglomération. Or, cette nouvelle vision de l'administration fédérale exclut Neuchâtel de la notion d'agglomération unique pour en faire deux entités du Haut et du Bas. Cette vision semble concorder avec la vision de certains parlementaires fédéraux neuchâtelois, ce qui ne facilite pas les choses. Le chef du service de l'aménagement du territoire a entrepris des démarches auprès de l'Office fédéral de la statistique pour défendre le point de vue du Conseil d'Etat de ne considérer qu'une seule agglomération. Un avis de droit va aussi être demandé par l'exécutif cantonal.

Actuellement, la ville de Neuchâtel avance rapidement dans des projets de développement avec le Littoral et le Conseil d'Etat travaille avec les villes du Haut sur un renforcement de la liaison ferroviaire en direction de Morteau et de la France.

Office du logement

Compte 366340, Prise en charge intérêts construction: il s'agit en réalité du subventionnement de loyers selon le revenu et la fortune des habitants. Actuellement, 2000 logements sont subventionnés dans notre canton et il est observé qu'un nombre croissant de locataires sont habilités à recourir à cette aide. La sous-commission demande que le libellé de ce compte soit modifié pour correspondre à la réalité de son affectation. Il sera désormais intitulé "Subvention de loyers, construction".

Service des ponts et chaussées

Avec des diminutions régulières de moyens financiers pour les biens, services et marchandises au cours des dix dernières années, le chef de ce service estime être plus serré que d'autres, ce qui a notamment pour conséquence un manque d'entretien des routes, alors que les grands projets nécessitant des investissements du canton sont aujourd'hui terminés. La réduction des moyens touche aussi l'entretien et le remplacement des véhicules, mais ne peut plus se poursuivre pour assurer une gestion normale du parc.

Les comptes 2006 sont tenus en respectant les directives du Conseil d'Etat. Seules deux analyses de l'état d'ouvrages ont été conduites, à savoir la construction en encorbellement au sortir du tunnel de la Rançonnière sur la route tendant du Col-des-Roches aux Brenets qui a subi un affaissement et à Môtiers, suite à des dégâts dus au salage. L'hiver 2005-2006 a été particulièrement long avec la présence de neige de novembre à avril.

Au sujet de la diminution de 2 millions de francs au titre de charges de personnel, les explications suivantes sont données à la sous-commission:

– Premièrement, 1 million de francs concerne le personnel administratif et technique. Trois crédits figurant dans la 11e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et

ouvrages pour piétons et cycles sont perdus au vu du futur mode de financement des routes principales par la Confédération. Dès lors, plusieurs départs de collaborateurs n'ont pas été remplacés. Dans ce même contexte, le service des ponts et chaussées a fait des offres de prestations à cette même Confédération, ce qui a entraîné une surcharge de travail des chefs de service et d'offices.

L'archiviste n'a pas été remplacé de même que la téléphoniste. Quant au géologue, il n'a pas été remplacé non plus au vu de l'essentiel de son activité qui était consacrée à la construction des tunnels qui est aujourd'hui achevée. Pour les autres tâches relevant de sa compétence, le service peut faire appel à deux collaborateurs de la protection de l'environnement et un de l'aménagement du territoire. Le responsable du bureau de l'économie des eaux a pris sa retraite et n'a pas été remplacé. Ses tâches courantes ont été assumées en intérim par l'ingénieur cantonal et le chef de l'office des routes cantonales, qui ont vu leur volume de travail s'alourdir une fois de plus.

Toutefois, la pénurie de personnel est aujourd'hui une réalité qui perturbe la bonne marche du service. Le Conseil d'Etat est entré en matière pour repourvoir des postes de personnel technique.

– Deuxièmement, au chapitre de l'entretien des routes, le non-remplacement des départs à la retraite du personnel a entraîné une diminution des prestations hivernales de déneigement, annoncées par ailleurs à la population, ainsi que de l'entretien des chaussées et de leurs abords en été. Il est relevé que le déneigement réduit n'a pas conduit à un accroissement du nombre d'accidents.

  La possibilité de départ en retraite anticipée mise en œuvre par le Conseil d'Etat a été utilisée surtout par les cantonniers. Quant à la demande de remplacement des départs, le Conseil d'Etat estime devoir attendre le résultat des offres de prestations qui ont été faites à la Confédération dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches.

Répondant à une question d'un commissaire à propos de l'affaissement de la route au-dessus de Saint-Sulpice, le chef du service indique qu'il n'y a pas de danger majeur actuellement. Le phénomène qui s'est produit provient de l'affaissement des piliers de roche marno-calcaire qui soutiennent les galeries creusées à l'époque sur plusieurs niveaux pour la fabrication de ciment et qui avaient été en partie entretenues pendant la période d'utilisation de ces galeries pour la culture des champignons. La couverture de terrain est d'une soixantaine de mètres et des simulations mathématiques ont montré que la poursuite du phénomène pourrait entraîner des tassements au niveau de la route de 10 à 20 centimètres. Il en est de même pour la route d'accès au Chapeau de Napoléon, qui se situe à 90 mètres environ au-dessus d'un autre réseau de galeries. Ces phénomènes sont sous contrôle des équipes de voirie.

Une longue discussion a lieu au sujet du tunnel de Serrières, suite aux déclarations faites récemment à la presse par le chef du département. En été 2006, le Conseil d'Etat a remis en doute l'opportunité de l'investissement des 140 millions de francs pour la réalisation de ce tunnel. A ses yeux, le fonds d'infrastructures créé par la Confédération pourrait représenter une autre voie pour financer un montant équivalent destiné à gérer les transports dans ce secteur au travers du TRANSRUN. Pour l'exécutif cantonal, ce TRANSRUN ne se limite pas à une liaison entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, mais doit être considéré comme un concept englobant également l'amélioration des lignes TN et CFF sur le Littoral, ainsi que la création de parkings d'échange, tenant compte des projets de création d'espaces d'habitation près des gares (il est prévu de créer une zone d'habitat pour près de 1000 habitants sur le plateau de la gare de Boudry) et des plans d'aménagement de zones de développement économique notamment aux Buchilles sur le plateau de Perreux. Le Conseil d'Etat entrera en discussions avec les services de la Confédération pour examiner les possibilités de prendre d'autres mesures que le tunnel de Serrières pour assurer les transports dans ce secteur. Il se déterminera avant l'été 2007 en fonction des conclusions des discussions au plan fédéral. Le chef du département indique aussi que la ville de Neuchâtel souhaite la réalisation de ce tunnel, mais avec une prolongation en direction Est pour garantir la protection contre le bruit du quartier des anciens abattoirs où est prévue la construction d'habitations. De plus, les mêmes questions de protection phonique se posent à l'Ouest de ce futur tunnel pour la zone d'habitation sur le territoire de la commune d'Auvernier. Pour l'instant, l'Office fédéral des routes n'est pas acquis au prolongement de cet ouvrage au vu des surcoûts engendrés. En résumé, le Conseil d'Etat a pour objectif la diminution des accès véhicules en ville. Il veut être persuadé qu'il n'y a pas d'autre solution technique et financière que ce tunnel, avant d'en décider éventuellement la réalisation; dans ce but, il se rendra prochainement à Berne pour demander le transfert du financement de cet objet du compte routier au fonds des infrastructures d'agglomération.

Un commissaire s'inquiète de la faisabilité de ce transfert de financement et demande si le gouvernement a envisagé le financement d'un autre objet par ce fonds, comme par exemple la traversée du Locle, celle de Peseux ou encore l'évitement Est de La Chaux-de-Fonds, sachant que le canton de Berne a abandonné le projet de liaison routière entre les Convers et Renan. Pour le Conseil d'Etat, la première priorité est la traversée du Locle, qui est le point noir de tout le réseau routier neuchâtelois. La traversée de Peseux vient en seconde priorité, mais avant le tunnel de Serrières. Toutefois, le transfert du financement de Serrières au Locle ou à Peseux est problématique, dans la mesure où le crédit a été attribué à l'A 5.

Le chef du service observe que la situation politique est actuellement assez trouble avec la mise sur pied au plan fédéral des politiques d'agglomération et de la redéfinition des compétences et engagements financiers dans le domaine des routes. Ce qui est acquis aujourd'hui dans les principes, c'est la reprise des charges de construction et d'entretien de tout le réseau des routes nationales par la Confédération dès 2008 et le report du financement des routes principales sur les cantons, qui toutefois ne disposeront plus que de moyens très limités à cet effet. Le Conseil fédéral a accepté que la H20 de Neuchâtel au Col-des-Roches soit incluse dans le plan sectoriel des transports, comme route nationale. Cette proposition doit encore être ratifiée par les Chambres fédérales, vraisemblablement en 2009. Le Conseil d'Etat va relancer les études de la traversée du Locle ainsi que de la deuxième étape de l'évitement Ouest de La Chaux-de-Fonds. Quant à la H10 (route du Val-de-Travers) et la H18 (évitement Est de La Chaux-de-Fonds), elles seront incluses dans les programmes des infrastructures des financements d'agglomération.

En ce qui concerne le fonds des routes communales, les moyens mis à disposition de la ville de Boudry pour la réalisation de la route des Conrardes n'ont pas pu être utilisés suite aux oppositions enregistrées lors de la mise à l'enquête de ce dossier. Cette situation a entraîné le refus de demandes de subvention d'autres communes, alors qu'au final, les moyens à disposition n'ont pas été utilisés. L'Association des communes neuchâteloises s'est penchée sur le dossier et le chef du service va faire des propositions au chef du département pour un autre forme de gestion de ce fonds, afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Ponts et chaussées, économie des eaux

La diminution des effectifs du personnel a pour corollaire une réduction des prestations. L'augmentation des coûts d'expertises correspond au financement de l'établissement des cartes de dangers naturels. Ce montant sera récupéré au travers de la subvention fédérale qui sera versée à la fin des études et par la prise en charge de la part cantonale par l'ECAP. La disparition des montants des chapitres 43 à 47 résulte du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. Alors que précédemment les charges étaient réparties à raison de 50% pour chacune des parties, aujourd'hui le canton assure l'ensemble des dépenses.

Service de protection de l'environnement

L'effectif du personnel est stable (diminution de 0,4 poste), alors que plusieurs tâches nouvelles sont attribuées à ce service par le biais de la législation fédérale (détection du radon, sites pollués, loi sur les composés organiques volatils par exemple). Il en découle une surcharge de travail du personnel, voire le non-accomplissement de certaines prestations, telles que l'examen des risques biologiques des OGM. Le service a recouru à la mobilité interne des collaborateurs: ainsi, trois personnes sont venues du service de la consommation, dont une pour le service des toxiques qui est passé du service de la consommation à celui de la protection de l'environnement. Quant aux dossiers des sites pollués, du plan cantonal de gestion des déchets et des campagnes de mesure de l'air, ils n'ont pas pu avancer au rythme souhaité.

Le mode de taxation de l'élimination des déchets a retenu l'attention de la sous-commission. La commission cantonale des déchets a tenu sa dernière séance à mi-janvier et fixé le calendrier de la procédure pour une entrée en vigueur de la perception de la taxe à la quantité des déchets au 1er janvier 2009. Les documents vont être envoyés prochainement aux communes pour consultation. Pour donner un maximum d'efficacité à la taxe au sac, le Conseil d'Etat demandera aux communes de fixer un maximum de 2 francs par sac de 35 litres.

Actuellement, le financement de ce chapitre dans les comptes communaux se fait au travers d'une taxe par ménage ou par personne qui s'applique au ramassage et à l'incinération, mais pas à la revalorisation qui est financée par l'impôt. L'application intégrale du principe de causalité voudrait que la revalorisation soit aussi financée par la taxe, ce qui rendrait alors prohibitif le prix au sac.

C'est pourquoi dans l'ensemble de la Suisse, il est appliqué le principe de la taxe de base et de la taxe au sac pour éviter les éliminations sauvages des déchets. De plus, l'imputation intégrale de l'élimination des déchets à la taxe devrait trouver son pendant dans une diminution de l'impôt.

Dès lors, le Conseil d'Etat proposera aux communes de financer le ramassage et l'incinération par une taxe de base et une taxe à la quantité et de leur laisser le choix pour la revalorisation des déchets, à savoir soit de maintenir le recours à l'impôt, soit de percevoir un montant forfaitaire annuel par personne. Dans ce dernier cas, un commissaire suggère que pour compenser une non-diminution d'impôt, la commune distribue gratuitement un certain nombre de sacs par personne ou ménage.

Pour éviter des charges excessives de calcul et de perception, la taxe de base devrait être calculée sur les données relatives aux constructions, c'est-à-dire par appartement ou surface habitable par exemple.

La solution de l'impôt a pour inconvénient, entre autres, l'impossibilité de récupérer la TVA pour les investissements liés au recyclage. Dans tous les cas, il est nécessaire de mettre en place des déchetteries dans le canton.

En ce qui concerne le fonds des eaux, le *compte 319800, Frais divers*, comportait au budget 2007 l'étude du plan régional d'évacuation des eaux (PREE) du Val-de-Ruz, qui n'a pas avancé au rythme prévu et dans lequel certains travaux ont été différés.

Quant aux *comptes 352800, Dédommagements divers aux communes, 380000, Virement à la fortune du fonds, 434440, Redevances et 480000, Prélèvement à la fortune du fonds*, leurs fortes variations par rapport au budget 2006 et aux comptes 2005 proviennent de l'application du principe d'échéance.

Service des bâtiments

D'une manière générale, le vieillissement du patrimoine devient préoccupant. En quatre ans, les moyens budgétaires ont diminué de près de 1 million de francs, ce qui a conduit à la demande de crédits supplémentaires pour des travaux d'entretien urgents.

Les coûts de l'énergie ont aussi augmenté, notamment par l'accroissement de la consommation liée au développement de l'informatique. A titre d'exemple, le coût mensuel de la consommation d'énergie électrique se monte à 21.000 francs pour le service informatique et à 17.000 francs pour la police.

Au *chapitre 3401, Entretien d'exploitation des bâtiments*, le prélèvement au fonds des réformes de l'Etat a été utilisé notamment pour l'aménagement des locaux permettant le regroupement à Couvet des services de la forêt, de la nature et de la faune.

Au chapitre des investissements, la sous-commission a pris connaissance des explications fournies par le chef du service au travers de deux notes explicatives et de commentaires oraux à propos de l'important dépassement de crédit dans le cadre des travaux réalisés pour l'institution du Devens à St-Aubin. Il s'agit de la construction d'une nouvelle porcherie et d'un hangar à machines agricoles, ainsi que de l'adduction d'eau et de la remise en état de la station de pompage et assainissement du réseau d'alimentation en eau potable, y compris la défense-incendie. Pour le premier objet, le dépassement est de 301.144,60 francs pour un crédit accordé de 250.000 francs, alors que pour le second, il est de 257.984,05 francs pour un crédit de 675.000 francs.

Au vu de ces montants, le contrôle des finances a consacré l'essentiel de l'audit qui était en cours dans ce service à ce dossier du Devens. A sa demande, la sous-commission a eu accès au rapport du contrôle des finances. Il en ressort des manquements graves dans la gestion de ce dossier, que ce soit dans la commande et dans le suivi des travaux, dans l'engagement de travaux supplémentaires en cours de chantier sans crédit disponible, ou encore dans l'imputation des factures entre les comptes de fonctionnement et d'investissement. La conclusion de cet audit montre que le mode de conduite de ce dossier était heureusement un cas d'exception lié au technicien qui en avait la charge. Ce collaborateur est actuellement en congé-maladie et partira à la retraite en août 2007.

Aujourd'hui, les comptes de ce dossier sont bouclés et aucune nouvelle surprise ne peut donc surgir. Les montants étant dépensés, la sous-commission ne peut qu'enregistrer le désastre financier avec consternation. En revanche, elle exige que les nombreuses demandes, propositions et recommandations émises par le contrôle des finances soient appliquées avec

toute la rigueur nécessaire par le service, de manière à éviter la répétition de tels dérapages. Elle a d'ores et déjà fixé une séance au 15 mai prochain, avec pour objet principal l'examen du fonctionnement du service des bâtiments et s'informera à ce moment-là de l'état d'avancement des mesures mises en place et de leurs effets.

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

La sous-commission déplore le manque de commentaires de ce chapitre. La sous-utilisation du *compte 318000, Mandats, expertises, études* résulte du fait que l'étude du cadastre du bruit routier a été différée. Dans le *compte 431000, Emoluments administratifs*, le montant budgétisé pour les émoluments administratifs a été trop optimiste. De plus, une légère diminution du nombre des demandes de permis de construire a été constatée en 2006.

L'absence de remboursements des communes au budget 2006 est dû au fait que le service ignorait quelles seraient les communes qui adhéreraient au RUN en 2006 en payant un montant de2,06 francs par habitant. Quant aux subventions fédérales pour le RUN (compte 460425) versées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), elles ont été créditées à un compte de recettes spécifique du RUN. Le Conseil d'Etat a en effet décidé, pour des raisons de transparence, de séparer les comptes du SAT de ceux du RUN. Ces comptes feront l'objet d'une rubrique spécifique à partir des comptes 2007.

Au chapitre du fonds d'aménagement du territoire, le montant de 335.164,85 francs correspond à l'acquisition, pour raisons d'utilité publique, d'un article du cadastre d'Auvernier dans le but de réhabiliter la zone d'ancienne localité. La valeur du terrain, ainsi que les frais d'acquisition sont amortis immédiatement et mis à la charge du fonds d'aménagement du territoire, qui se verra attribuer ultérieurement les éventuelles recettes ou plus-values.

Service du cadastre et de la géomatique

Suite à la décision de la Confédération de fixer un moratoire en 2007 sur l'attribution de nouveaux travaux de révision de la mensuration officielle (REMO), le service a fait un effort particulier pour lancer un maximum de travaux en 2006, essentiellement dans les zones agricoles et forestières qui sont subventionnées à 90% par la Confédération. Dès 2008, la nouvelle péréquation financière fédérale entraînera une redistribution des rôles et des charges. Ainsi, pour les zones à bâtir, le taux de subvention fédérale passera de 45% à 20%, pour les zones d'agriculture intensive de 70% à 40% et pour les zones de pâturages et forêts de 90% à 45%.

A ce jour, il reste 6% de la surface du territoire neuchâtelois qui n'est pas couverte par les travaux de la REMO et les 50% de la surface du canton sont en cours de relevé. La livraison des résultats de l'ensemble des travaux n'est pas attendue avant cinq ans.

Au plan formel, la fusion des services du registre foncier et du cadastre et de la géomatique est effective dès le 1er janvier 2007. Dans la pratique, ce projet reste à concrétiser au travers notamment de la mise en place d'un guichet unique à Tivoli 22 pour l'amélioration du service à la clientèle.

Service des forêts

L'intérêt croissant pour le bois, tant dans la construction que comme combustible, entraîne une augmentation du volume des travaux forestiers, ce qui permet d'assurer un entretien normal de la forêt neuchâteloise. Pour le service, le passage à la RPT va modifier les pratiques de fonctionnement avec l'application d'accords de prestations à formaliser avec les propriétaires publics. Le plan comptable devra être adapté pour pouvoir exprimer l'utilisation de l'argent cantonal et fédéral pour l'entretien des forêts.

Le prix du bois est en augmentation, de même que les volumes exploités: les 200.000 m3 de bois exploités en 2006 représentent un chiffre qui n'avait plus été atteint depuis fort longtemps et qui permet de rattraper le retard de l'entretien des forêts. A l'exception des travaux s'étendant sur 10 à 15 ans, tous les crédits faisant appel à des subventions fédérales seront bouclés à fin 2007, car dès 2008, la RPT entrera en vigueur. Dans cette optique, la définition des forêts protectrices et des forêts économiques a été faite pour notre canton, en parallèle par la Confédération et le service des forêts. Si les résultats obtenus concordent en ce qui concerne l'étendue des surfaces, ils divergent en revanche sur la définition des emplacements de ces forêts, la Confédération ayant

travaillé de façon théorique et le canton de façon pragmatique. Il apparaît néanmoins vraisemblable qu'au terme des discussions qui devront encore avoir lieu, la Confédération se rallie largement à la vision cantonale à l'échéance de 2012.

Malgré la notable amélioration générale des comptes 2006 par rapport au budget, le Conseil d'Etat a maintenu le prélèvement prévu de 500.000 francs, sans que cette opération ne se répète automatiquement en 2007. Il faut rappeler que ce fonds est alimenté par les revenus des forêts propriété de l'état.

Office de conservation de la nature

L'année 2006 a vu la mise en place de la première zone tampon hydrique autour d'un marais d'importance nationale sur la base de contrats signés avec les propriétaires concernés. Cette application sera poursuivie pour d'autres marais, dès que les structures et la procédure juridique seront clarifiées. Au chapitre du personnel, un poste à 50%, subventionné à 74% par la Confédération, a été attribué à l'office, ainsi qu'un autre 50%, aussi subventionné, au service juridique.

L'augmentation des revenus des immeubles du patrimoine administratif provient de la régularisation et d'un rattrapage pour un montant de 100.000 francs des concessions d'utilisation du domaine public au bord du lac. Cette évolution ne se retrouvera pas en 2007.

Service de la faune

En 2006, la mise en place d'un nouveau programme informatique a permis au service d'assurer la vente de l'ensemble des permis de pêche, alors que pour la chasse, cette opération s'était déjà déroulée en 2005. On constate une diminution du nombre de permis de chasse délivrés, phénomène vraisemblablement dû à l'introduction de deux permis de chasse différents pour le chevreuil et le sanglier, ainsi qu'à l'autorisation de ne tirer qu'un seul chevreuil cette année. Les effets conjugués de la régulation et de la longueur de l'hiver ont eu des effets sur la population des sangliers, entraînant une diminution des dégâts aux cultures.

Service des automobiles et de la navigation

Le service a renouvelé le 1er décembre 2006 sa certification ISO 9001pour une durée de trois ans.

L'inflation de la législation de la Confédération et de l'OFROU en particulier se poursuit, ce qui pose quelques problèmes pour le suivi de la formation du personnel du service.

Sur la plan financier, l'objectif stratégique du service de dégager un taux de couverture de fonctionnement positif est atteint, comme le démontrent les résultats de la comptabilité analytique remis en séance à la sous-commission.

Compte tenu de la prochaine délocalisation et centralisation du service, l'adaptation de l'outil informatique nécessaire pour être compatible avec la Confédération n'a pas été réalisée.

Les effets de la diminution du personnel ont conduit à une diminution de 7% des contrôles périodiques des véhicules, soit une baisse de 2500 expertises.

Le produit de la taxe véhicules a augmenté de 0,6% pour un parc de véhicules stable. Cette amélioration s'explique par l'introduction du critère poids du véhicule dans le calcul de la taxe, les véhicules mis sur le marché devenant plus lourds.

L'introduction des permis de conduire sous forme de carte de crédit (PCC) est très lente, les détenteurs attendant un changement à apporter au document pour se manifester. A ce propos, la commission demande que le service introduise sur son site internet l'explication des codes qui figurent sur ces nouveaux permis pour informer les citoyens.

Au chapitre des projets, la mise en place de l'autonomisation du service, qui restera de droit public, se poursuit et un premier rapport sera remis en mars 2007 au Conseil d'Etat qui informera les syndicats. L'ensemble du projet doit encore être chiffré et le calendrier établi, mais il est déjà prévu que le Grand Conseil soit nanti du rapport en 2007. Il ne s'agit en aucun cas de privatiser ce service, mais bien de le rendre autonome dans son fonctionnement. Il sera conduit par un conseil d'administration formé vraisemblablement de cinq membres, présidé par le chef du département et dont fera partie notamment le président de la commission du personnel.

Le personnel restera affilié à la caisse de pensions de l'Etat. Le montant de la taxe véhicules restera de la compétence politique. A chaque bouclement des comptes, le solde financier du mandat sera versé à l'Etat, après amortissement des bâtiments que le service aura rachetés à ce dernier et constitution des réserves légales réglementaires. La Banque cantonale neuchâteloise est déjà entrée en matière pour les financements nécessaires. De plus, le contrôle de la gestion et des finances sera opéré par le contrôle des finances de l'Etat.

Une commission du personnel sera mise en place à fin février 2007, pour être associée à l'élaboration de la nouvelle loi sur le personnel et à la définition du mandat de prestations. La base de référence pour ce projet est l'ECAP, dont le directeur fait partie du groupe de travail qui élabore cette autonomisation.

Au plan opérationnel, il est prévu d'abandonner le site du Faubourg de l'Hôpital de Neuchâtel pour des raisons pratiques et financières et de centraliser la partie administrative à La Chaux-de-Fonds, alors qu'une nouvelle halle technique est projetée à Boudevilliers; la commune a déjà procédé à la modification d'affectation nécessaire du terrain retenu. Si l'autonomisation du service est acceptée, le canton n'interviendra pas dans le financement de cette halle.

Service et offices du registre foncier

L'augmentation des émoluments administratifs est à l'image de la conjoncture immobilière. Le volume des transactions est en augmentation de 8% par rapport à 2003, mais stable en regard de 2005. La différence de montant entre ces deux dernières années reflète notamment la hausse de la valeur des transactions sur le Littoral, ainsi que l'augmentation des cédules hypothécaires, ce qui montre que les banques prêtent davantage.

La fusion des services du registre foncier et du cadastre et de la géomatique est effective depuis le 1er janvier 2007. L'objectif de réduction de la masse salariale de 10% d'ici 2009 sera atteint par la diminution de trois postes de travail au registre foncier et trois au cadastre. Actuellement, 2,6 postes ont déjà été supprimés et les possibilités de retraites anticipées accélèrent le mouvement.

1.2.5. Département de l'économie

1.2.5.1. Introduction

La sous-commission s'est réunie le 20 février 2007 pour l'examen des comptes et de la gestion 2006. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général. La sous-commission les remercie, ainsi que les chef-fe-s de service du département, de leur disponibilité et du travail effectué durant l'année.

Suite à l'intégration du service de l'asile et des réfugiés au service des étrangers et à la création du service des migrations au 1er janvier 2006, le département compte désormais un service de moins.

D'autres réformes de structure ont été menées en 2006, conformément aux objectifs fixés dans la feuille de route: fusion des services de l'économie agricole et de la viticulture et intégration de l'office des vins et des produits du terroir (OVPT) (création du service de l'agriculture), fusion du service de la consommation et du service vétérinaire (création du service de la consommation et des affaires vétérinaires), fusion des arrondissements des poursuites pour dettes des Montagnes et du Littoral.

D'autres réformes sont en cours: intégration de l'Observatoire cantonal au Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM) et restructuration de la promotion économique, y compris le projet d'intégration du service du commerce et des patentes au service de promotion économique.

La décision de principe de supprimer les patentes a été prise; un projet de modification de la loi sur les établissements publics (LEP) est en cours. La question du financement des activités de Tourisme neuchâtelois doit encore être évaluée. Différentes variantes sont à l'étude: activation de la taxe sur le tourisme fixée dans la loi, demande d'une concession pour un casino.

La nouvelle structure du Développement économique neuchâtelois (DEN) est en place. Le conseil d'administration est opérationnel depuis l'automne 2006. Il compte 5 membres et réunit, outre le chef du département de l'économie qui le préside, deux représentants de l'économie cantonale et deux autres représentants de l'économie. Malgré le départ du directeur DEN – départ regretté en

raison de la perte d'efficacité et du coût qu'il génère –, les résultats 2006 sont stables. La principale différence par rapport aux exercices précédents concerne l'absence de projets importants. Le chef du département relève le séisme provoqué par les départs de MM. Sermet et Korkmaz; il relève cependant que ces départs ont permis d'entamer une réflexion en profondeur avec tous les acteurs de la promotion économique, privés et publics. La structure mise en place devrait être plus fiable et plus solide car basée sur des processus plus transparents. L'exercice 2007 devra être considéré comme une année d'ajustement.

S'agissant du DEWS, il est relevé qu'après une année de transition relativement délicate et l'adoption de nouveaux statuts, la situation est également stabilisée. Les nouveaux statuts prévoient une représentation plus large des cantons et la création d'une assemblée générale de quatre représentants par canton; pour le canton de Neuchâtel, le souhait est d'avoir des représentants des milieux tant économiques que politiques.

S'agissant des cantons de Fribourg et de Genève, les discussions sont en cours.

Le service de promotion économique (PREN) a, quant à lui, vu ses missions évoluer et précisées.

1.2.5.2. Appréciation générale

En introduction, le chef du département rappelle que les comptes 2006 bouclent avec un excédent de revenus de 8,5 millions de francs. Le compte de fonctionnement présente ainsi un résultat bien meilleur que celui inscrit au budget (– 43,5 millions de francs), avec une amélioration supérieure aussi à celle qui ressortait de l'évaluation faite à l'automne 2006 (– 2,5 millions de francs). Malgré l'application complète du principe d'échéance, qui entraîne des charges nettes de 36,6 millions de francs, l'excédent de charges se transforme en un excédent de revenus. Sans cette réforme, les comptes 2006 auraient présenté un excédent de revenus de 45,1 millions de francs. Les dépenses nettes d'investissements s'élèvent pour leur part à 49,1 millions de francs.

1.2.5.3. Comptes du département

Les comptes du département bouclent avec un excédent de charges de 157,4 millions de francs, contre 155,6 millions de francs au budget 2006, soit une détérioration de 1,8 million de francs. Cette détérioration s'explique par la comptabilisation d'une provision RPT au titre des prestations collectives décalées de l'AI (+ 4,6 millions de francs). Sans cette prévision, les comptes du département auraient bouclé avec une amélioration de 2,8 millions de francs par rapport au budget. Cette amélioration s'explique principalement par:

– une diminution des charges de personnel de 2,6 millions de francs;
– une diminution des biens, services et marchandises de 0,5 million de francs;
– une augmentation liée à des variations diverses pour 0,3 million de francs.

L'imputation, dans les comptes 2006, de la totalité des charges découlant de l'application complète du principe d'échéance génère, pour le département, une économie nette de 0,7 million de francs. En termes bruts, l'application du principe d'échéance génère une augmentation de charges de 17,8 millions de francs et une augmentation de revenus de 18,5 millions de francs.

Sur les 19 centres financiers que compte le département, 14 bouclent l'exercice mieux que le budget.

Comme le montre le tableau ci-après, les charges de fonctionnement sont supérieures au budget de 14,6 millions de francs (+ 4,5%). Il convient toutefois de rappeler que ces charges intègrent une augmentation de 17,8 millions de francs découlant de l'application du principe d'échéance et une augmentation de 4,6 millions provenant de la comptabilisation d'une provision RPT au titre des prestations collectives décalées de l'AI. Sans ces deux éléments, les charges brutes auraient diminué de 7,8 millions de francs:

– charges de personnel: – 2,6 millions de francs;
– biens services et marchandises: – 0,5 million de francs;
– subventions accordées dans le domaine de l'AVS/AI: – 1,3 million de francs;
– subventions accordées dans le domaine des migrations: – 0,6 million de francs;
– subventions redistribuées dans le domaine agricole: – 1,4 million de francs.

Comme le montre le tableau ci-après, les revenus progressent de 12,8 millions de francs. Si l'on fait abstraction de l'application du principe d'échéance (+ 18,5 millions), les revenus diminuent de 5,7 millions de francs.

– dédommagement des collectivités publiques dans le domaine de l'AVS/AI: – 0,3 million de francs;

– subventions acquises dans le domaine de l'emploi: – 2,4 millions de francs

– subventions à redistribuer dans le domaine agricole: – 1,4 million de francs.

Département de l'économie, services, charges et revenus par nature (comptes 2006)

	Comptes 2006	*Budget 2006*	*Comptes 2005*	*Diff. entre C06 et B06*		*Différence entre C06 et C05*	
Charges	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*%*	*Fr.*	*%*
Ch. de personnel	42.580.555.–	45.155.000.–	44.523.548.–	– 2.574.445.–	– 5,7	– 1.942.992.–	– 4,4
Biens, serv.& mar.	9.312.478.–	9.762.500.–	8.984.323.–	– 450.022.–	– 4,6	328.155.–	3,7
Amortissements	4.167.580.–	4.196.700.–	3.857.519.–	– 29.120.–	– 0,7	310.061.–	8,0
Parts/contr. ss aff.	703.455.–	488.700.–	516.846.–	214.755.–	43,9	186.609.–	36,1
Déd. coll. publ.	955.011.–	750.000.–	926.044.–	205.011.–	27,3	28.967.–	3,1
Subv. accordées	193.901.209.–	179.618.500.–	180.705.910.–	14.282.709.–	8,0	13.195.299.–	7,3
Subv. redistribuées	69.179.106.–	70.500.000.–	70.534.955.–	– 1.320.894.–	– 1,9	– 1.355.849.–	– 1,9
Attr. fin. spéciaux	4.600.000.–	0.–	0.–	4.600.000.–	n. déf.	4.600.000.–	n.déf.
Imput. internes	16.521.619.–	16.860.800.–	15.819.345.–	– 339.181.–	– 2,0	702.275.–	4,4
TOTAL	**341.921.012.–**	**327.332.200.–**	**325.868.489.–**	**14.588.812.–**	**4,5**	**16.052.523.–**	**4,9**
Revenus							
Patentes/Concess.	– 2.704.868.–	– 2.839.500.–	– 2.834.265.–	134.632.–	– 4,7	129.397.–	– 4,6
Revenus des biens	– 669.120.–	– 636.100.–	– 1.222.253.–	– 33.020.–	5,2	553.133.–	– 45,3
Contributions	– 24.205.470.–	– 23.817.200.–	– 23.065.460.–	– 388.270.–	1,6	– 1.140.010.–	4,9
Déd. coll. publ.	– 41.635.197.–	– 24.463.200.–	– 27.230.031.–	– 17.171.997.–	70,2	– 14.405.165.–	52,9
Subv. acquises	– 45.889.251.–	– 49.203.100.–	– 47.701.054.–	3.313.849.–	– 6,7	1.811.802.–	– 3,8
Subv. à redistribuer	– 69.179.106.–	– 70.500.000.–	– 70.354.955.–	1.320.894.–	– 1,9	1.355.849.–	– 1,9
Prél. fin. spéciaux	0.–	0.–	– 1.000.000.–	0.–	n. déf.	1.000.000.–	– 100,0
Imput. internes	– 275.000.–	– 275.000.–	– 275.000.–	0.–	0,0	0.–	0,0
TOTAL	**– 184.558.012.–**	**– 171.734.100.–**	**– 173.863.019.–**	**– 12.823.912.–**	**7,5**	**– 10.694.994.–**	**6,2**
CH. NETTES	**157.363.000.–**	**155.598.100.–**	**152.005.470.–**	**1.764.900.–**	**1,1**	**5.357.530.–**	**3,5**

Département de l'économie, fonds, charges et revenus par nature

	Comptes 2006	*Budget 2006*	*Comptes 2005*	*Différence entre C05 et B05*		*Différence entre C05 et C04*	
Charges	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*%*	*Fr.*	*%*
Charges de personnel	147.134.–	170.300.–	4.832.–	– 23.166.–	– 13,6	142.301.–	2944,9
Biens, serv. et march.	847.825.–	655.000.–	497.315.–	192.825.–	29,4	350.510.–	70,5
Subv. accordées	23.730.201.–	29.801.800.–	25.888.946.–	– 6.071.599.–	– 20,4	– 2.158.745.–	– 8,3
Subv. redistribuées	209.000.–	180.000.–	89.000.–	29.000.–	16,1	120.000.–	134,8
Attr. fin. spéciaux	0.–	26.000.–	405.–	– 26.000.–	– 100,0	– 405.–	– 100,0
Imputations internes	250.000.–	250.000.–	250.000.–	0.–	0,0	0.–	0,0
TOTAL	**25.184.159.–**	**31.083.100.–**	**26.730.498.–**	**– 5.898.941.–**	**– 19,0**	**– 1.546.338.–**	**– 5,8**
Revenus							
Revenus des biens	– 54.563.–	– 90.000.–	– 73.500.–	35.437.–	– 39,4	18.937.–	– 25,8
Contributions	– 250.606.–	– 267.300.–	– 392.697.–	16.694.–	– 6,2	142.090.–	– 36,2
Subventions acquises	– 7.232.390.–	– 9.618.200.–	– 7.075.165.–	2.385.810.–	– 24,8	– 157.225.–	2,2
Subv. à redistribuer	– 209.000.–	– 180.000.–	– 89.000.–	– 29.000.–	16,1	– 120.000.–	134,8
Prélèv. fin. spéciaux	– 2.073.900.–	– 5.563.900.–	– 4.549.136.–	3.490.000.–	– 62,7	2.475.236.–	– 54,4
*Imputations internes	– 15.363.700.–	– 15.363.700.–	– 14.551.000.–	0.–	0,0	– 812.700.–	5,6
TOTAL	**– 25.184.159.–**	**– 31.083.100.–**	**– 26.730.498.–**	**5.898.941.–**	**– 19,0**	**1.546.338.–**	**– 5,8**

Les effectifs du département s'élèvent, au 31 décembre 2006, à 398,09 équivalents plein-temps (EPT). Cela correspond à une diminution de 6,2% des effectifs par rapport à l'exercice précédent.

1.2.5.4. Examen de détail

Service de promotion économique

Compte 318585, Promotion OVPT: les activités de promotion de l'OVPT sont financées par le fonds viticole. En 2006, la bonification du fonds viticole se monte à 250.000 francs, les charges à 363.000 francs. La différence, qui se monte à 113.000 francs, est plus que compensée par les recettes de l'OVPT (126.000 francs), recettes versées par les partenaires de l'office.

Observatoire cantonal

Compte 311000, Machines, mobilier et équipement: conformément aux procédures en place, les acquisitions de machines, mobilier et équipement liées à des projets sont, au moment de l'achat, inscrites à l'actif du bilan. Elles émargent aux comptes de fonctionnement au moment de la comptabilisation des revenus correspondant (ventes à des tiers).

Service du commerce et des patentes

Compte 307100, Prestations retraités à charge de l'Etat: le versement de cette prestation est à mettre en lien avec le départ à la retraite anticipée de la cheffe de service. Comme ce départ est antérieur à la loi d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis au statut de la fonction publique, la charge y relative émarge dans les comptes du service. Il est relevé que cette charge est plus que compensée par la diminution des charges de personnel, le poste vacant de chef de service n'ayant pas été repourvu dans la perspective de l'intégration du service au service de promotion économique; ce projet est en cours d'évaluation.

Evologia

Compte 319570, Frais "URSP": le budget de l'Unité de réinsertion sociale et professionnelle (URSP) d'Evologia est basé sur des prévisions d'effectifs. Pour répondre aux besoins des organismes placeurs (service de l'emploi ou service de l'action sociale), le nombre de personnes effectivement placées peut varier par rapport au budget. Ceci génère des charges supplémentaires; ces charges sont cependant entièrement compensées par des revenus supplémentaires, les subventions reçues étant basées sur le nombre de personnes placées.

AVS/AI

Compte 381510, Attribution provision RPT prestations collectives AI: le complément d'information suivant est apporté à la remarque figurant dans les comptes. Selon les dispositions en vigueur, les dépenses de l'AI sont financées à hauteur de 50% par les pouvoirs publics (Confédération 37,5%, cantons 12,5%). Dans le cadre de la RPT, les cantons reprendront à leur charge, dès 2008, les subventions versées actuellement par l'AI pour la construction et l'exploitation de homes, d'ateliers ou d'écoles spécialisées (prestations dites collectives de l'AI). En revanche, les cantons seront libérés de leur participation de 12,5% aux dépenses annuelles de l'AI.

Pratiquement, l'AI verse les contributions pour des mesures collectives avec un décalage d'une ou plusieurs années après l'exécution des prestations. Ce système implique que l'AI devra encore verser, durant les années 2008 à 2011, 1962 millions aux institutions, bien que le domaine des prestations collectives ne lui incombe en principe plus. Comme ces engagements ont été pris par l'AI sous l'ancien droit, le 3e message RPT prévoit que la Confédération et les cantons assument leur part aux paiements différés résultant des engagements de l'AI dans le domaine des prestations collectives.

La participation des pouvoirs publics sur les 1962 millions s'élève donc à 981 millions, dont 736 à la charge de la Confédération (3/8) et 245 millions à la charge des cantons (1/8). Selon la clé de répartition conforme à l'ancien droit, la part à assumer par notre canton est de 4,6 millions de francs. Le versement devra être effectué en 2008.

La Confédération a constitué à fin 2006 une provision pour couvrir ces charges futures, et elle recommande aux cantons d'en faire de même pour leur participation. Dans ce sens, le Conseil

d'Etat a constitué une provision de 4,6 millions de francs pour couvrir la part du canton aux prestations collectives arriérées de l'AI.

Dans son 3e message, le Conseil fédéral renonce en revanche, contrairement à ce qu'il prévoyait lors de la consultation, à proposer que les cantons participent aussi, selon l'ancien droit, aux versements rétroactifs que l'AI devra effectuer après le 1er janvier 2008 au titre des prestations individuelles (arriérés de rentes et prestations pour des mesures individuelles).

Compte 363540, Caisse de compensation, remises de cotisation: peuvent prétendre à des remises de cotisation, les assurés bénéficiant de l'aide des services sociaux communaux, du CSP, de Caritas, de l'office social de l'asile ou du service de probation.

La procédure est la suivante: les organes compétents susnommés demandent une remise de cotisations au reçu du bulletin de versement pour les cotisations. Les comptes sont alors bloqués. En fin d'année, des questionnaires sont envoyés aux services précités afin de confirmer la demande de remise. A réception desdits questionnaires, le dossier est examiné par la CCNC et, cas échéant, la remise est octroyée. Il est à noter que les bénéficiaires de prestations complémentaires dont la contre-valeur des cotisations AVS dues est déjà prise en compte dans le calcul des PC ne peuvent pas prétendre à une remise.

Pour le détail, il y a lieu de se référer à l'article 11 LAVS et à l'article 32 RAVS.

Ces charges, auparavant englobées dans le compte 360510 (forfait fédéral AVS), ont été transférées dans ce nouveau compte par souci de transparence.

Service de l'économie agricole

Compte 375550, Améliorations foncières, privés et syndicats: la diminution de cette subvention redistribuée est imputable à l'avancement, plus lent que prévu, des travaux d'améliorations foncières. La vitesse de cet avancement est directement liée à la procédure applicable en la matière. Les principaux éléments de cette procédure sont rappelés ci-après.

1. Les crédits d'améliorations foncières sont votés sous forme de décrets regroupant plusieurs entreprises ou projets au début de la vie du syndicat, soit juste un peu avant ou après leur constitution. Souvent, ces crédits sont partiels et devront être complétés au cours de l'avancement des opérations par une deuxième partie de crédit.
2. La durée d'un remaniement parcellaire est de 10 à 15 ans, celle d'un syndicat d'adduction d'eau d'environ 10 ans. La phase de mise au point des projets, notamment aussi de la mise en conformité avec les exigences écologiques prend plusieurs années. La phase d'exécution des travaux de construction dure plusieurs années suivant leur importance. L'avancement des travaux est tributaire d'éventuels aléas: conditions atmosphériques, phases de mise en soumissions et d'adjudications, éventuels recours, restrictions budgétaires obligeant à étaler les travaux sur une durée plus longue que prévue.
3. Après l'exécution des travaux, la phase de terminaison, comportant des enquêtes sur les servitudes et la répartition des frais, dure plusieurs années. Dans le cas où les crédits n'auraient pas été épuisés, ceux-ci doivent rester ouverts jusqu'à la dissolution légale des entreprises.
4. Selon la situation générale des projets sur l'ensemble du territoire cantonal, il est nécessaire de demander de nouveaux crédits sous forme de nouveaux décrets au Grand Conseil, ce qui est le cas environ tous les 4 ans, pour permettre le lancement de nouvelles entreprises qui, elles, seront menées en parallèle avec celles déjà en cours.
5. Tous ces éléments et facteurs font que d'une part les différents crédits (décrets) restent ouverts pendant de longues années et que, d'autre part, il peut en résulter occasionnellement que les montants budgétisés ne soient pas utilisés complètement.
6. D'une façon générale, on peut dire que l'avancement des projets se passe à un bon rythme, mais les restrictions budgétaires ont eu pour effet un ralentissement de l'avancement des opérations.

Revenus des biens: l'écart important entre les exercices 2005 et 2006 en la matière est dû, en 2005, à la réactivation d'immeubles vendus. L'écart entre le budget et les comptes 2006 est marginal.

Service de la viticulture

Compte 375800, Subventions fédérales redistribuées aux privés: la subvention versée concerne les mesures d'aides à la reconversion. S'agissant d'une subvention redistribuée, elle est intégralement compensée par le revenu émargeant au compte 470800, Subventions fédérales à redistribuer. Les aides pour les reconversions sont accordées en fonction des demandes déposées, par les exploitants, dans les délais légaux. Le budget en la matière est dès lors difficile à établir.

Service de la consommation

Compte 318000, Mandats, expertises, études: suite à la cantonalisation des contrôleurs communaux des denrées alimentaires, les villes ont cessé d'effectuer ces contrôles sur mandat de l'Etat. La charge relative à ce mandat (200.000 francs) n'émarge plus dans les comptes de l'Etat. Par contre, l'intégration des contrôleurs des villes dans l'effectif du service de la consommation (+ 1,8 poste) engendre une augmentation des charges de personnel.

Service vétérinaire

Compte 319800, Autres frais divers: l'augmentation enregistrée dans ce compte (séquestre des animaux maltraités d'Areuse de 2002) aurait effectivement dû être imputée dans le compte Pertes sur débiteurs.

Bureau du délégué aux étrangers

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation: les charges des médiateurs/interprètes qui émargent dans ce compte dès 2006 figuraient avant dans le compte 319540, Mesures d'intégration.

Fonds d'intégration professionnelle

Compte 366533, Mesures chômeurs fin de droit: les subventions versées au titre des mesures pour les chômeurs en fin de droit diminuent fortement par rapport au budget, d'une part en raison d'un changement de stratégie de placement des personnes bénéficiant des mesures d'intégration professionnelle, d'autre part de l'amélioration du marché de l'emploi. Le changement de stratégie est lié:

1. A l'augmentation du nombre de place en institution (plus de 20%), ce qui a eu pour effet une diminution des placements dans d'autres programmes et généré une baisse importante des frais d'encadrement (les frais d'encadrement n'étant pas décomptés pour des placements en institution). Pour information les frais d'encadrement coûte 1200 francs par personne et par mois.
2. Au suivi plus proche des personnes placées, ce qui permet de réduire les phases d'attentes que ce soit en cas de maladie ou également de comportement inadéquat. Ceci implique une diminution des temps effectifs de placement et permet un remplacement plus rapide dans ces mesures.
3. A l'accent mis sur les personnes en "urgence économique". Ceci a eu pour effet une diminution du nombre de stages et une augmentation des placements en institutions (voir point 1ci-devant). Pour information, un stage professionnel coûte 2500 francs par personne et par mois.

Compte 366550, Assurance perte de gain des chômeurs: La participation financière de l'Etat pour les primes payées par les chômeurs pour une assurance "allocations pour perte de gain" (APG) est, sous sa forme actuelle, en vigueur depuis le 1er janvier 1999. Elle vise les personnes sans emploi et âgées de 45 ans et plus.

En cas d'incapacité de travail en raison de maladie, les caisses de chômage indemnisent les chômeurs durant 30 jours civils et au maximum 44 indemnités journalières durant un délai de deux ans qui suit l'inscription au chômage.

Le système repose sur une affiliation volontaire à une assurance APG, à titre privé. Le canton subventionne les primes en tenant compte du revenu, de la fortune et de la situation familiale du recourant, ainsi que de la prime réellement payée.

Le montant de la subvention n'a pas été adapté depuis de nombreuses années, même si, durant cette période, la charge pour les assurés a augmenté.

Le nombre de bénéficiaires varie entre 200 et 250 personnes.

1.2.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports

1.2.6.1. Généralités

Lors de sa séance du 21 février 2007 (une demi-journée), la sous-commission (2 membres, le 3e ayant démissionné du Grand Conseil et n'ayant pas encore été remplacé) a examiné les comptes 2006 avec la cheffe du département, le secrétaire général et son adjoint, ainsi qu'avec les chefs des services de l'enseignement obligatoire (SEO) et de la formation professionnelle (SFP).

Les commissaires disposaient des documents usuels (exception: tableau des effectifs du personnel du DECS), ainsi que d'une note introductive du secrétaire général du DECS.

Les comptes 2006 présentent des résultats sensiblement plus favorables que ceux prévus au budget; les charges nettes s'élèvent en effet à 303,4 au lieu de 358 millions de francs; l'impact dû au principe d'échéance est toutefois de 33,4 millions; **l'amélioration réelle représente dès lors 21,2 millions de francs en charges nettes**. Cet écart de l'ordre de 6% (2005: 5,11%) découle à la fois d'une réduction des charges (– 17,7 millions) et d'une augmentation des revenus (+ 3,5 millions).

Les comparaisons sont rendues plus difficiles par l'introduction du principe d'échéance. Les commentaires apportés aux divers comptes sont généralement assez précis et permettent de réduire quelque peu cet inconvénient.

Les variations en regard du budget 2006 (sans principe d'échéance) concernent essentiellement les rubriques suivantes:

	En millions de francs
– Service de l'enseignement obligatoire (SEO)	– 6,2
– Lycée Jean-Piaget (LJP)	– 4,3
– Université	– 3,3
– Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)	– 3,2
– Hautes écoles spécialisées (HES)	+ 3,0
– Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM)	– 1,8
– Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB)	– 1,7

Trente centres financiers du DECS sur trente-trois bouclent avec des charges inférieures à celles qui avaient été budgétisées. (N.B. Toujours sans principe d'échéance).

1.2.6.2. Groupes de dépenses

Salaires et charges de personnel (rubrique 30)

Au budget 2006, le DECS annonçait 340,3 postes administratifs équivalents plein-temps (364,2 EPT à fin 2005) en fin d'année; on en enregistre 331,4, soit une **réduction de 8,9 postes EPT**. Ce total résulte de flux en sens contraires: diverses réductions et rationalisations (ex.: bureau de l'informatique scolaire: – 6,6 EPT; lycées cantonalisés: – 15 EPT), mais aussi création de postes temporaires (+ 12) dans le secteur des fouilles archéologiques, fortement subventionné par la Confédération (voir aussi rapport de gestion).

Les importantes mesures de restructurations scolaires ont entraîné une sensible réduction du corps enseignant des écoles cantonales (– 15 personnes EPT). Les statistiques pour la scolarité obligatoire ne sont pas encore disponibles, mais les nombreuses fermetures de classes ont aussi eu des incidences non négligeables sur les effectifs du personnel enseignant.

Par rapport aux comptes 2005, les charges de personnel du DECS sont réduites de 0,7 million de francs, mais la différence est de 13 millions de francs en regard du budget 2006. La contribution de solidarité de 2,5%, les autres mesures d'économie, la non-repourvue de chaires à l'Université, une budgétisation pas toujours réaliste dans les établissements du secondaire 2 repris par l'Etat ont beaucoup contribué à cette amélioration des comptes 2006. Il faut aussi dire que l'établissement d'un budget en avril-mai dépend de deux rentrées scolaires dont on ignore encore les effectifs; cela n'est guère propice à la précision, notamment quant au nombre de classes à ouvrir.

Biens, services et marchandises (groupe 31)

Ce groupe progresse de 3,3 millions de francs par rapport aux comptes 2005, mais respecte d'assez près le budget 2006 (+ 0,2 million). On enregistre de sensibles réductions liées notamment à des non-ouvertures de classes (ex.: Lycée Jean-Piaget); en revanche, l'Université, dans le cadre de son autonomie, a consacré près de 3,1 millions de francs non budgétisés en biens, services et marchandises à des rénovations d'équipements et de salles, à la location de nouveaux locaux, etc.

Amortissements

Budgétisés à 26,7 millions de francs, les amortissements du DECS ne s'élèvent finalement qu'à 23,8 millions de francs. Pour l'essentiel, la différence s'explique par le fait que les bâtiments du Lycée Jean-Piaget, du CPLN et du CIFOM n'ont pas encore été acquis par l'Etat et que les 2,5 millions de francs prévus pour une première tranche d'amortissements n'ont dès lors pas été utilisés; en 2006, lesdits locaux ont été loués aux communes concernées.

Dédommagements à des ou de collectivités publiques (rubriques 35 et 45)

Les **dédommagements versés aux cantons et aux communes** sont en sensible progression par rapport au budget 2006 (+ 5,7 millions) et aux comptes 2005 (+ 3,2). Le principe d'échéance contribue à l'écart en regard du budget pour 2 millions de francs (formation professionnelle, autres universités suisses). Pour le reste, la différence s'explique par divers facteurs:

– augmentation de nos étudiants dans la HES-S2 (+ 0,6 million);
– non-budgétisation des loyers de tiers à la HE-ARC… (+ 1,3 million);
– location des bâtiments du Lycée Jean-Piaget, du CPLN et du CIFOM (+ 3,3 millions), en lieu et place de la reprise desdits bâtiments (cf. diminution des amortissements).

On enregistre en revanche une baisse de la contribution à la HEP-BEJUNE (– 1,3 million).

Quant aux **dédommagements reçus**, ils passent de 24,6 millions de francs au budget à 29,8 millions aux comptes 2006. Cette forte augmentation découle essentiellement de la hausse des contributions des autres cantons pour l'Université (+ 5,3 millions dont 3,3 pour le principe d'échéance et le solde pour le nombre sensiblement accru des étudiants externes).

Subventions respectivement accordées et acquises (rubriques 36 et 46)

Les **subventions accordées** (86,8 millions) sont en baisse par rapport au budget 2006 (– 3,1 millions) et encore davantage en regard des comptes 2005 (– 10,8 millions). Le principe d'échéance ne joue ici qu'un rôle mineur (+ 1 million pour les subsides scolaire AI). Les réductions de subventions concernent avant tout l'enseignement préscolaire et obligatoire (– 3,7 millions), en liaison avec les fermetures de classes et les autres mesures d'économie.

Les **subventions acquises** sont fortement influencées par le principe d'échéance; elles passent de 48,5 millions au budget à 83,8 millions de francs aux comptes 2006 (+ 35,3 dont 32,5 millions pour le principe d'échéance, essentiellement à l'Université avec + 30,8 millions et au CPMB). Pour le reste, notons une augmentation réelle des subventions fédérales à l'Université (+ 0,6 millions).

Autres groupes

Pas de remarques.

1.2.6.3. Investissements

Globalement, les investissements ont été inférieurs au budget (18,4 millions au lieu de 19,7 millions) et les recettes plus importantes que prévu (+ 3 millions), ce qui a sensiblement réduit les investissements nets (– 4,3 millions).

Comme relevé dans notre rapport de gestion (voir chiffre 2.2.6.), l'investissement net pour ECOPARC est resté dans les limites de l'attribution budgétaire (6 millions de francs), même si le volume global des travaux a été de 9,4 au lieu de 8 millions de francs.

En revanche, la participation financière de l'Etat à la construction de bâtiments scolaire communaux n'a été que de 1,6 au lieu des 4,5 millions planifiés (retards dans l'envoi des justificatifs, d'où report à 2007). De son côté, l'Université a utilisé en 2006 la totalité du solde de son crédit-cadre 2003-2006 pour les équipements scientifiques et informatiques (2,9 millions aux comptes, 1,1 million au budget 2006).

1.2.6.4. Examen de détail

Office des bourses

Les deux collaboratrices de l'office seront absentes encore plusieurs mois. Leurs remplaçants assurent l'opérationnel et les requêtes sont désormais traitées dans les deux mois. Le sous-effectif a néanmoins eu des incidences sur le nombre de bourses octroyé en 2006 (1728 contre 1901 en 2005), ce qui paraît difficilement acceptable aux yeux de la sous-commission. Quant à la réduction du montant global des bourses HES et universitaires (2005: 3,5 millions; 2006: 2,7 millions), elle surprend à l'heure où le discours officiel prône la mobilité tous azimuts.

Service de l'enseignement obligatoire

Les charges nettes passent de 83,3 à 77,6 millions de francs en raison des mesures d'économie et des nombreuses fermetures de classes.

Les effectifs des élèves par classe ont quelque peu augmenté au fil des ans: 18,33 au niveau primaire en 2006-2007 (2003-2004:17,64) et 18,81 au niveau secondaire (2003-2004: 18,12); il s'agit évidemment là de moyennes qui sont parfois sensiblement dépassées (jusqu'à 24 élèves en primaire et 26 en secondaire I).

Le problème des transitions (primaire-secondaire I/secondaire I-II) reste posé. Le DECS s'efforce d'améliorer la transition vers le secondaire II; il importe notamment d'améliorer les connaissances des enseignants sur le monde du travail et sur le secondaire II. Le SEO collabore à ce sujet avec la HEP dans le cadre de la formation continue offerte aux enseignants.

Bureau de l'informatique scolaire

Avec ses effectifs réduits (7-8 personnes au lieu de 12), le bureau assure l'informatique sur le plan administratif , renforce l'existant au niveau du réseau neuchâtelois et apporte son appui à la coordination romande.

Service de la formation professionnelle et des lycées

Compte 351680, Dédommagements autres cantons AEPr: l'augmentation (+ 1 million) est en partie due au principe d'échéance (+ 0,6 million), mais elle découle aussi de la suppression de filières neuchâteloises sous critiques; un nombre important de formations ont dès lors lieu hors canton.

Le système dual rencontre toujours des difficultés; le nombre de places d'apprentissage offertes en août 2006 a encore diminué: 898 places annoncées (2005: 940). En 5 ans, l'offre a passé de

1097 à 898 (– 18% par rapport à 2001). Les régions périphériques sont pénalisées par la centralisation croissante de certaines entreprises (ex.: Swisscom a porté de 800 à 900 le nombre de ses apprentis, mais ils ne sont plus formés à Neuchâtel, mais à Berne, Zurich ou Lausanne).

Les importantes économies effectuées dans le secteur de la formation professionnelle et des lycées (– 11 millions de francs) sont dues en bonne partie au Lycée Jean-Piaget et au CPLN (ensemble – 6 millions).

Dans les lycées, les effectifs sont parfois trop élevés en 1re année (25-28 élèves); ils se réduisent par la suite (20-22 élèves en 3e), du fait des abandons de la filière gymnasiale.

En ce qui concerne les subventions fédérales pour la formation professionnelle, elles tiendront compte dès 2008 du seul nombre de contrats d'apprentissage et non plus des dépenses effectives de l'établissement scolaire; il a été possible d'obtenir une attribution différente pour les élèves à plein-temps (4191 francs par contrat en regard de 2249 francs en système dual), mais le changement de système fera perdre 0,6 million de francs à notre canton.

Nous ne reviendrons pas ci-après sur le problème des bâtiments du LJP, du CPLN et du CIFOM déjà évoqué sous "amortissements" et "dédommagements aux communes".

Service des hautes écoles et recherche

Notons que la réduction de notre contribution à la HEP-BEJUNE découle avant tout de la renonciation à des projets de formation continue pour les enseignants neuchâtelois (compte 351670, Contribution à la HEP-BEJUNE).

Quant à la forte augmentation des contributions aux autres universités suisses pour les étudiants neuchâtelois (+ 1,4 million), elle est davantage due au principe d'échéance (+ 1,1 million) qu'à l'exode sous d'autres cieux des jeunes Neuchâtelois.

Formations HES

Comptes 351640, Contribution à la HES-SO, 351645, Contribution à la HES-S2 et 351646, Contribution à la HE-ARC: La contribution à la HE-ARC augmente aussi du fait de la réduction progressive de la contribution à la HES-SO. Principe des vases communicants…

Compte 481400, Opérations transitoires: Il s'agit-là du bouclement du crédit transitoire adopté par le Grand Conseil en avril 2006.

La sous-commission se penchera sur le rapport du Conseil d'Etat y relatif, conjointement avec la commission des affaires extérieures, lors d'une séance fixée au 6 mars 2007. Ledit rapport sera joint aux comptes 2006 lors de la session d'avril 2007.

Université

Les comptes de l'Université sont très fortement influencés par le principe d'échéance (recettes supplémentaires de 34 millions de francs).

La forte réduction des charges de personnel enseignant (– 3,2 millions) est compensée par d'importants investissements dans le secteur des biens, services et marchandises (comptes 311000, Machines, mobilier et équipement, 314000, Entretien des bâtiments et 316220, Redevances d'utilisation). Notons aussi la très sensible augmentation des contributions des autres cantons (+ 5,3 millions dont 3,2 pour le principe d'échéance), signe d'un intérêt croissant des étudiants pour notre Alma Mater.

1.2.6.5. Analyse transversale du compte 312000 (uniquement chauffage)

La sous-commission a examiné l'évolution, au cours de ces cinq dernières années, des frais de chauffage de dix grands bâtiments dépendant du DECS. Globalement, ces frais ont passé de 840.000 à 1.050.000 francs par an, mais ils sont évidemment tributaires du prix de l'énergie et des conditions météorologiques. Notons que six de ces collèges sont raccordés à des chauffages à distance et que la principale source d'énergie utilisée est le gaz.

Dans une échelle allant de A (économe) à G (peu économe), l'étiquette énergétique (énergie par mètre carré) de ces immeubles est fort contrastée:

– deux A (Uni faculté des lettres, musée d'archéologie)
– un B (bâtiment principal Uni)
– quatre C (Unimail, Lycée Blaise-Cendrars, CPMB, EI-ARC)
– deux E (institut de chimie, Lycée Denis-de-Rougemont)
– un G (Jardin botanique Uni; NB. Avec serres!).

En ce qui concerne Unimail, la notation C découle en partie de fortes dépenses d'énergie liées à la présence du Centre de calcul.

Les travaux d'entretien visant à économiser l'énergie ont été plutôt modestes ces dernières années, sauf à l'institut de chimie (crédit global de 1,7 million en 2001-2002). Diverses améliorations (isolation, remplacement des fenêtres, etc.) sont prévues dans les bâtiments les plus mal notés.

1.2.6.6. Motions et postulats à l'étude au DECS

La sous-commission a pris acte de la "planification" des réponses aux motions et postulats intéressant le DECS.

Elle constate que la matière pour répondre à certaines requêtes serait disponible (ex.: politique culturelle), mais que le département n'en profite pas pour répondre aux propositions en suspens.

Enfin, les remarques faites l'an passé concernant le postulat Laurence Boegli 95.143 ("A l'étude" depuis… 1995) et la motion Claude Borel 98.161, "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!" restent d'actualité.

1.2.6.7. Conclusions

La sous-commission enregistre avec satisfaction l'amélioration des comptes du DECS par rapport au budget 2006 (– 21,6 millions de dépenses nettes) et tout particulièrement la forte réduction des charges (– 18 millions). Elle salue les efforts faits au sein de l'administration et du corps enseignant, car de tels résultats n'auraient pas pu être atteints sans la bonne volonté de l'ensemble du personnel. Elle exprime l'espoir que l'on parviendra, malgré les pertes de subventions fédérales prévues par la RPT dans le domaine de la formation dès 2008, à maintenir à un niveau raisonnable l'ensemble des prestations du DECS et tout particulièrement les effectifs des classes (moyenne actuellement acceptable, mais "pointes parfois difficiles à gérer").

2. GESTION

2.1. Partie générale

2.1.1. Généralités

Dans le cadre de la gestion de l'Etat, les travaux de la CGF ont principalement été orientés dans la poursuite des visites dans les différents services et offices cantonaux. La procédure budgétaire 2007 a nécessité de nombreuses séances de notre commission. La CGF tient à relever l'excellent accueil qui a été réservé à ses membres par les différents services et offices et adressent ses vifs remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaborateurs-trices pour les renseignements et les documents qui ont été fournis et qui leur ont permis de remplir leur mission dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne la gestion des différents départements, celle-ci a été traitée en même temps que l'analyse de détail des comptes 2006. Il n'a donc pas toujours été aisé de différencier le côté gestion du côté strictement financier. Il est possible que certains sujets développés ci-après ou dans les rapports de sous-commissions contiennent des éléments mixtes.

Au vu des différents éléments d'appréciation, la CGF constate que le processus amorcé par le Conseil d'Etat dans son entreprise de maîtrise et d'assainissement des finances ainsi que d'adapter nos structures à nos moyens commence à porter ses fruits.

2.1.2. Département de la justice, de la sécurité et des finances

Ressources humaines

Un élément qu'il convient de relever est la maîtrise des ressources humaines, qui contribue à l'amélioration que nous avons enregistrée pour 2006. A noter que la maîtrise des dépenses de personnel ne tient pas à des licenciements massifs qui auraient été opérés dans un secteur ou l'autre de l'administration, mais surtout à la rigueur manifestée par le Conseil d'Etat dans la gestion des mouvements de personnel, notamment l'attention soutenue qu'il met pour veiller au respect des arrêtés qu'il a adoptés au mois de mars 2006, arrêtés qui ont pour principe que tout départ, tout remplacement, toute compensation d'une diminution du temps de travail doit fait l'objet d'une demande de dérogation au Conseil d'Etat. Tous les 15 jours, le gouvernement porte un examen attentif à ces demandes-là qui, si elles sont acceptées, visent d'abord à permettre des remplacements par la mobilité interne, ensuite par les offices régionaux de placement (ORP). C'est uniquement si ces deux premières voies ne donnent pas les résultats attendus que l'on imagine alors des mises au concours. Cette attention extrêmement soutenue que porte le gouvernement à la gestion des ressources humaines est à l'origine de l'économie que l'on constate.

Tribunal cantonal

Dans le cadre des débats au Grand Conseil et en CGF, on a fréquemment pu constater que toute la réorganisation judiciaire ("Marguerite" et pénale) allait amener un manque de ressources humaines au niveau de nos autorités judiciaires. Au-delà des promesses faites par le Conseil d'Etat à réitérées reprises, indiquant qu'il serait sensible à cette situation et qu'il interviendrait rapidement le cas échéant, un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est et si le Conseil d'Etat suit attentivement ce point-là. On aime à dire que la justice neuchâteloise est la moins chère de Suisse. Si c'est parce qu'elle est rendue de manière économique, on ne peut que s'en féliciter, mais si c'est parce qu'elle n'est pas rendue dans des délais raisonnables et avec une sérénité suffisante, on ne peut pas continuer à se targuer de cette valeur d'économie. Certains doutes sont émis sur le fait que la justice neuchâteloise soit moins chère parce qu'elle est très bien organisée. Cela pourrait aussi venir du fait que l'on n'arrive pas à répondre dans les délais et de manière correcte aux demandes qui sont amenées au niveau de la justice.

Le Conseil d'Etat explique qu'il est vrai que c'est une situation un peu particulière de voir le budget des autorités judiciaires être porté par l'exécutif devant le législatif, dans cette relation triangulaire. Il tient à préciser qu'à deux reprises depuis son entrée en fonction, il a proposé aux autorités judiciaires de leur confier la responsabilité financière et administrative de leur fonctionnement et que les autorités judiciaires l'ont refusée, de telle sorte qu'il n'y a pas d'autre choix que de continuer à fonctionner comme nous le faisons depuis l'instauration de la République. Il n'est pas impossible qu'une autre perspective soit adoptée par la magistrature, d'ici quelques années.

Cette autre perspective sera peut-être plus facile pour les magistrats lorsque nous aurons terminé les principaux volets de la réforme judiciaire. Le Grand Conseil en a déjà adopté trois et dans les semaines à venir, le Conseil d'Etat devrait pouvoir mettre en consultation le projet de réorganisation judiciaire proprement dit. Dans les jours à venir, le chef du DJSF devrait recevoir l'avant-projet de rapport qui sera soumis au Conseil d'Etat et ensuite, avec les éventuelles corrections, mis en consultation. A la lumière de ce rapport-là, on devra juger de l'adéquation des effectifs par rapport aux attentes que l'on a envers les tribunaux. Ces effectifs se composent de juges, de personnel administratif, mais aussi en partie de greffiers-rédacteurs et de collaborateurs scientifiques et c'est en fonction des nouvelles structures qui devraient être mises en place l'année prochaine que nous pourrons déterminer quels seront les besoins éventuels de juges ou de collaboratrices qu'il faudrait satisfaire, à la lumière des changements qui seront opérés.

La justice neuchâteloise est une justice qui a bonne réputation. Il est vrai qu'elle a un certain nombre de carences et de lenteurs, qui tiennent parfois aux effectifs que l'on met à sa disposition, mais aussi parfois à l'engagement de tel ou tel juge dans la conduite de dossiers.

Un membre de la sous-commission du DJSF ajoute que la sous-commission a parlé assez longuement avec le président du Tribunal cantonal et le chef du DSJF du projet "Marguerite" et de ses conséquences immédiates et à terme. La sous-commission a l'impression que depuis maintenant environ 2 ans que le projet "Marguerite" est en route, les travaux se font de façon assez remarquable. La sous-commission ne s'attend pas forcément à des grandes demandes en personnel, mais il est vrai que cette réorganisation nécessitera de revoir les postes. La sous-commission a également été dûment sensibilisée au fait que la nouvelle procédure pénale ne va pas dans le sens des économies, également par rapport à la détention. Le rapport qui sera fait sur la réorganisation tant pénitentiaire que de la justice sera un élément assez important au niveau de nos propres structures.

2.1.3. Département de la santé et des affaires sociales

Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)

Un commissaire tient à relever que dans le rapport de gestion du DSAS, il apparaît que l'ORACE connaît une difficulté d'application de la législation, parce que les critères d'attribution des aides n'ont pas été réajustés depuis 10 ans, ce qui fait qu'il y a de plus en plus de demandes et de moins en moins de possibilités d'octroi. Il y a donc un problème d'utilité de cet office, sur lequel il faudra se prononcer. Il faudra vraisemblablement demander une modification de la loi pour avoir un office qui remplisse sa fonction.

Il est répondu que ce ne sont pas tellement des difficultés d'application qui se posent, mais le fait que les limites de revenus n'ont pas été adaptées depuis une dizaine d'années, si bien qu'il y a un certain nombre de personnes qui potentiellement, si l'on considère le pouvoir d'achat de l'époque, sont exclues de l'aide. C'est donc lié à l'effet de l'augmentation du coût de la vie. Le projet est en révision au DSAS et il sera traité surtout dans le cadre de l'introduction des instruments harmonisés, comme par exemple le revenu déterminant unifié, et des premières améliorations seront mises en place dans ce cadre-là. Ces nouveaux instruments harmonisés devraient être introduits ces prochains mois.

Service de l'assurance-maladie

Dans le rapport de la sous-commission DSAS, il est dit: "Il y a des dizaines de dossiers en attente de traitement au service de l'assurance-maladie. Le service n'a pas les effectifs pour les traiter à l'heure actuelle." Il est donc faux de prétendre qu'il n'y a pas de problème et que tout est maîtrisé. Rien n'est maîtrisé, parce que l'on voit que des révisions auprès des caisses-maladie de 1998, cela fait 9 ans, sont encore en attente et qu'il y a 12.000 dossiers en attente pour le contentieux. En comptant 300 jours de travail, cela correspond environ à 40 dossiers par jour et c'est énorme.

Cette commissaire fait une demande formelle que la sous-commission du DSAS reprenne ce problème et qu'elle obtienne le détail du rapport d'audit, de manière à traiter cette problématique avant que cela ne soit plus du tout maîtrisable, et qu'elle puisse éventuellement faire une demande d'engager du personnel sur un temps limité pour régler cette situation.

Selon le Conseil d'Etat, il existe encore un grand retard du contentieux, remontant à de nombreuses années. En 2006, on a traité plus de cas de contentieux que de nouveaux cas, ce qui signifie que l'on est dans un processus de rattrapage. La situation est sous maîtrise et il n'y a pas de risque important pour les coûts de l'Etat. Il n'est pas possible d'allouer aujourd'hui des ressources supplémentaires pour avancer dans le traitement des contentieux, par contre des ressources internes ont été mises à disposition.

CCT Santé 21

Plusieurs membres de la CGF souhaitent avoir des précisions quant aux difficultés rencontrées dans l'application de la CCT.

Le dossier de la CCT est extrêmement sensible et brûlant. C'est un problème qui est apparu il y a quelques semaines en arrière. Le DSAS a anticipé le contact avec les partenaires sociaux (syndicats de personnel et employeurs tels que les hôpitaux et les homes). Dans ce domaine-là, l'Etat a une responsabilité d'accompagnement et surtout de garantir le financement des conséquences financières. Dans l'ensemble du domaine de la CCT Santé 21, le Conseil d'Etat

précédent avait mis à disposition 10 millions de francs pour réaliser la CCT, dont 6 millions avaient été attribués en 2004 pour les premières mesures de la CCT. Il avait été conservé environ 3 millions de francs pour le dernier volet, qui est la nouvelle classification des fonctions et la grille salariale.

La transposition s'est faite dans un délai relativement court et le Conseil d'Etat en a une part de responsabilité, puisqu'il a pris des décisions assez tard dans l'année. Le changement est important, puisqu'il s'agit de transférer 5000 collaborateurs-trices. Du travail préalable a été fait, mais les derniers éléments de transition ont eu lieu depuis les mois de septembre-décembre, si bien que le temps était extrêmement court. Cela signifie qu'il n'y a peut-être pas eu, au niveau des partenaires de la CCT, suffisamment de temps pour procéder à une information détaillée.

Le DSAS s'interroge sur la qualité de l'information qui a été donnée et est en train d'examiner si ces dernières années, ce n'est pas une sorte de "miroir aux alouettes" qui avait été vendu, ou si les informations données étaient bel et bien correctes. Il s'est engagé auprès des partenaires sociaux à travailler avec eux pour expliquer les choses, pour examiner les problèmes qui seraient survenus et dont l'ensemble des partenaires n'aurait pas eu connaissance et à faire un point de situation à mi-mars.

2.1.4. Département de la gestion du territoire

Compte des investissements, crédits accordés en cours de réalisation

Il est observé qu'aux comptes "9e étape de correction et aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes" et "Tunnel sous la Vue-des-Alpes", on continue à prendre de l'argent sur ces comptes, alors que les travaux sont terminés depuis longtemps et que le crédit est pratiquement amorti. Cette pratique ne semble pas être admise, surtout que cela n'a pas été budgétisé aux comptes de l'Etat.

S'agissant de la gestion des crédits-cadres, il est également rappelé que dans le rapport de la sous-commission DGT, il est indiqué que "Les crédits sont gérés globalement. Ainsi, des économies sur un projet peuvent compenser des augmentations de coûts d'un autre projet". Au vu du volume actuel des crédits d'investissements, il y a nettement moins de cas de ce genre, mais si cela devait néanmoins être le cas, il est souhaité que la sous-commission en soit informée. Ce problème avait déjà été discuté au sein de la CGF et le chef du DGT avait estimé qu'il serait effectivement judicieux que les choses se fassent de cette façon-là et avait accédé à cette demande.

Toujours en ce qui concerne la gestion de certains crédits, un commissaire se demande s'il ne conviendrait pas de boucler certains crédits datant d'une vingtaine d'années (par ex. Hôpital psychiatrique cantonal, Perreux, nouveau concept) et de revenir avec de nouveaux crédits dans le cadre de la nouvelle structure des soins en psychiatrie.

Compte des investissements, crédits à solliciter

Dans les nouveaux projets relevant du Conseil d'Etat, il est relevé un nombre élevé de crédits concernant des remplacements d'Unimog, de balayeuses, de fraiseuses, etc. Il est surprenant d'avoir en même temps un crédit voté par le Grand Conseil pour le remplacement des véhicules au niveau du service des routes, crédit qui n'est pas encore épuisé, et des crédits à solliciter dans les nouveaux projets relevant du Conseil d'Etat pour un montant de 2 millions de francs.

2.1.5. Département de l'économie

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Lors des travaux du groupe de travail de la CGF concernant la réinsertion professionnelle des moins de 30 ans, il avait été indiqué que c'était un sujet extrêmement important, qui devait être traité rapidement. A ce jour, il semblerait que la commission sur l'intégration professionnelle ne soit toujours pas réunie.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il y a deux commissions. La première est une commission d'application pratique composée de techniciens provenant de services de l'Etat, mais aussi d'organismes parapublics ou privés. Cette commission s'est réunie et elle a commencé ses

travaux dès le mois de janvier 2007, mais cela demande un travail minutieux. Dès lors, avant de convoquer la commission de suivi et d'évaluation, il faut qu'il y ait quelque chose à suivre et à évaluer. La commission de suivi et d'évaluation sera donc vraisemblablement convoquée dans le courant du mois d'avril pour la première évaluation de préparation des travaux. Il est d'ailleurs également prévu un bref rapport à l'attention du Grand Conseil, comme le plénum l'avait demandé.

2.1.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports

Une commissaire a l'impression que dans ce département, beaucoup d'économies ont été faites, mais que l'on n'en a pas toujours mesuré correctement l'impact. Il est demandé à quel moment il sera établi un bilan sur toutes les mesures prises (service d'orientation scolaire et professionnelle, augmentation des effectifs dans les classes).

Le DECS indique que l'impact sur les économies est connu: certaines activités ou prestations ne sont pas reconduites ou pas proposées. Concernant le service d'orientation scolaire et professionnelle, il y aura un bilan, puisqu'un projet de loi et un rapport concernant la transition secondaire I–secondaire II sur le rôle de ce service doivent arriver prochainement.

S'agissant de l'augmentation des effectifs dans les classes, il y a des classes où les effectifs ont effectivement été très importants, mais ce sont heureusement des cas isolés. Il convient de relever que sur le plan suisse, notre canton reste malgré tout dans la moyenne inférieure de l'effectif du nombre d'élèves par classe.

Attribution des subventions

Une commissaire souhaiterait qu'à terme, une analyse soit faite sur la répartition des efforts de subventions en fonction des différentes régions et des différents rôles des intervenants.

Reprise des constructions scolaires

Une discussion est ouverte en ce qui concerne les flux financiers conséquents à la reprise de bâtiments scolaires du secondaire II entre l'Etat et les villes. Il semblerait que non seulement, les bâtiments n'ont pas été rachetés mais loués, mais qu'en plus, seuls les 75% de la somme déterminée pour la location ont été versés dans un premier temps par le canton, sans véritable explication. Depuis, on a appris que la somme complète avait été mise dans les comptes et que l'on pouvait donc attendre que la somme complète soit versée aux communes. Il est toutefois difficilement compréhensible que dans un climat de relations quelquefois un peu tendues entre certaines villes et le canton, l'on fasse une telle pression financière en ne versant que les trois quarts d'un loyer pourtant convenu par contrat. Il est souhaité quelques explications à ce sujet.

Le Conseil d'Etat rappelle que les trois villes ont formulé des propositions, mais que ces propositions ne sont pas les mêmes d'une ville à l'autre. Il faut donc trouver des solutions et le Conseil d'Etat désire les trouver pour les trois villes en même temps. Cela fait plus d'une année que des solutions sont cherchées et ce printemps, le Conseil d'Etat devrait pouvoir venir avec une proposition ferme. De plus, dans le décret du 1er septembre 2004, il avait été expressément prévu que s'agissant des constructions scolaires des établissements désormais cantonalisés, l'Etat pouvait les assumer soit sous forme de rachat, soit sous forme de location. Le même décret ajoutait que si les négociations n'aboutissaient pas à fin décembre 2005, les constructions en question pouvaient être louées à l'Etat de manière transitoire et le prix de location devait alors être à ce moment-là fixé d'entente entre l'Etat et les communes.

Pour différentes raisons, la principale étant liée à une politique d'amortissements différente de la ville de Neuchâtel par rapport aux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, les trois villes n'ont pas pu se mettre d'accord ensemble sur un prix de rachat. Cela a amené le Conseil d'Etat à prendre la disposition du décret consistant à se baser sur la conclusion d'un contrat de bail. Au moment du bouclement des comptes 2006, le Conseil d'Etat n'avait pas reçu de demandes de location de deux des trois villes. Il a donc décidé, afin d'éviter des inégalités de traitement, d'apprécier un montant, d'arrêter pour l'instant la somme à 75% et de provisionner la différence, tout en espérant que d'ici quelques temps, les discussions aboutissent. A noter que les deux autres partenaires se sont manifestés en toute fin d'année, au mois de décembre, alors que le troisième partenaire s'était déjà manifesté en août.

2.2. Examen par département

2.2.1. Département de la justice, de la sécurité et des finances

2.2.1.1. Introduction

Durant l'année écoulée, la sous-commission a siégé à cinq reprises, se rendant dans divers services du département. Le chef de département nous a fait l'honneur de participer à chacune de ces séances. Les membres de la sous-commission remercient chaleureusement le secrétariat général pour l'organisation et sa participation au bon déroulement de ces visites et expriment leur gratitude aux chefs de service et aux collaborateurs qui les ont accueillis et se sont efforcés de répondre avec compétence à toutes leurs questions.

2.2.1.2. Service des contributions, office de perception et contentieux

La sous-commission s'est intéressée à l'activité de ces services et offices. Le rattachement de l'office de perception au service des contributions semble être une solution adéquate. Le contribuable devrait être le premier bénéficiaire de cette réorganisation, en n'ayant plus qu'un seul partenaire pour tout ce qui concerne les impôts, de la taxation à la perception.

Elle salue les efforts faits au niveau de la réduction du temps nécessaire à la taxation, du suivi de la perception et des efforts fournis au niveau du contentieux. Elle est convaincue de la nécessité que ce service ait les ressources de personnel en suffisance, en particulier au niveau de la taxation, pour lui permettre de suivre ces dossiers.

La question de l'imposition des frontaliers a également été soulevée. Cette pratique n'est pas satisfaisante, car le montant rétrocédé par la France est peu important. Les réflexions en cours doivent tenir compte de la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons. La répartition du montant rétrocédé entre le canton et les communes est également remis en question.

2.2.1.3. Service du traitement de l'information

La sous-commission exprime son inquiétude quant aux infrastructures existantes. Les locaux ne sont pas adaptés aux prestations fournies et la sécurité du fonctionnement n'est plus garantie. Une demande de crédit sera présentée prochainement à ce sujet.

Les projets liés à la création d'une entité cantonale réunissant le service informatique cantonal et les services informatiques des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds sont soutenus. De nombreux collaborateurs de l'Etat ont fait des propositions pour l'utilisation de logiciels "open source" dans le cadre du projet "Récolte". Ces logiciels sont utilisés chaque fois que cela est possible.

Des renseignements intéressants sont fournis à la sous-commission concernant les possibilités de téléphonie par le nœud cantonal.

2.2.1.4. Service des ressources humaines et office de la politique familiale et de l'égalité

La sous-commission a obtenu des indications complémentaires concernant les effets de la réforme des structures de l'Etat sur la gestion des ressources humaines. Les diverses mesures prises pour favoriser la mobilité interne ont été appréciées. La procédure mise en place pour déterminer du remplacement éventuel d'un collaborateur démissionnaire est contraignante, mais doit permettre au Conseil d'Etat d'atteindre son objectif de réduction du nombre de collaborateurs.

La discussion a également porté sur le projet de mesures de retraite anticipée. Ce projet a nécessité une forte implication du service.

La formation continue fournit un nombre important de prestations et adapte son programme de cours aux besoins des collaborateurs.

L'office de la politique familiale et de l'égalité a une double mission, interne et externe. Au niveau interne, il est chargé de mettre en œuvre différentes mesures qui veulent pour l'essentiel permettre aux hommes et aux femmes de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, et ce à tous les niveaux hiérarchiques, et augmenter le nombre de femmes aux postes de cadres de

l'administration. Au niveau externe, il est régulièrement l'instigateur d'actions de sensibilisation et/ou d'information du grand public dans une large palette de domaines: formation, violence conjugale, harcèlement sexuel, égalité des salaires, place des femmes dans l'économie…

2.2.1.5. Police cantonale

La sous-commission s'est intéressée particulièrement au projet de police unique, ainsi qu'au projet "Grande abeille" qui prévoit l'intégration de la police locale de La Chaux-de-Fonds dans la police cantonale. La garantie d'engager tous les collaborateurs des polices locales au sein de la Police neuchâteloise va provoquer une hausse sensible des effectifs. Cette hausse sera financée par les mandats de prestations signés avec les communes. A terme, en tenant compte des départs naturels, le nombre de policiers devrait diminuer dans le canton. Les concepts de police-secours, police de proximité et de grande et moyenne criminalité ont retenu notre intérêt.

Les membres ont suivi avec grand intérêt la présentation du logiciel élaboré par la police pour suivre la criminalité dans le canton. Ils sont convaincus que ce logiciel joue un rôle significatif, dans le pourcentage élevé de délits élucidés dans notre canton.

La sous-commission a également visité les locaux de l'école régionale d'aspirants de police (ERAP) à Colombier. Ces locaux sont bien adaptés et devraient favoriser l'extension des prestations de cette école. Une information sur les possibilités de formations des policiers en Suisse romande nous a été donnée. Un projet d'implantation de l'Institut Suisse de Police (ISP), nécessitant des travaux de rénovation et de réaffectation à Colombier nous a été présenté. L'ISP, qui doit quitter les locaux actuellement loués en Ville de Neuchâtel, s'est toutefois décidé depuis pour d'autres locaux déjà aménagés dans le canton. Il n'exclut toutefois pas à terme de s'installer à Colombier. Le Conseil d'Etat s'est engagé pour maintenir cet institut dans le canton.

2.2.1.6. Service pénitentiaire

La situation actuelle du domaine pénitentiaire a été présentée aux membres de la sous-commission. Les conséquences de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1er janvier 2007 et la planification générale du concept pénitentiaire 2006-2009 nous ont été expliquées. Un important crédit d'investissement sera présenté au Grand Conseil pour permettre l'adaptation de la prison préventive à La Chaux-de-Fonds (rénovation nécessaire des locaux) et extension des locaux, afin de permettre notamment l'accueil de jeunes filles mineures délinquantes. En effet, le concordat intercantonal des mineurs confie ce mandat au canton de Neuchâtel.

Le crédit doit également permettre l'augmentation de la capacité d'accueil du pénitencier Bellevue, à Gorgier.

2.2.2. Département de la santé et des affaires sociales

2.2.2.1. Généralités

En plus de ses travaux en relation avec l'analyse des comptes 2005 et l'élaboration du budget 2007, la sous-commission s'est réunie à plusieurs reprises en 2006 pour clarifier le conflit existant entre le SCSP et les homes privés représentés par l'ANEDEP qui avait donné lieu à une pétition ; elle a rédigé un rapport à ce sujet. Elle a également visité le SCAM en début d'année

2.2.2.2. Appréciation générale

Sur le plan qualitatif, le chef du département considère l'année 2006 comme une année de transition:

- acceptation et ratification des conventions d'intégration des sept hôpitaux composant l'HNe, et mise en place d'une direction générale durant le premier semestre;
- acceptation du projet NOMAD par le Grand Conseil lors de la session de septembre;
- finalisation du rapport portant sur la réforme dans le secteur de la psychiatrie, dont le Grand Conseil devrait être saisi durant le premier semestre 2007;

– lancement dans le courant de l'automne 2006 du projet "RENARD" visant à repenser le plan d'équipement cantonal des établissements spécialisés.

Il y a une pression financière sur les secteurs, mais selon le chef du DSAS, ce sont surtout les administrations qui sont touchées: sur le plan des prestations, il n'y a pas de restrictions mais une optimisation. Dans le social, on est en phase de réalisation des nouvelles structures (Guichets sociaux régionaux). Malheureusement, les coûts continuent d'augmenter.

La sous-commission rappelle que l'année 2006 a représenté des sacrifices importants pour des personnes avec peu de moyens, presque toutes émargeant au DSAS. Elle s'est interrogée sur l'utilisation qui avait été faite du million que le Grand Conseil a ajouté au budget dans le secteur social sur proposition de la commission de gestion et des finances. Ce montant a été affecté au DEC et a permis d'atténuer la réduction des prestations complémentaires à 3% au lieu des 5% prévus initialement.

Elle souhaite savoir comment il se fait que les *working poors* continuent d'augmenter alors que l'économie connaît une phase d'expansion extraordinaire; elle s'interroge sur l'analyse qu'en fait le département et quelles mesures sont envisagées pour y remédier.

Elle remarque que plusieurs commentaires dans les différents secteurs laissent entendre qu'on est à la limite en ce qui concerne la dotation en personnel.

Elle relève également des remarques dans le rapport du département signalant que certaines prestations ne sont plus suffisantes et doivent être actualisées pour continuer de remplir leur rôle (ORACE notamment).

Elle constate que des problèmes en relation avec l'application de la CCT 21 sont apparus et souhaite savoir ce qui se passe.

2.2.2.3. Examen de détail

SCSP

Concernant la diminution du personnel, les besoins sont moindres dans ce secteur en réforme, certaines tâches administratives étant externalisées. Par contre, le service peut enfin se consacrer à des tâches stratégiques et d'organisation.

Concernant l'HNe, il est répondu aux interrogations de la commission que des efforts ont aussi été demandés à la Providence. Le calcul de l'enveloppe de l'HNe s'est fait en fonction de l'évolution des coûts dans les hôpitaux et également de la baisse constatée des hospitalisations. La mise en œuvre du plan d'action de l'HNe occasionnera encore la suppression d'un certain nombre de postes.

Les comptes 2006 des hôpitaux ne sont pas encore bouclés mais ils seront conformes aux budgets acceptés.

Dans les homes, on vise l'équilibre financier en tenant compte des particularités, comme la nécessité de conserver des lits disponibles dans certaines institutions pour l'accueil temporaire de personnes, par exemple après un séjour à l'hôpital.

Au niveau des Centres de santé, qui regroupent les infirmières et les aides familiales (SAD), des objectifs d'efficience ont été fixés depuis plusieurs années. Le degré d'efficience de chaque centre est déterminant pour le calcul de la subvention étatique venant en couverture du déficit: le 55% des heures effectuées par les aides familiales et le 35% de celles effectuées par les infirmières doivent être facturables.

L'introduction de la nouvelle grille des fonctions et des salaires de la CCT Santé 21 pose problème. Le chef du DSAS reconnaît que l'information n'a pas été optimale par les organes de la CCT Santé 21 et ceci principalement en raison des délais très courts dans lesquels l'introduction de la nouvelle grille salariale a eu lieu. Les cas problématiques se sont produits dans deux hôpitaux principalement où des indemnités forfaitaires pour inconvénients de service avaient été octroyées parfois à tort depuis de nombreuses années. La commission se demande comment il se fait que les services de l'Etat n'aient pas fait corriger ces pratiques auparavant. Les cas seront analysés et des solutions recherchées avec les partenaires sociaux qui pilotent ce dossier.

L'Etat a octroyé les 3,4 millions de francs prévus pour la mise en application de la nouvelle grille salariale de la CCT Santé 21.

Concernant la prophylaxie, il n'y a pas eu de baisse de moyens, certains projets ayant été refusés parce que peu convaincants.

Le département étudie le regroupement administratif de plusieurs services qui travaillent ensemble et s'adressent à des publics similaires. La commission regrette que la gestion des prestations complémentaires reste attribuée au DEC: même si ce département a quelques raisons de les conserver sous sa houlette, c'est bien le DSAS qui a le plus de relations avec ce secteur (aide sociale, SCAM, prix de pension dans les homes). La situation actuelle mériterait peut-être d'être revue.

Hôpital de Perreux

L'hôpital de Perreux connaît des difficultés en lien avec l'application de la CCT.

Les économies de personnel se sont faites sans pression particulière sur le personnel et en respectant la CCT.

Trois investissements de relativement petite importance ont été réalisés sans avoir été budgétisés. C'est le service des bâtiments qui gère les investissements. La sous-commission constate que la communication entre le service des bâtiments et les services "clients" mériterait d'être améliorée.

Un crédit avait été bouclé alors qu'il restait quelques adaptations à réaliser. Un autre aurait dû être inscrit au budget car il faisait partie d'un projet ancien, et le troisième a fait l'objet d'un crédit complémentaire vu l'urgence et la nature des travaux à effectuer. Le chef du département rappelle que les investissements sont arrêtés au niveau du Conseil d'Etat et que c'est peut-être là qu'ils n'ont pas été conservés alors même qu'ils avaient été demandés par les services concernés.

SMPea

Les recettes de ce service ont été améliorées grâce à un rattrapage de la facturation et du contentieux. C'est le passage du tiers garant (remboursement des prestations aux assurés qui paient ensuite les prestataires de soins) au tiers payant (les assurances paient directement les prestataires et facturent les participations aux assurés) qui a permis cette amélioration. Ce changement présente cependant un gros risque: les patients peuvent perdre leur couverture d'assurance lorsqu'ils ne paient pas les participations ou lorsqu'ils ont du retard sur le paiement des primes. Et c'est ce qui se passe: les assureurs ont retiré la couverture à 100 cas environ sur 2000 traitements.

Le service essaie de chercher des solutions avec les parents en proposant des thérapies courtes ou en proposant de suspendre momentanément la thérapie des enfants jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée à la situation des parents. Le service n'interrompt pas de lui-même une thérapie. Malheureusement, le cas le plus courant est le simple retrait de l'enfant de son traitement par ses parents lorsque ceux-ci sont très endettés.

Les cas où il serait dangereux pour l'enfant de ne plus être soigné sont gérés en collaboration avec le SCAM qui assure le rattrapage des arriérés d'assurance afin de restaurer la couverture sanitaire de l'enfant. Une analyse est faite pour distinguer les mauvais payeurs des indigents. Un groupe de travail réunissant les services concernés a été mis en place pour approfondir cette problématique. On sait que la situation des familles s'aggrave en fonction des séparations ou des divorces.

La prise en charge précoce s'est donc péjorée.

La modification de la LAMal au niveau fédéral a aussi entraîné des changements importants dans l'offre de prestations: elle ne reconnaît que des thérapies courtes (10 séances). Si le thérapeute estime que les soins prendront plus de temps, il doit demander l'accord de l'assurance via son médecin-conseil, au bout de 6 séances déjà.

Une partie de la sous-commission considère qu'il s'agit-là d'une baisse des prestations, la qualité des traitements dépendant des décisions des assureurs et non plus de choix thérapeutiques faits par des médecins et des psychologues en fonction des besoins des enfants traités. Une autre partie de la sous-commission estime que ces restrictions qui s'appliquent également à d'autres prestations médicales induisent une diminution de la liberté du thérapeute mais ne touchent pas à la qualité des soins et qu'au surplus, étant donné qu'il s'agit de décisions fédérales, nous n'avons pas de prise sur elles.

SAS

La pression sur la réduction de l'effectif pose des problèmes dans ce secteur où le besoin de contrôle et la charge de travail ne sont pas en diminution. Le service ne pourrait fonctionner sans l'apport des personnes placées par l'Office régional de placement (ORP).

En 2006 du point de vue social, c'est la situation des adultes sans enfant qui s'est le plus péjorée suite aux mesures prises dans l'assurance-maladie.

Au niveau de la décision de maintenir l'aide sociale selon les normes CSIAS, ce sont les familles avec enfants qui ont le plus souffert. Le service a ainsi obtenu de pouvoir allouer 200 francs de plus par mois pour les familles de trois enfants et plus. Le coût de cette intervention n'est pas encore connu.

Aucune autre intervention corrective n'a été faite en 2006.

Concernant les *working poors*, le chef de service explique qu'en ce qui concerne les personnes à l'aide sociale qui trouvent un emploi, les 60% d'entre elles n'ont pas de formation. Ces personnes ne peuvent dès lors pas trouver un emploi suffisamment rémunéré. Les personnes trouvent parfois des emplois à temps partiel alors qu'elles cherchent un emploi plein temps. De plus, le salaire correspond à une fonction et pas à une situation familiale.

Le point noir de ce secteur est l'ORACE: le rapport signale qu'il y a davantage de dossiers présentés mais qu'il y en a moins qui donnent droit à des aides. Le rapport du service relève que le canton de Neuchâtel n'a pas actualisé ses conditions d'octroi depuis 10 ans et que la limitation à 24 mois d'aide est la plus restrictive et le montant le plus faible de Suisse. Un seul autre canton, le Tessin, a maintenu une limitation de la durée, cette dernière étant cependant de 5 ans. Il est nécessaire de reprendre cette situation si l'on souhaite maintenir une quelconque utilité à l'ORACE.

SCAM

Le chef de service constate que les mesures prises en 2006 ont eu de gros effets sur les personnes concernées, en particulier les adultes sans enfant, puisque de nouvelles aides ont été introduites pour les familles qui ont compensé presque complètement la perte. Il se réjouit que des correctifs aient pu intervenir pour 2007.

Les modifications de la LAMal permettant aux caisses de suspendre la couverture maladie ont sûrement eu des effets. Il est toutefois trop tôt pour en mesurer précisément les conséquences.

Concernant les cas de rigueur, le règlement actuel permet déjà d'intervenir. L'attitude du service a toujours été de pratiquer les seuils avec nuances et bon sens.

Il y a des dizaines de dossiers en attente de traitement au SCAM. Le service n'a cependant pas les effectifs pour les traiter à l'heure actuelle. Il a consacré son énergie à analyser les cas de suspension de la couverture par les assurances, afin de pouvoir intervenir pour les restaurer lorsqu'il l'estime nécessaire.

Le rapport de gestion indique que le service étudie l'abandon de l'automaticité du droit aux aides, ainsi que celui du contrôle permanent de l'obligation d'assurance. Le chef du département rappelle que cette hypothèse faisait partie du programme de législature et qu'il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat.

Le chef de service estime que le contrôle permanent de l'obligation d'affiliation empêche les caisses d'éjecter les mauvais payeurs. La loi prévoit cependant que les caisses n'ont pas le droit de considérer un assuré comme ne faisant plus partie de leur effectif sans avoir la preuve qu'il est affilié ailleurs. Si contrôle permanent devait être supprimé, des vérifications seraient malgré tout toujours faites à ce niveau.

Pour l'automaticité, elle est déjà relative aujourd'hui. Si elle devait être totalement supprimée, les gens qui pourraient bénéficier d'une aide recevraient un formulaire simple à retourner au service.

SES

Le service pratique déjà le système des enveloppes dans plusieurs secteurs. A la question de la commission qui souhaite connaître les critères de calcul des enveloppes, le chef de service répond que la réduction d'effectif (1 poste sur 4,5) ne permet pas d'approfondir certains dossiers,

dont celui de l'élaboration d'enveloppes budgétaires très précises. Il en va de même pour les réflexions que le service souhaiterait mener concernant l'évolution des prises en charge, en particulier sur l'intérêt de développer les prises en charge extérieures préventives.

Le chef de département admet que la situation est actuellement difficile. Il remarque cependant que certaines prestations ont été externalisées, comme une partie du contrôle des comptes, et que la mobilité entre les services s'est améliorée, ce qui permet une meilleure entraide.

Concernant RENARD, le projet évolue. La définition qu'en donne le rapport de gestion du service constitue la base de départ.

Le chef de service souhaite mener des analyses fines sur les nouvelles prises en charge et sur les possibilités de regroupement des secteurs pour créer des centres de compétence.

SMT

Selon le chef de service, les délais de prise en charge des dossiers de mineurs sont un peu plus longs. Les cas urgents sont cependant traités immédiatement. Les cas continuent de se complexifier.

Chez les adultes, les délais sont stables. Dans ce dernier secteur, les deux tiers des dossiers sont traités par des tuteurs et curateurs privés.

La nouvelle organisation du secteur Petite Enfance est en place. Elle fonctionne et correspond à ce qui était attendu.

2.2.3. Département de la gestion du territoire

La sous-commission de gestion et des finances du DGT s'est réunie à trois reprises durant l'année 2006:

– Le 17 février au service cantonal des ponts et chaussées, en présence du conseiller d'Etat, chef du département, du secrétaire général du département, de l'ingénieur cantonal, de l'ingénieur en chef de l'office de construction de la route nationale 5, du chef de l'office d'entretien et de l'ingénieur en chef de l'office des routes cantonales.
– le 15 mai au service cantonal des automobiles et de la navigation, en présence du conseiller d'Etat, chef du département, du secrétaire général du département, du chef de service et de son adjoint.
– Le 30 novembre au service cantonal de l'énergie, en présence du conseiller d'Etat, chef du département, du secrétaire général du département et du chef de service.

2.2.3.1. Ponts et chaussées

Structures

Le service des ponts et chaussées est composé de:

– L'office des routes cantonales (25 personnes).
– L'office de route nationale 5 (4,5 personnes).
– L'office d'entretien comprenant quatre divisions et le garage de l'Etat.
– Le bureau de l'économie des eaux (entretien et gestion des cours d'eau et gestion des concessions et participation à l'élaboration des cartes de dangers).
– La section électromécanique à Fontainemelon.

Font notamment partie des services transversaux (24 personnes):

– la direction et le secrétariat général;
– le bureau des acquisitions des terrains et des affaires juridiques;
– le bureau de la comptabilité;
– l'informatique technique et de gestion;
– les techniciens (comptage, signalisation, glissières, permis de construire).

Dès 2008, la Confédération reprendra la propriété des autoroutes. L'entretien courant sera réalisé par les cantons sous contrat de prestations.

Le garage de l'Etat s'occupe également de l'équipement nécessaire au déneigement, y compris pour les privés.

Rationalisation

Depuis plusieurs années, des mesures de réduction d'effectifs ont été prises par le non-renouvellement de postes suite à des départs à la retraite ou autres motifs ou déplacements.

A l'office des routes cantonales (ORCA), les ingénieurs chefs de projets sont passés de 5 à 3.

Pour le personnel d'entretien des routes, les départs n'ont pas été remplacés, suite à des mesures de réorganisation du travail et des missions.

Les heures pour travail supplémentaire (nuit, fin de semaine et jours fériés, principalement du service hivernal) sont compensées en temps et non payées.

Des démarches avec les communes, les villes principales, sont en cours pour une meilleure répartition des tâches de déneigement et de salage.

L'intégration de bûcherons dans le travail hivernal est limitée par l'absence de permis de conduire poids lourds.

Les charges d'entretien des équipements électromécaniques sont élevées, les concepts et le matériel d'il y a 15 ans ne permettant plus leur remplacement. Cela nous touche particulièrement en raison des nombreux tunnels et galeries couvertes.

La modification de normes de signalisation permet cependant de réduire le nombre des portiques supportant les panneaux et feux.

A5

Le 1er janvier 2008, si le projet est accepté par les Chambres fédérales, la Confédération deviendra propriétaire du réseau autoroutier.

– L'achèvement du réseau (tunnel de Serrières) sera réalisé selon l'ancien régime: 12% part du canton qui est maître de l'ouvrage, 88% de financement de la Confédération.
– Le "gros entretien" et les activités de UPlaNS seront repris par l'Office fédéral des routes (OFROU) qui financera le 100%.
– L'entretien courant (exploitation) sera réalisé par zones intercantonales (Unités territoriales). Les cantons du Jura, Berne francophone et Neuchâtel formeront une unité, qui devra travailler par mandat de prestations pour l'A16 et l'A5 jusqu'à Yverdon-Nord.

Les frais d'entretien seront ainsi à charge de la Confédération.

Actuellement, ce sont 18 collaborateurs techniques "équivalent plein-temps" qui sont actifs pour l'A5 (construction et entretien). Dès 2008, ces activités diminueront pour, en principe, s'achever après 2010 (sauf le tunnel de Serrières).

Pour le personnel de l'entretien, la division 4 sera engagée pour l'entretien, garantissant en principe du travail à tous.

Pour les activités électromécaniques, une partie du personnel sera active pour l'OFROU.

L'OFROU va créer des filiales et cherchera à engager du personnel qualifié au sein des cantons.

Crédit cadre "Routes cantonales"

10e étape

Les travaux principaux sont :

– H10 – Evitement de Corcelles
– H20 – Evitement de La Chaux-de-Fonds - 1re étape.

Ce sont les derniers chantiers des routes principales suisses à être financés "par objet": 67% pour Corcelles, env. 50% pour La Chaux-de-Fonds. Les taux ont baissé suite aux mesures de l'assainissement des finances fédérales et certaines parties d'ouvrages ne sont pas subventionnées.

11e étape

Les projets d'aménagements des routes principales:

H10:
- Virage de la Mort
- Evitement de Rochefort
- Etude de la traversée de Peseux

H20:
- Etude de l'évitement du Locle
- Evitement de La Chaux-de-Fonds, 2e étape

n'étant plus subventionnés par la Confédération, ces projets et travaux ont dû être abandonnés, le canton, seul, ne pouvant pas les financer.

Ce n'est qu'avec le financement de la Confédération que ces ouvrages pourront être réalisés, ce qui implique le passage de la H20 en route nationale, l'introduction de projets comme éléments du programme d'agglomération et une part plus grande de financement cantonal (Virage de la Mort) ou l'abandon de projet (Rochefort).

12e étape

Ce projet de crédit-cadre a été abandonné vu les incertitudes de financement des routes principales. Le financement sera forfaitaire selon une clé de répartition tenant compte des kilomètres de routes dans chaque canton, le nombre de véhicules et des critères topographiques (altitude).

Des "petits" crédits ponctuels remplaceront pour un certain temps les crédits-cadres.

Gestion des crédits-cadres

Les crédits sont gérés globalement. Ainsi, des économies sur un projet peuvent compenser des augmentations de coûts d'un autre projet.

Les "divers et imprévus" peuvent financer des achats de terrains ou, avec accord du Conseil d'Etat, d'autres dépenses d'investissement, par exemple les coûts de la part cantonale des rénovations des passages à niveaux restaurés par les CFF ou TRN. La sous-commission demande à être informée au préalable.

2.2.3.2. Service des automobiles

Présentation générale

A la fin des années 1990, le service des automobiles a été entité-pilote pour la gestion par prestations (GESPA). Cette démarche a conduit à la certification ISO 9001.

Un système participatif a donné de très bons résultats. Par année, environ 30 propositions sont émises. La détermination d'objectifs stratégiques et opérationnels représente un bon système en raison de la vente de prestations. La démarche vise à transformer le contribuable en client. Quarante mille mutations sont traitées chaque année.

Les retards constatés il y a quelques années pour les contrôles subséquents ont pu être rattrapés, tant en raison des mesures prises à l'interne que de l'évolution technique.

Les audits internes sont réguliers. Un audit externe annuel est complété par un audit de renouvellement ISO tous les 3 ans.

Dans le cadre des mesures de rationalisation, deux propositions ont été émises:

1. Centralisation de l'administration à La Chaux-de-Fonds, construction d'une nouvelle halle technique au Val-de-Ruz ou sur le Littoral.
2. Création d'une unité autonome de droit public sur le modèle fribourgeois existant depuis 8 ans.

Les caractéristiques de cette unité autonome, qui s'est révélée être très favorable sur le plan économique à Fribourg, peuvent être résumées ainsi:

– le statut public ne signifie pas privatisation;
– la présidence du conseil d'administration est assumée par un membre du Conseil d'Etat;
– les tâches sont fixées par l'autorité politique;
– l'entité procède elle-même aux investissements (construction d'une halle par exemple);
– l'unité devrait racheter les immeubles à l'Etat.

Il n'y a pas de responsabilité sociale majeure de l'Etat dans ce secteur. La dimension sociale du service est donc la qualité de l'accueil.

Le transfert des immeubles créerait des liquidités à l'Etat pour financer ses priorités.

La sous-commission souhaite que, dans la poursuite de l'étude, les points suivants soient pris en considération:

– le contrôle politique;
– le statut du personnel;
– le choix des lieux.

La sous-commission prend acte qu'un rapport sera soumis au Grand Conseil pour mener à bien le projet de concrétisation d'une entité autonome.

2.2.3.3. Service cantonal de l'énergie

Présentation générale

Les missions fondamentales du service consistent à:

– susciter et contrôler l'utilisation rationnelle de l'énergie;
– promouvoir les énergies renouvelables.

Les tâches peuvent se résumer comme suit:

– législation, police des constructions, études – expertises;
– conseils, formations, informations;
– bâtiments et installations de l'Etat;
– promotion, subventions;
– statistiques et prévisions, approvisionnement énergétique, politique énergétique.

Le service se compose de cinq personnes, de formation essentiellement technique. Existant depuis 1982, le service collabore très étroitement avec les services des autres cantons et plus particulièrement sur le plan romand.

Subventions accordées

L'approche en matière d'octroi de subventions est basée sur un "modèle d'encouragement harmonisé des cantons", accepté par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie en 2003.

Pour le canton, la base légale est fixée dans l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie, du 18 août 2004.

Trois programmes sont concernés:

– les capteurs solaires thermiques;
– l'encouragement en faveur de l'énergie du bois;
– la promotion de Minergie.

L'efficacité des contributions aux cantons est évaluée chaque année par la Confédération.

Cette dernière ne soutient que des projets-pilotes.

Les aides ne sont pas des subventions et ne constituent pas un droit. Le titre de l'arrêté devrait être modifié en conséquence.

Par rapport à la Suisse romande, le canton de Neuchâtel a fait preuve de générosité. Actuellement, il se situe plutôt en dessous de la moyenne.

La structure tarifaire

Rôle du service dans les procédures de sanctions

Il existe un "modèle de prescriptions énergétiques des cantons", approuvé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Ce modèle sert de base au règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie.

Le service se prononce dans tous les domaines figurant dans le document annexé.

Il ressort d'une analyse effectuée par la Confédération que l'effet des prescriptions est le plus efficace. Il en résulte qu'il n'y a pratiquement pas d'aide pour des nouveaux bâtiments, mais des exigences légales.

Les contrôles se font également sur les chantiers lors de la construction. Les villes ont des délégués communaux. Le canton s'occupe des 59 autres communes.

Facturation des prestations

Les prestations offertes sont consignées dans le rapport annuel des départements.

Les prestations tarifées ne concernent que les émoluments appliqués aux décisions prises.

L'information, la formation et les conseils ne font pas l'objet d'une facturation.

Collaboration intercantonale

Cette collaboration se fait par la CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie).

La collaboration est très étroite, notamment par des rencontres mensuelles tant sur le plan technique que sur celui de la communication.

Il y a également une collaboration avec les services de l'environnement.

Site: www.energie-environnement.ch.

Conception directrice de l'énergie

Centre trente consommateurs représentent les 45% de la consommation électrique du canton.

Il faut un poste équivalent plein-temps pour mesurer les consommations énergétiques dans les bâtiments et régler le problème de la consommation auprès des grands consommateurs.

Selon un commissaire, les propriétaires ne sont pas invités à économiser l'énergie par des doublements, isolations de façade, dans la mesure où ils ne peuvent pas répercuter l'ensemble des charges sur les locataires.

La loi sur la taxe sur l'énergie est basée sur la perception d'une taxe sur l'électricité. Il pourrait y avoir une "contradiction" à prélever une taxe sur l'électricité pour diminuer les énergies fossiles.

Ne serait-il pas possible de prélever une taxe sur le mazout?

Une majorité de la commission est favorable à la poursuite de l'analyse des indices énergétiques des bâtiments.

En Suisse, seul Bâle a une taxe sur l'électricité.

La majorité de la commission est inquiète du manque d'argent pour soutenir la politique énergétique telle qu'elle a été soumise au Grand Conseil.

2.2.4. Département de l'économie

Durant l'exercice sous revue, la sous-commission a siégé à cinq reprises:

– Le 21 février 2006, examen des comptes et la gestion 2005.
– Le 2 mai 2006, avec la sous-commission du DECS, concernant la recherche et l'innovation (état des lieux) et l'Observatoire cantonal (intégration à l'Université et avenir du secteur industriel, état des lieux).

– Lors de sa séance du 24 octobre 2005, la CGF a confié un mandat d'investigation à la sous-commission DEC afin d'examiner en profondeur les études de l'IRER effectuées par le Professeur Claude Jeanrenaud et Mme Françoise Voillat et celle du Professeur Jean-Louis Juvet, de déterminer les conditions dans lesquelles elles ont été réalisées et de vérifier que les outils sont bien mis en place pour analyser les résultat de la promotion économique. La commission a rendu son rapport le 3 mai 2006 et il a été examiné en CGF le 8 mai 2006, en présence du chef du département de l'économie. Plusieurs autres séances ont été consacrées à l'examen de ce rapport. Après en avoir pris acte avec plusieurs amendements, la CGF a chargé son président de faire un rapport oral au Grand Conseil dans le cadre du rapport 06.039 "Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à l'évaluation de la stratégie, des résultats, des instruments et des structures de la promotion économique neuchâteloise" qui a été traité lors de la séance du mois de février 2007.

  Cette mission confiée à la sous-commission a mis en évidence la difficulté pour les parlementaires de mener une telle enquête et le flou juridique de la démarche. En effet, la CGF a confié un mandat d'investigation, elle n'avait donc pas le rôle d'une commission d'enquête. Cette position un peu hybride ne lui a pas facilité la tâche. Des limites sont apparues concernant la transmission des informations, son autonomie, la confidentialité et la profondeur des recherches pour vérifier les allégations des uns et des autres. Afin d'éviter de tels problèmes lors de futurs mandats, la CGF étudiera la modification de son règlement afin de se donner les moyens légaux de mener à bien des mandats d'investigation pour des problèmes spécifiques importants, mais qui ne nécessitent pas l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire.

– Le 13 juin 2006, examen du service des poursuites et des faillites et de l'Observatoire cantonal.

– Le 5 octobre 2006, examen du budget 2007.

– Le 1er novembre 2006, examen de deux dossiers en cours, à savoir l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans et l'état des lieux des projets de réorganisation en cours en matière de promotion économique.

Durant la séance consacrée à la gestion 2006, la feuille de route du Conseil d'Etat a été passée en revue. Les mesures relevant du DEC déjà en vigueur ou acceptées en 2007 ont été mises en évidence (tableau 1 ci-après). Les mesures en cours ont été explicitées et leur calendrier précisé (tableau 2 ci-après). Les motions et postulats en traitement ont été présentés et également passés en revue.

Tableau 1: Feuille de route: mesures déjà en vigueur/acceptées pour le DEC

Objectif	Entrée en vigueur
Fusionner les services des étrangers et de l'asile et des réfugiés	01.01.2006
Restructurer le Service de l'inspection et de la santé au travail	01.07.2006
Fusionner les services de l'économie agricole et de la viticulture ainsi que l'Office de vins et des produits du terroir (OVPT)	01.01.2007
Fusionner le Service de la consommation et le Service vétérinaire	01.01.2007
Offrir une véritable alternative à l'aide sociale pour les jeunes adultes	01.01.2007
Améliorer la réinsertion professionnelle (règlement MIP)	01.01.2007
Fusionner les arrondissements des poursuites pour dettes des Montagnes et du Littoral	01.04.2007

Tableau 2: Feuille de route: mesures en cours pour le DEC

Nom du projet	Etat d'avancement	Objectif
Restructurer la promotion économique	La structure étatique chargée de la préparation de la stratégie économique, du commerce, de la politique régionale et des statistiques doit être formalisée	1er semestre 2007
Réformer le service du commerce et des patentes	La structure étatique chargée de la préparation de la stratégie économique, du commerce, de la politique régionale et des statistiques doit être formalisée	1er semestre 2007
Accroître les collaborations entre le CNIP et le secteur privé	La réalisation de cet objectif se déploie dans le cadre de la réflexion sur l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans	1er semestre 2007
Programme pluriannuel de mise en œuvre de la NPR (nouveau)	La préparation du programme devra se faire en cohérence avec la nouvelle loi sur la promotion de l'économie	1er semestre 2007
Renforcer la participation de Tourisme neuchâtelois à l'amélioration de l'image du canton	La réflexion est liée à la révision de la loi sur les établissements publics et aux missions du nouveau service étatique en charge de l'économie	2e semestre 2007
Clarifier le statut et renforcer l'autonomie de la CCNAC pour permettre une gestion efficace et rationnelle	Le règlement de la CCNAC est en voie d'être modifié	2e semestre 2007
Rechercher des synergies entre la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage et son homologue jurassienne	L'examen des prestations des deux institutions est en cours	Indéterminé

La sous-commission a porté une attention particulière à deux de ces mesures: l'intégration des personnes de moins de 30 ans et la mise en œuvre du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN).

2.2.4.1. Intégration des moins de 30 ans

La commission stratégique en charge du suivi de ce dossier se réunira prochainement. En l'état, la principale difficulté est la "remontée" des bénéficiaires de l'action sociale vers le service de l'emploi, qui prend du temps. Des moyens supplémentaires sont disponibles pour l'encadrement.

La discussion met en évidence la nécessité que les personnes concernées montrent un minimum de volonté et de capacité à travailler. Les gens n'ont aujourd'hui plus honte d'être à l'aide sociale; des dossiers sont ouverts pour quelques francs. La diminution de l'entraide familiale est relevée, certains parents incitant leurs enfants à charge à solliciter l'aide sociale. Il ne convient pas non plus de faire la promotion de l'aide sociale en incitant largement à la solliciter. Pour que le système soit plus incitatif, il conviendrait d'accroître l'écart entre les montants versés par les services sociaux et ceux versés par le service de l'emploi.

2.2.4.2. RUN

Le chef du département informe de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale de la Confédération (NPR) au 1er janvier 2008. La NPR induira la suppression des aides actuelles (arrêté Bonny, LIM, Innotour, Regioplus, …). La structure mise en place autour d'une association faîtière regroupe aujourd'hui 5 régions (7 à terme) et 2 agglomérations, plus une association regroupant les 3 villes. Les programmes cantonaux doivent être déposés à la Confédération d'ici à fin juin 2007.

La NPR est de la responsabilité des cantons; la Confédération apporte son soutien financier. Elle doit permettre de dynamiser l'économie régionale et la croissance, créer des emplois et de favoriser l'esprit d'entreprise.

Le Conseil d'Etat souhaite inciter les communes à travailler ensemble au sein d'une région en vue de leur fusion.

Alors que la NPR dépend du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la politique d'agglomération dépend elle de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Le but de la politique d'agglomération est de favoriser l'aménagement urbain et les transports publics pour préserver les terres agricoles. Dans ce contexte, le TRANSRUN doit être considéré comme le projet structurant du RUN. La question qui se pose aujourd'hui est celle du financement de la transversale du TRANSRUN, transversale devant relier les actuelles deux agglomérations du canton. Il convient de convaincre la Confédération que ces deux agglomérations n'en font en fait qu'une.

Dans le cadre de la discussion, il est relevé que la position des autorités de la ville du Locle n'est pas bonne pour l'image du canton à l'extérieur. Dans le RUN, toutes les communes poussent dans le même sens, Le Locle ne pourra pas continuer à dire non seule. La première étape dans la direction d'un regroupement pourrait être la signature d'une charte et la création d'une communauté urbaine.

2.2.4.3. Regard transversal

La CGF a désiré porter un regard transversal sur les 5 départements en priant les présidents de sous-commissions de mettre l'accent sur les deux thèmes choisis en plénum, à savoir les règles d'adjudication et la politique du personnel.

L'on trouvera ci-après le résultat de cette évaluation.

Règles d'adjudication

Au sens étroit (application de loi cantonale sur les marchés publics), pour le DEC, la question de l'adjudication se pose principalement au service de l'économie agricole, plus particulièrement à l'office des améliorations foncières. Pour ce domaine, il est précisé que les travaux des syndicats d'améliorations foncières concernent des remaniements parcellaires, des adductions d'eau et des ouvrages individuels.

Pour les fermes de l'Etat, les travaux concernent des rénovations, agrandissements, compléments d'équipement ainsi que les éventuels mandats d'ingénieurs et architectes y relatifs.

Plus précisément:

a) Procédures existantes

L'on applique la législation cantonale en la matière (loi cantonale sur les marchés publics du 23 mars 1999, LCMP, et son règlement d'exécution du 3 novembre 1999, RELCMP).

b) Respect des procédures / Règles

La législation mentionnée sous point a) est appliquée dans tous les cas.

c) Part des dépenses soumises à ces règles

Les dépenses concernant les travaux de construction sont entièrement soumises à ces règles.

d) Négociations, rabais, escompte

Les mandats d'ingénieurs et architectes suivent ces mêmes règles à moins que le maître de l'ouvrage n'en confie tout ou partie au service compétent, conformément à la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture du 10 novembre 1999, LASA.

Les négociations après ouverture des soumissions sont exclues, les rabais et escomptes doivent être annoncés dans la soumission.

e) Exemples

– Mandats d'ingénieurs et travaux de construction des Syndicats d'améliorations foncières de St-Aubin–Sauges, de Gorgier, de La Côte-aux-Fées, d'Engollon et de Savagnier.

– Mandats d'ingénieurs et travaux de construction du Syndicat d'adduction d'eau Les Roulets–Les Entre-deux-Monts.
– Travaux de construction de chemins d'accès aux fermes de montagne.
– Création d'un deuxième appartement à la Ferme Modèle (maçonnerie, charpente, menuiserie).

De manière plus générale, les règles d'adjudication des mandats (compte 318000 et suivants du compte de fonctionnement généralement pas soumis à la loi susmentionnée), varient selon les services.

Ainsi, au CNIP, service certifié ISO 9001 et Eduqua, les règles en la matière sont fixées dans des procédures spécifiques. Les mandats émargeant au compte 318000 (Mandats, expertises, études) concernent des prestations demandées à l'extérieur soit pour compléter la production interne, soit pour des prestations liées à la formation (rénovation de systèmes, réparation, mise aux normes, etc.). Le compte 318630 (Mandats de formation) concerne exclusivement des mandats de formation commandés à d'autres centres professionnels. Il s'agit de compléments dans des filières de formation non dispensée au CNIP. L'exemple le plus important est la filière européenne en assemblage/soudage dont la certification se fait à Yverdon au SWI (Swiss Welding Institut). Les relations avec ces partenaires sont régies par des mandats de prestation.

Pour le CNIP, ces charges représentent environ 5 à 6% des charges totales (base: comptes 2006).

Pour les sous-traitants externes, les prix du marché sont négociés (rabais école), sauf pour des productions destinées à des clients externes. Pour les mandats de prestation, les prix sont en général basés sur le prix coûtant appliqué par les autres centres professionnels.

Pour services non certifiés, les règles appliquées varient selon les domaines; les fournisseurs de prestations sont souvent connus et les mandats confiés de gré à gré. Ainsi, lorsque que le service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) ne peut pas transmettre des analyses spécifiques (amiante, par exemple) au Laboratoire intercantonal de santé au travail, ces analyses sont confiées à l'Institut de santé au travail (IST) à Lausanne. Lorsque le service des poursuites et des faillites mandate La Poste pour l'envoi du courrier, la marge de manœuvre du service, dans le choix du partenaire, est très limitée. Par contre, compte tenu du volume de courrier acheminé, le service bénéficie de rabais de quantité.

Politique du personnel

Ces deux dernières années, le département a entrepris un nombre important de réorganisations (voir le chapitre ci-devant consacré à la Feuille de route). Ces réorganisations ont eu un impact direct sur le personnel, qu'il soit quantitatif (suppressions de postes, non-renouvellement de postes vacants, etc.) ou qualitatif (modification des cahiers des charges, transferts, etc.). Selon les cas, cet impact peut être source de maladie, de stress, etc.

Pour plusieurs de ces projets de réorganisation, il est encore trop tôt pour faire un bilan de leur impact sur le personnel. Il ressort cependant clairement que, comme tout processus de changement, les réorganisations suscitent au départ des phénomènes de frein. Pour comprendre ces freins, puis les lever, les expériences ont montré l'importance de la communication et de la participation. Plus la communication intervient tôt, plus elle est claire et transparente, plus les blocages – encore une fois, tout à fait normaux dans ce type de processus – peuvent être rapidement levés. Si, en plus, la participation des collaborateurs est possible tout au long du processus – ce qui n'est pas toujours le cas en fonction des contraintes de calendrier fixées –, l'impact négatif sur le personnel peut être diminué.

La création du service des migrations, au 1er janvier 2006, a été conduite très – certains diront trop – rapidement (4,5 mois). Pour les collaborateurs et les cadres, cette réorganisation a conduit à l'augmentations des pressions tant internes qu'externes et a été source d'instabilité (stress, maladie, démotivation, etc.). L'impact de la réorganisation sur les prestations (retards, erreurs, etc.) a pu être limitée grâce à l'engagement de tous et de toutes.

La création du service de l'agriculture (résultat de la fusion du service de l'économie agricole, du service de la viticulture et de l'office des vins et des produits du terroir), la création du service de la consommation et des affaires vétérinaires (résultat de la fusion du service de la consommation et du service des affaires vétérinaires) et la fusion des offices des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz et du Littoral et du Val-de-Travers ont elles pu s'inscrire dans un calendrier plus

propice à une réorganisation limitant les impacts négatifs sur les collaborateurs. Il est aujourd'hui trop tôt pour tirer un bilan définitif de ces organisations, mais les plus premiers échos des cadres et des collaborateurs sont largement positifs.

La rapide analyse faite auprès de tous les services du département montre que si la pression sur les effectifs a eu des effets sur les prestations, c'est avant tout par le biais de la simplification des procédures (formation des collaborateurs, développement d'outils informatiques par exemple) et non pas de leur réduction. Le nombre de personnes placées par les ORP reste important dans certains services; il n'a cependant pas augmenté suite aux réorganisations et aux réductions d'effectifs. Le recours aux heures supplémentaires est exceptionnel et limité à des fonctions très spécifiques.

2.2.5. Département de l'éducation, de la culture et des sports

2.2.5.1. Généralités

La sous-commission a examiné la gestion du département lors de six séances tenues les 2 mai, 1er décembre et 19 décembre 2006, 18 janvier et 6 mars 2007 (matin et après-midi), en présence de la cheffe du département, du secrétaire général et de son adjoint, ainsi que des hauts fonctionnaires responsables des services concernés. La séance du 2 mai 2006 a été organisée conjointement avec la sous-commission du DEC et celle du 6 mars 2007 (après-midi) a vu notre sous-commission participer à une séance de la commission des affaires extérieures.

Les thèmes suivants ont notamment été abordés:

- Pôle des microtechniques et nanotechnologies; participation des cheffe du DECS et chef du DEC avec leurs secrétaires généraux; interlocuteurs spécialistes: chefs de la formation universitaire, de la formation professionnelle, de la promotion économique et directeur de l'Observatoire cantonal.
- Avenir de l'Observatoire cantonal (ON); mêmes participants.
- Education physique à l'école et infrastructures sportives; interlocuteurs spécialistes: chef du service de l'enseignement obligatoire; cheffe du service des sports.
- Enseignement de la lecture; interlocuteurs: chef du service de l'enseignement obligatoire, chargé de mission au service de l'enseignement obligatoire.
- Fouilles archéologiques et musée; interlocuteurs spécialistes: cheffe du service des affaires culturelles, chef de l'office et musée d'archéologie.
- Monuments et sites; spécialistes: cheffe du service des affaires culturelles, chef de l'office de la protection des monuments et sites.
- Politique culturelle; spécialiste: cheffe du service des affaires culturelles.
- Construction complexe CMN-HEG-Crêt Taconnet Est (ECOPARC); spécialiste: architecte cantonal.
- Restructurations de la HE-ARC; interlocuteurs: directrice générale et secrétaire général HE-ARC, adjoint au service des hautes écoles et de la recherche.
- Comptes 2005 de la HE-ARC.
- HEP; interlocuteurs: doyen des PF2 et 3 de la HEP + directeur des finances HEP.
- Travaux urgents à Unimail; interlocuteurs: secrétaire général de l'Université, architecte cantonal, mandataire de l'Etat, représentant du bureau d'ingénieurs BCS SA.

2.2.5.2. Pôle des microtechniques et nanotechnologies

La sous-commission a tenu à suivre l'évolution du projet au fil des ans, l'intensification de la collaboration entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Institut de microtechnique (IMT, Université), le Centre suisse d'électronique et de microtechnique SA (CSEM) apparaissant comme l'une des priorités de la législature et de très importants investissements étant envisagés pour de nouveaux bâtiments (50 millions de francs au plan financier de l'Etat). Ces développements avaient été évoqués avec les représentants de l'IMT et du CSEM à fin 2005 (cf. rapport de gestion 2005 de la commission de gestion et des finances,

pages 49-51). Ils ont ensuite fait l'objet d'une séance conjointe avec la sous-commission DEC le 2 mai 2006.

Il en était notamment ressorti que l'avancement du dossier était aussi étroitement lié à la politique et aux objectifs de la Confédération (répartition des tâches entre l'EPFL et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), notamment en ce qui concerne la microtechnique et les nanotechnologies), que les intérêts de l'EPFL, du CSEM, de l'IMT et de l'Université n'étaient pas toujours convergents (ex.: 1/3 de financement fédéral c/o IMT), que la collaboration de ces partenaires dans le cadre CIMENT (Centre interuniversitaire de recherches en Microsystèmes et Nanotechnologie) fonctionne de manière positive depuis le début 2006, mais avec un soutien fédéral plutôt modeste (1,6 million de francs sur trois ans). Quant à la question des nouveaux bâtiments (Heterogeneous Technology Unit HTU), le projet a été redimensionné à la baisse (30 millions de francs au lieu de 50), mais tout dépendra encore du rôle de l'EPFL qui dispose aussi de ses propres "salles blanches". (N.B. Celles-ci sont au cœur du projet).

Parmi les autres questions évoquées, relevons celle des clients du CSEM qui sont rarement des PME de l'Arc jurassien, mais plutôt de grandes entreprises suisses et internationales. Réponse du Conseil d'Etat: les petits projets relèvent plutôt de la HEI-ARC et de NEODE qui, grâce au soutien de l'Etat (1,2 million de francs/an) accueille déjà une bonne douzaine de projets. Notons que la HEI-ARC compte 300 entreprises partenaires dont 85% de l'Arc jurassien.

Quelques jours avant l'annonce officielle par le Conseil d'Etat de l'éventuel transfert de l'IMT à l'EPFL, la sous-commission a souhaité connaître les tenants et aboutissants de ce projet négocié au niveau stratégique par le Conseil d'Etat avec le président de l'EPFL et le Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). La sous-commission salue cette volonté de créer un pôle EPF à Neuchâtel qui devrait aussi renforcer le CSEM et la HEI-ARC. Elle émet l'espoir que la suite des négociations permettra de garantir une implantation à long terme et assurera un financement fédéral régulier de l'antenne neuchâteloise dans un domaine où le canton peine à assurer le minimum vital. L'affaiblissement pour l'Université privée de son fleuron devrait être compensé dans d'autres secteurs, scientifiques notamment, grâce à un apport financier de 23 millions de francs versés sur trois ans dont la répartition reste à déterminer.

2.2.5.3. Observatoire neuchâtelois

Quelque peu préoccupée par les incertitudes persistantes liées au projet de regroupement avec l'Université, la sous-commission a demandé qu'il soit discuté conjointement avec la sous-commission du DEC (séance du 2 mai 2006 évoquée sous 2.2.5.2.).

Les principaux enjeux et l'évolution vers un *"splitting"* des missions de l'Observatoire cantonal (intégration de l'ON au CSEM et création d'une chaire et d'un laboratoire Temps Fréquence (LTF) à l'Institut de microtechnique) ont été présentés dans le rapport de la commission de gestion et des finances relatif au budget 2007 (cf. pages 29 et 30), puis dans le rapport du Conseil d'Etat sur l'Observatoire cantonal (07.001). Nous n'y reviendrons donc pas ici.

La sous-commission prend acte de la nouvelle situation qui semble satisfaire les divers partenaires. Unique en Suisse, le laboratoire LTF lui apparaît comme une spécialité intéressante pour l'IMT et l'idée d'un partenariat avec la HE-ARC pour un master et un post-grade en horlogerie mérite de retenir l'attention. Quant à l'intégration de l'ON au sein du CSEM, elle favorisera aussi une collaboration plus étroite avec l'EPFL; l'acquisition de nouveaux mandats devrait toutefois constituer une priorité, plusieurs travaux en cours arrivant à leur terme. En ce qui concerne le financement, la solution finalement retenue ne paraît pas moins onéreuse pour l'Etat que celle discutée initialement avec l'Université.

2.2.5.4. Education physique à l'école et infrastructures sportives

La sous-commission souhaitait savoir dans quelle mesure notre canton respectait les exigences fédérales (3 heures par semaine) en matière d'éducation physique à l'école, faire le point sur l'avenir des camps de ski, l'évolution des prêts de matériel scolaire et les locations de salles de gymnastique dans le complexe de la Maladière. Autre thème: l'utilisation des recettes en provenance de la Loterie romande.

En ce qui concerne **l'éducation physique**, au niveau de l'école obligatoire, seul l'horaire des élèves de 9e année ne comprend pas la troisième période d'éducation physique et sportive; cette lacune est toutefois compensée par les autres activités sportives organisées par les écoles

(camps de ski, joutes sportives, etc.). La situation apparaît moins favorable au secondaire 2; les lycées prévoient généralement deux heures en salle et une à l'extérieur; quant au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) et au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), ils disposent d'une offre facultative et bien développée, mais il va de soi que l'on ne peut pas proposer trois heures de gymnastique en système dual. On incite par ailleurs les élèves à davantage d'activités physiques, notamment pendant les récréations ("Ecole bouge").

Pour ce qui est des **camps de ski**, le service de l'enseignement obligatoire (SEO) souligne leur utilité pour la bonne harmonie des classes, mais aussi pour le respect des normes fédérales en matière de gymnastique et de sport. Il est dès lors favorable à leur maintien, tout en reconnaissant que ces camps représentent parfois une lourde charge financière pour les parents et une grosse tâche d'organisation pour les écoles. Une enquête a d'ailleurs été effectuée à ce sujet auprès des communes (rapport en janvier 2007).

Le service cantonal des sports s'efforce de réduire les dépenses à charge de l'Etat pour les camps de ski (déficit de 200.000 francs en 2004-2005 et de 50.000 francs en 2005-2006) et en externalise dans la mesure du possible la gestion. Deux contrats de location ont en outre été résiliés au 1er mai 2007 (Evolène et Vercorin). Quant aux tarifs facturés aux écoles, ils ont été adaptés au prix coûtant (+ 28 francs par élève et par semaine).

Quant aux nuitées (53.200 en 2005-2006), elles sont en hausse pour les écoles (26.000) et J + S, mais en baisse pour Sport pour Tous.

Le **prêt de matériel scolaire** a été confié par le service des sports à la Fondation Goéland au 1er novembre 2004. Après une première saison 2004-2005 fortement déficitaire (20.000 francs), marquée par un net recul des prêts aux écoles (ex.: 350 paires de ski empruntées au lieu de 1200 en 2003-2004!), en raison notamment de la sensible augmentation des tarifs, la situation s'améliore quelque peu: certaines écoles reviennent après avoir constaté qu'elles faisaient une fausse économie en achetant et gérant elles-mêmes leur matériel; le Goéland a aussi développé les prêts aux tiers; ces activités représentent une heureuse diversification pour cette fondation oeuvrant à la réinsertion.

Quant aux **locations des salles de la Maladière**, elles n'ont pas encore été fixées définitivement. Il y a un litige relatif au taux d'utilisation desdites salles calculé il y a 10 ans (estimation de 28.000 heures en 1997 et 18.000 en 2007…), 70% étant désormais à charge de l'Etat (N.B. Cantonalisation du secondaire II), mais le montant global convenu entre la Ville et le promoteur a aussi changé. Il avait été prévu que l'Etat paie 650.000 francs par an pour les six salles et on lui demande désormais 760.000 francs, ce qui représenterait le double des anciens loyers. Cette affaire non réglée s'inscrit aussi en marge du dossier du rachat des bâtiments du CPLN et du Lycée Jean-Piaget par le canton.

Le **Fonds des sports** est essentiellement alimenté par des attributions de la Loterie romande (Sport Toto, etc.) et ce pour un montant de près de 1,9 million de francs en 2005. Les soutiens accordés aux associations et clubs sportifs sont en nette progression, alors que les communes reçoivent pour leur part des subventions de 10% pour l'aménagement de leurs infrastructures sportives. Notons que ledit fonds n'a pas du tout été sollicité pour la construction du nouveau stade de la Maladière.

La sous-commission prend acte de ces diverses informations. Elle tient à souligner son attachement au respect des normes fédérales pour l'éducation physique à l'école et également aux camps de ski qui favorisent, entre autres, le respect desdites normes. En cas d'évolution défavorable des frais de participation à charge des communes et des parents, il serait concevable d'intervenir par le biais du Fonds des sports en en adaptant le règlement.

2.2.5.5. Enseignement de la lecture

La sous-commission s'est intéressée à l'évolution de l'enseignement de la lecture depuis le choc provoqué par les mauvais résultats de la première enquête PISA, ainsi qu'au problème des bibliothèques et médiathèques.

L'enquête PISA a évidemment sensibilisé de larges milieux scolaires aux lacunes de l'enseignement de la lecture et le DECS a nommé un **délégué à la lecture** dès 2003. Ce chargé de mission a porté un effort particulier sur l'animation de classes (120 durant l'année scolaire 2004-2005), en abordant chaque année une thématique différente ("L'année de l'auteur 2005-2006", "L'année de la poésie 2006-2007") et en prolongeant l'action par une collaboration avec les

diverses bibliothèques. Ces animations sont fort appréciées par les enseignants et sont complétées par divers concours interclasses.

Le délégué a également déployé une intense activité au niveau de la **formation continue** (conférences, séminaires) et pendant la semaine de lecture des étudiants de 2e année HEP. Notons que la formation HEP en didactique de la lecture pour les étudiants du niveau – 2 + 2 porte sur 8 périodes en 1re année, une semaine en 2e et un module (18 périodes) en 3e année.

Le délégué participe aussi à la réflexion sur le **renouvellement des supports didactiques** proposés aux enseignants. C'est ainsi que quatre collections ont été retenues par le DECS (ex.: "Que d'histoires" qui comprend cinq albums, des "affiches sons", un fichier à photocopier, deux guides pédagogiques, un "carnet de mots consommables").

Un effort particulier a été fait au niveau des **médiathèques** et de l'informatique scolaire (Neuchâtel est en tête, même si le "parc informatique" mériterait d'être étoffé). Tous les centres secondaires (une exception) disposent d'un centre de documentation. Situation moins uniforme au niveau primaire.

Le "**Bibliobus**", géré par l'Etat et les communes, dessert 42 communes (11 avec des succursales fixes) et enregistre une augmentation régulière des lecteurs et des prêts (290.000 prêts en 2005). Enfants et adolescents constituent 73% des utilisateurs. Les coûts globaux du Bibliobus s'élèvent à 1 million de francs par an (= 7,7 francs par habitant). L'introduction d'une taxe par livre emprunté ou d'une carte de membre entraînerait pas mal de complications administratives.

Répondant à un commissaire, le délégué ne pense pas que l'actuelle augmentation des **effectifs par classe** ait des incidences négatives sur l'enseignement de la lecture. Cette appréciation vaut pour des classes à effectifs moyens fluctuant entre 17 et 22 élèves, mais elle ne serait plus valable pour des classes de 25 élèves et plus.

Notons enfin que la **deuxième enquête PISA** effectuée dans notre canton a montré de meilleurs résultats que la première et que la **motion sur l'illettrisme**, déposée en 2000 et adoptée en 2002, n'a pas été traitée en 2006, malgré les engagements pris en son temps par le Conseil d'Etat. Les recherches d'économies l'ont emporté sur les propositions des députés…

La sous-commission salue les efforts faits pour améliorer l'enseignement de la lecture, aussi bien au niveau de la formation continue des enseignants que du renouvellement des moyens didactiques. Elle regrette en revanche que les délais légaux de traitement des motions soient si mal respectés, au DECS comme ailleurs…

2.2.5.6. Fouilles archéologiques et musée

Thèmes évoqués: bilan des fouilles A5 et perspectives des nouvelles fouilles en marge du tronçon Saint-Blaise – Le Landeron; fonctionnement du Musée du Laténium; collaboration avec l'Université.

En ce qui concerne les **fouilles archéologiques**, il y a lieu de distinguer celles qui relèvent du canton et celles qui sont liées à la construction ou la rénovation de l'A5. Ces dernières sont couvertes à 88% par la Confédération qui cofinance les salaires, les frais de génie civil, les charges locatives, mais aussi les frais généraux. Des programmes complémentaires permettent la valorisation scientifique des résultats des fouilles.

Pour les tronçons Neuchâtel – Saint-Blaise et Frontière vaudoise – Areuse, les dépenses s'élèveront au total à respectivement 57,5 et 79,6 millions de francs, incluant des programmes complémentaires 2003-2009 de 8,4 millions et 2007-2012 de 5,3 millions. Notons que le nombre total d'emplois (EPT) a passé de 67,7 (2001) à 22,5 (2006).

La publication des résultats (déjà 22 monographies) intervient dans la série "Archéologie neuchâteloise".

Une nouvelle étape de fouilles a été ouverte en 2006 le long de l'A5 en rénovation entre Saint-Blaise et Le Landeron. Rien d'intéressant n'avait été trouvé lors de la construction de ce tronçon, mais on dispose aujourd'hui de moyens d'investigations plus performants. Les surfaces de fouilles sont déterminées par l'OFROU et l'autorisation porte sur une bande de 5 à 10 mètres de large dans l'Entre-deux-Lacs; les premiers résultats n'ont pas été très concluants aux Champs-Montants (Marin) et le crédit ne sera probablement pas utilisé en totalité (N.B. Les subventions sont octroyées par tranche en fonction des résultats). Dans le cadre de la RPT, la Confédération

prendra à sa charge 100% des frais découlant de l'archéologie liée aux nouveaux tronçons des routes nationales (aujourd'hui 88%).

En ce qui concerne les **fouilles cantonales**, le chef du service souligne qu'elles sont souvent décidées dans l'urgence, notamment lorsqu'il s'agit de sauver des vestiges découverts lors de constructions. Elles sont donc difficiles à budgétiser une année à l'avance… Les dépenses sont subventionnées par la Confédération (env. 230.000 francs par an), mais la RPT entraînera une forte réduction de ce soutien (– 40% d'ici 2 à 3 ans). Notons que 50% des coûts concernent l'intervention sur le terrain et 50% l'élaboration des résultats qui s'étend sur de nombreuses années. Les priorités actuelles portent sur les sites lacustres du Bronze final (avec Bevaix-Sud) et la zone située entre la Tène et le Pont de Thielle. Les priorités tiennent notamment compte de la rareté des vestiges représentant une certaine époque de notre histoire.

Pour ce qui est du **Laténium**, on enregistre une certaine baisse de fréquentation (41.000 visiteurs en 2002, 37.000 en 2006) qui se manifeste bien sûr au niveau des finances d'entrée (231.000 en 2002, env. 190.000 francs en 2006). Les expositions temporaires permettent un certain renouvellement des visiteurs; leurs coûts sont variables ("Amphores à la mer", 2005: 186.000 francs; "Trésors des steppes", 2006: 279.000 francs, en partie financés par la Fondation de la Tène).

Notons qu'au niveau de son contenu, le Laténium reste l'un des principaux musées archéologiques d'Europe. Il incombera à l'adjoint du nouveau directeur d'améliorer la promotion, surtout en Suisse allemande.

Les fouilles de l'A5 ont constitué la matière de plusieurs thèses de doctorat; les "150 ans du site de la Tène" pourraient renforcer cette tendance, avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), mais les étudiants en préhistoire se font plutôt rares dans notre **Université**.

La sous-commission a été fort impressionnée par les investissements archéologiques effectués dans notre canton par la Confédération en marge de la construction de l'A5 (137 millions de francs sur près de 30 ans). La mise en valeur de ce patrimoine mérite toute notre attention, notamment par le biais d'une promotion accrue du Laténium et, le moment venu, par un renforcement de l'archéologie préhistorique à l'Université (actuellement seulement une demi-chaire)

2.2.5.7. Monuments et sites

***Thèmes**: principaux projets en cours, politique fédérale, dossiers pour le Patrimoine mondial de l'UNESCO.*

Le service compte dix collaborateurs (7,3 EPT) et dispose d'un budget net de l'ordre de 2 millions de francs. Dans le cadre de son activité administrative, il examine et préavise 250 à 300 dossiers de constructions ou de plans d'aménagements, établit les dossiers de subventions fédérales et cantonales, s'occupe du recensement des bâtiments hors zone à bâtir et de l'informatisation des fichiers. Le service apporte aussi son soutien à de nombreuses publications visant à mieux faire connaître le patrimoine bâti du canton. Parmi les principales restaurations suivies récemment, il convient de mentionner le Temple d'Engollon, le Château de Gorgier, le Théâtre, la Maison Blanche et la Loge maçonnique à La Chaux-de-Fonds. Parmi les études en cours, citons la Collégiale et l'aile romane du Château de Neuchâtel, le Château et la Villa gallo-romaine de Colombier, mais aussi la préparation des dossiers de candidatures au Patrimoine mondial de l'UNESCO (villes horlogères pour fin 2007, villas du Corbusier pour 2008, en liaison avec une démarche française. N.B. Le soutien de la Confédération est d'ores et déjà acquis à ces différents projets).

La RPT impliquera une réduction du budget de la Confédération en matière de monuments et sites, avec report sur les cantons, sauf pour les objets d'intérêt national (ex.: Laténium, mais pas Valangin ou Môtiers). Une commission d'évaluation est en train de reprendre par sondages les listes des cantons; le budget fédéral des trois prochaines années est d'ores et déjà assuré pour les principaux projets du canton (Villa blanche, Château et Collégiale de Neuchâtel).

Répondant à la question d'un commissaire, le chef de service précise que, bénéficiant d'un classement, la manufacture d'indiennes des Isles ne peut pas être démolie; le dialogue est établi entre divers partenaires en vue d'une réhabilitation.

La sous-commission prend acte des efforts effectués en faveur de la conservation de notre patrimoine bâti. Elle apprécie par ailleurs les démarches envisagées en faveur de la

reconnaissance par l'UNESCO des villes et bâtiments évoqués plus haut, ce qui devrait en faciliter la valorisation culturelle et touristique.

2.2.5.8. Politique culturelle

*La sous-commission souhaitait analyser les lignes de force du **"Plan d'intention du Conseil d'Etat 2006-2009"**, adopté en novembre 2006.*

Malgré le retrait en 2005 du projet de loi visant à modifier la loi neuchâteloise sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991, le Conseil d'Etat s'inspire des enquêtes menées auprès de larges milieux en 1999 et 2000 et des conclusions du Forum d'avril 2003. Mais il adapte ses concepts à la réalité d'aujourd'hui, aux nouvelles collaborations entre les villes, à la multiplication des acteurs et de l'offre et aux réalités économiques et financières du canton.

Le gouvernement fixe **quatre axes prioritaires**: soutenir les institutions ou manifestations-phares et les centres de compétence nationaux, maintenir une vie culturelle diversifiée et une culture populaire vivante, favoriser les talents émergents et sensibiliser le corps enseignant et le jeune public.

Parmi les **instruments de soutien**, on notera les subventions ordinaires (cofinancent les structures d'institutions permanentes; ex.: Club 44; subventions inscrites au budget) et extraordinaires (sur demandes dûment motivées), l'aide à la création (nouvelle condition: présentation de la création dans au moins un autre lieu), les conventions à durée déterminée avec mandats de prestations.

L'Etat fixe aussi toute une série de **critères d'appréciation** pour l'octroi d'une aide (intérêt du projet, caractère novateur, lien avec le canton, impact, etc.).

Les dossiers seront regroupés et étudiés par blocs par des **groupes de travail**; cela facilitera les comparaisons.

Pour 2006, le service disposait d'une **enveloppe de 4,3 millions de francs** (2005: 4,7) dont 1,4 million pour le Théâtre et la Musique, sans compter les compléments versés par le Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Des "contrats de confiance" ont été conclus avec le TPR, le Théâtre du Passage et les Jardins musicaux (jusqu'en 2008). A la fin du contrat, les clauses sont rediscutées (ex.: à la baisse pour la subvention du Théâtre du passage). Des manifestations-phares telles que le NIFF, la Lanterne magique bénéficieront aussi de contrats à plus long terme. Priorité est par ailleurs donnée à la fusion des deux orchestres de Neuchâtel.

Répondant à des questions des commissaires, la cheffe du DECS précise qu'elle s'efforcera de maintenir, voire d'augmenter les allocations aux fonds culturels, que les petits projets continueront à bénéficier de subventions cantonales s'ils sont soutenus par les villes et que les risques de "copinage" dans l'attribution des fonds devraient être réduits du fait de la création de commissions de répartition; quant à l'exigence de présentation des spectacles au moins sur deux sites, elle ne devrait pas paralyser les projets, car les partenaires sont connus et les professionnels savent juger sur dossier de l'originalité et de la qualité d'une création.

La sous-commission prend acte de ces engagements et salue la clarification apportée au domaine des subventions.

2.2.5.9. Construction complexe CMN-HEG – Crêt Taconnet Est (ECOPARC)

***Thèmes**: état des travaux, aspects financiers.*

La sous-commission a eu l'occasion de **visiter le chantier** avec l'architecte cantonal. Il n'y a pas eu de modification du projet initial; env. 2900 m^2 sont prévus pour la HEG, env. 1900 m^2 pour le Conservatoire et env. 2100 m^2 pour des locaux partagés. Le gros œuvre a été terminé à fin 2006 et env. 84% des travaux ont pu être confiés à des entreprises neuchâteloises; dans l'ensemble, le planning est respecté (fin des travaux au printemps 2009).

Sur le **plan financier**, les dépenses totales se sont élevées jusqu'ici à 13,9 millions de francs, mais on a enregistré des contributions fédérales pour la HEG pour un montant de près de 1,4 million et des versements d'Helvetia Patria pour le parking souterrain pour près de 2 millions de francs. Les subventions fédérales porteront en tout sur 7 millions de francs; elles devraient être

remboursées par le canton en cas de changement d'affectation des locaux. L'enveloppe des investissements nets 2006 (6 millions de francs) est respectée.

Les **adjudications** faites jusqu'ici totalisent 29,1 millions de francs. Malgré un dépassement financier de 0,5 million de francs pour les travaux de terrassement (remblais au lieu de rocher), les contrats passés laissent un solde positif de près de 2,5 millions de francs par rapport au devis général.

Neuchâtel est le seul canton qui prévoit des amortissements avant la fin des travaux (2,5% par an pour ECOPARC); ils sont imputés à la HEG et au Conservatoire sur la base de l'affectation des surfaces (58% HEG/42% Conservatoire).

La sous-commission prend acte avec satisfaction du bon déroulement des travaux et du résultat des adjudications. Elle rappelle au DECS et à l'architecte cantonal que les millions économisés ne sont pas disponibles pour des améliorations du projet sans décision parlementaire; quant à un éventuel changement d'affectation du bâtiment, il devrait faire l'objet d'un rapport au Grand Conseil.

2.2.5.10. Restructurations de la HE-ARC

La sous-commission a évoqué à plusieurs reprises le problème des restructurations et elle a notamment eu l'occasion de se pencher sur le rapport "Regroupements – HE-ARC" qui a servi de base de discussion au comité stratégique lors de sa séance de décembre 2006. Elle a aussi analysé l'évolution du nombre des étudiants par domaine entre 2003 (sommet de la courbe) et la rentrée 2006-2007.

	2003	2006	Remarques
Ingénierie	411	341	Recul dans toutes les filières, mais surtout en génie électrique et génie mécanique; nouvelle filière "Ingénieur-designer" (38 nouveaux étudiants)
Economie	266	342	Forte progression en économie d'entreprise, stagnation en informatique de gestion
Arts appliqués	43	58	Progression en conservation, prochaine suppression du design industriel
Santé.....	198	242	Forte progression à la rentrée 2006

Notons que, globalement, 82% des étudiants proviennent des trois cantons de la région ARC; en ingénierie, la proportion est plus faible (70% de NE/BE/JU, 22% de l'étranger et 8% d'autres cantons).
Près de 234 étudiants quittent la région pour étudier dans des filières offertes par la HE-ARC, dont 86 en ingénierie, 76 en économie et 72 en santé (soins infirmiers). Il est frappant de constater que cet exode est presque inexistant pour les Neuchâtelois en microtechnique, mais beaucoup plus fréquent en informatique ou en génie électrique. La HE-ARC est-elle plus concurrentielle dans le premier secteur que dans les deux autres? Ou est-ce dû à la forte présence de la microtechnique dans les entreprises de l'axe Le Locle – Saint-Imier?

La sous-commission a pris acte avec satisfaction de l'option prise par le comité stratégique en faveur de Neuchâtel. Cela constitue un premier pas très positif pour notre canton et toute concession supplémentaire devra faire l'objet de négociations qui s'annoncent très ardues.

*En ce qui concerne la **répartition des sites**, la sous-commission a tenu à souligner le flou qui caractérise la définition à la fois des sites et des filiales. A Zurich, les HES appartenant à un même site se trouvent plus éloignées l'une de l'autre que Neuchâtel de La Chaux-de-Fonds. Pourquoi ne pas tenir compte par ailleurs de l'existence de la HEP à La Chaux-de-Fonds pour déterminer la masse critique d'un éventuel deuxième site neuchâtelois? Pour atteindre la fameuse limite de 500 étudiants, on additionne de toute façon des musiciens et des ingénieurs, des économistes et des infirmières qui ne recèlent pas un bien grand potentiel de synergies…*

*Pour ce qui est des **filiales**, le manque de définition précise sur leurs droits et devoirs et sur les aspects financiers rend difficile la discussion sur la répartition des sites. Cela vaut aussi bien pour les filiales jurassiennes et bernoises de la HE-ARC que pour une éventuelle antenne neuchâteloise de la HEM genevoise (hypothèse d'un refus d'accréditation fédérale de notre*

Conservatoire professionnel). Toute démarche visant à progresser dans cette réflexion mérite d'être appuyée.

Pour consolider les points forts, présents ou futurs, de la HE-ARC (microtechnique, ingénieur-designer, filière horlogère), il conviendrait de négocier un partage des filières au niveau HES-SO (ex.: renonciation à la microtechnique à Yverdon contre renonciation au génie électrique dans la HE-ARC).

La sous-commission prend acte du prochain dépôt de l'auto-évaluation du Conservatoire professionnel neuchâtelois auprès de la HES-SO (N.B. Première démarche du nouveau processus d'accréditation).

Après sa séance du 18 janvier 2007, la sous-commission a pris connaissance de l'option du Conseil d'Etat en faveur de La Chaux-de-Fonds pour le site ingénierie de la HE-ARC. Elle salue cette décision au nom de l'équilibre régional neuchâtelois. Elle est toutefois consciente qu'un gros effort de persuasion devra être fait envers nos partenaires jurassiens et bernois et auprès de la HES-SO pour leur faire admettre cette solution qui ne correspond pas nécessairement à leurs propres intérêts régionaux (BE + JU) et financiers (HES-SO).

2.2.5.11. Comptes 2005 de la HE-ARC

Les comptes 2005 ont finalement été bouclés et le solde des déboires de la HEN, dus en bonne partie au déficit de la recherche de la HEI du Locle, se monte à 2.542.000 francs. Il reste donc un "excédent de provision" de 258.000 francs par rapport au "transitoire" de 2,8 millions de francs voté par le Grand Conseil lors de l'adoption des comptes 2005.

La sous-commission prend acte de ce résultat, en rappelant à la cheffe du DECS que le Grand Conseil attend un rapport final sur cette affaire (PS Ce rapport a été remis ultérieurement à la sous-commission et figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil d'avril 2007).

2.2.5.12. HEP

La commission des affaires extérieures et la sous-commission DECS se sont penchées sur la réponse du Conseil d'Etat à la motion 05.179 et ont eu l'occasion d'entendre trois responsables de la HEP-BEJUNE.

De manière générale, la sous-commission constate que, sous sa nouvelle direction, la HEP a sensiblement amélioré ses structures et qu'elle est parvenue à trouver son rythme de croisière, tout en maîtrisant mieux ses finances. Le premier bilan quinquennal atteste de cette évolution positive.

La sous-commission tient par ailleurs à saluer la collaboration instituée avec l'Université de Neuchâtel au niveau de la formation des maîtres secondaires.

2.2.5.13. Travaux urgents à Unimail

La sous-commission a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à l'assainissement du revêtement pierreux ("marbre blanc bleuté de Savoie") des façades d'Unimail. Elle a en discuté sur place les aspects techniques, juridiques et financiers, en particulier avec l'architecte cantonal et l'avocat chargé de la défense des intérêts de l'Etat.

Dans le cadre de la procédure d'urgence, elle a préavisé favorablement le crédit de 850.000 francs qui sera ensuite soumis à la CGF puis au Grand Conseil (session de mars 2007).

3. CONCLUSIONS

3.1. Généralités

Le bouclement positif des comptes 2006 réjouit la commission de gestion et des finances et démontre que les objectifs budgétaires fixés étaient réalisables. Nous espérons que ce résultat, qui est le fruit d'importants efforts faits par l'ensemble de la population et par le personnel de l'Etat

ainsi que par la reprise économique qui s'est enfin traduite par des rentrées fiscales supplémentaires, amorce un redressement durable de nos finances cantonales.

Il serait faux de croire qu'avec ce résultat, nous sommes au bout de nos peines. Si d'importants sacrifices ont déjà été faits, d'autres devront suivre afin de consolider les bases déjà construites. Ce n'est qu'en poursuivant tous ensemble avec la même volonté et la même fermeté que nous réussirons à adapter nos structures qui devront nous permettre de faire face aux prochains défis qui nous attendent et nous rendre plus indépendant selon les conjonctures économiques.

De plus, il conviendra à l'avenir d'augmenter notre part des économies de nature structurelle, car seules celles-ci sont susceptibles de nous éviter année après année à devoir adopter des mesures d'accompagnement, qui bien que parfois temporaires, sont difficiles à expliquer et à accepter par notre population et ceci plus spécialement encore pour les couches sociales les plus défavorisées.

C'est dans cet esprit que les commissaires acceptent les comptes et le décret tels que présentés et recommandent aux députés d'en faire de même.

Arrivée au terme de ses travaux, la commission remercie le Conseil d'Etat et l'ensemble de l'administration pour le travail accompli tout au long de l'année, de leur grande disponibilité, de l'accueil réservé à ses membres, ainsi que de la qualité des réponses et informations apportées aux nombreuses questions posées.

3.2. Vote et recommandation

Le décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2006 est adopté par 13 membres et 2 abstentions.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 19 mars 2007

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
J.-B. WÄLTI

Le rapporteur,
O. HAUSSENER

Décret
portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2006

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 13 février 2007, et de la commission de gestion et des finances,

décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2006, à savoir:

Compte de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des charges	1'995'349'044,70	
Total des revenus		2'003'822'044,30
Excédent de revenus		8'472'999,60

Compte des investissements		
Total des dépenses	132'650'830,30	
Total des recettes		83'586'445,92
Investissements nets		49'064'384,38

Investissements nets	49'064'384,38	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		78'914'303,72
Solde reporté à l'actif du bilan		– 29'849'919,34

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan
au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2006.

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2006, est approuvée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:
La présidente *Les secrétaires*

TABLE DES MATIERES

Pages

1. COMPTES 2

1.1. Partie générale 2
1.1.1. Considérations générales 2
1.1.2. Compte de fonctionnement 4
1.1.3. Compte des investissements 4
1.1.4. Financement 5
1.1.5. Appréciation de la commission 5
1.1.6. Examen de détail 7

1.2. Examen par département 7

1.2.1. Autorités 8
1.2.2. Département de la justice, de la sécurité et des finances 8
1.2.3. Département de la santé et des affaires sociales 15
1.2.4. Département de la gestion du territoire 17
1.2.5. Département de l'économie 25
1.2.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports 31

2. GESTION 35

2.1. Partie générale 35

2.1.1. Généralités 35
2.1.2. Département de la justice, de la sécurité et des finances 36
2.1.3. Département de la santé et des affaires sociales 37
2.1.4. Département de la gestion du territoire 38
2.1.5. Département de l'économie 38
2.1.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports 39

2.2. Examen par département 40

2.2.1. Département de la justice, de la sécurité et des finances 40
2.2.2. Département de la santé et des affaires sociales 41
2.2.3. Département de la gestion du territoire 45
2.2.4. Département de l'économie 49
2.2.5. Département de l'instruction publique et des affaires culturelles 54

3. CONCLUSIONS 61

3.1. Généralités 61
3.2. Vote et recommandation 62

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2006 63